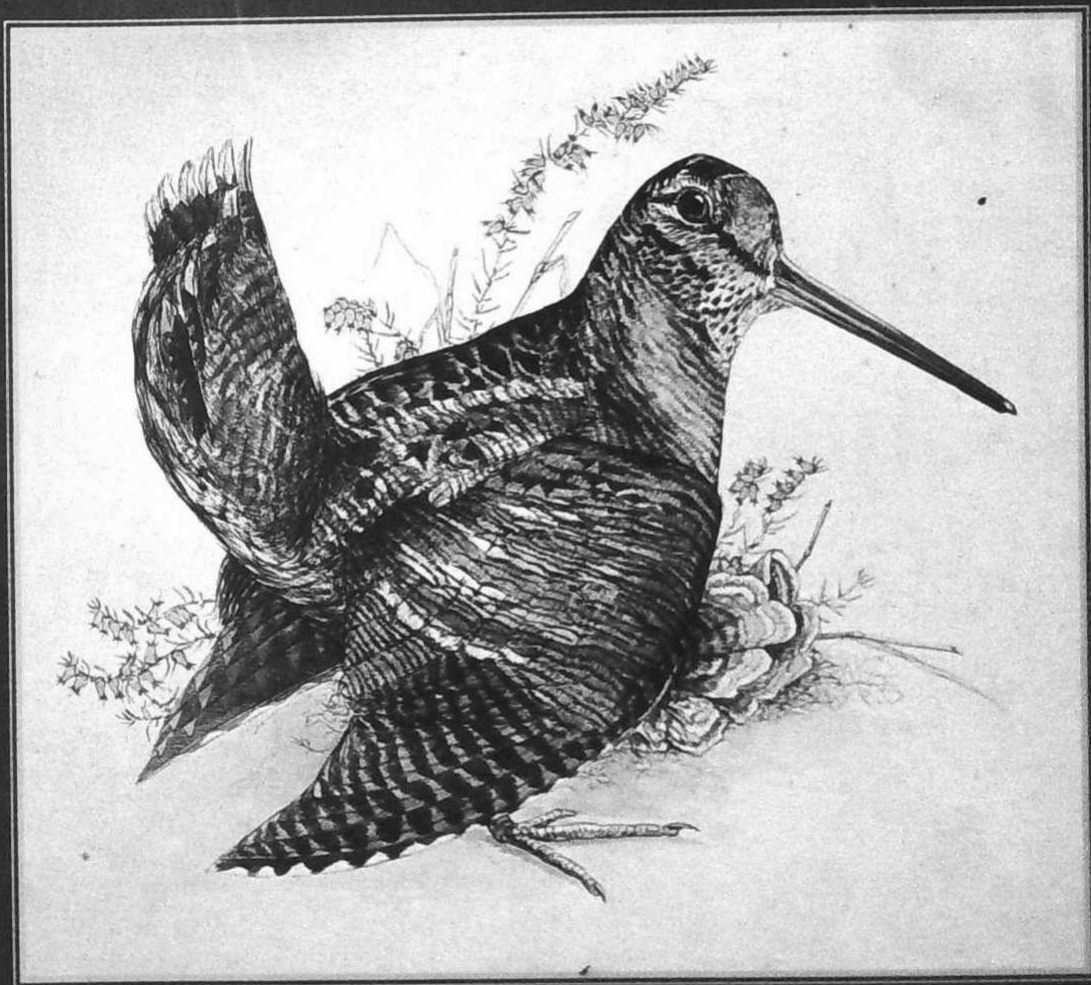


LA
CHASSE
EN DANGER

Chasser en Bretagne



n°15 été 1999

Nature et Chasse en Terres de Bretagne

ACCA

Natura 2000

Gibier migrateur

Chasse à la Passée

Chasse au Gabion

Réglementation Armes

Dates d'Ouverture

Dates de Fermeture

**Ils
veulent
tuer
la chasse**

Voir pages 38 à 41



CHASSER EN BRETAGNE
 N° 15 - 15 juin 1999 - 15 septembre 1999
 Magazine mensuel édité par le CCB Chasse et Biotope, associé au service de l'équipement de l'État. Faut pour participer au tirage au sort des gagnants du concours de la Coupe d'Or de l'Étalon, et du Mouton.
 RC N° 03 402 540 403. SIRET 402 540 403 0001.
 Rédaction : 10 rue de la République - 35000 Rennes
 Période : 10 rue de la République - 35000 Rennes
 Tél. 02 97 47 83 62. Fax 02 97 47 91 06.
 http://www.chasser-en-bretagne.com
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Jean-Louis Pélissier
RÉDACTEUR EN CHEF
 Bernard Rio
COMITÉ DE LECTURE
 Guy André, Guy Bonafant, Jean-François Bourdon, Jean-François Fouchier, Yves Goussier, Bernard Rio, Gérard Roussier.
REDACTEURS
 Chérolhovi à et N° Alain Arret, Jean-François Fouchier, Eric Le Berre Trucan, René Le Hénaut, Annelise Pélissier, Bernard Rio, Anne Rochard.
ADMINISTRATION
 Catherine Lemaire
ÉDUCATION
 Publications nationales - Syllabus
 Publications régionales - revue mensuelle Chasse en Bretagne
DISTRIBUTION
 MJP Tél. 06 74 82 14 14
ABONNEMENTS
 Chasse d'Armer - Marie Louise Le Gac, Tél. 02 96 33 15 92
 Ille et Vilaine - Marie-Hélène Billard, Tél. 02 99 33 16 17
 Morbihan - Marie-Christine Le Floch, Tél. 02 97 47 18 32
 Autres départements - Catherine Lemaire, Tél. 02 97 47 83 62
MAQUETTE ET FABRICATION
 Bernard Rio
PHOTOGRAPHIE
 Scand'Ouest, Conso Sépégé, Tél. 02 99 81 88 31
IMPRESSION
 Les Presses de Bretagne, Conso Sépégé, Tél. 02 99 26 55 00
 Dépôt légal à parution.
 Commission paritaire N° 70652.
 ISSN 1286-9343
 Adresses de l'Imprimerie Nationale des Publications Régionales
 34 rue Taitbout - 75009 Paris, Tél. 01 45 26 48 07.



HOLD UP SUR LES ARMES
 Page 28



POINTER DE GRANDE CLASSE
 Page 21



LE LOCH DE GUIDEL SAUVÉ DES EAUX !
 Page 17



Crédits iconographiques :
 Pages Une, 31, 32, 33, 34 et 64 *Aline Michel Roussel*; page 4-5 *carte sommaire Alsim*; page 4 *Luc Barbier*; pages 5 bas, 6 bas et haut, 11 haut, 11 centre, 12, 13, 14 b et c, centre, 15 gauche et bas, 17, 18, 19, 20, 29, 31 bas, 36, 38, 40, 42, 47 gauche, 48, 49, 51 haut *Bernard Rio*; pages 5 bas gauche, 11 bas, 15 droite, 16, 50 *FDG*; pages 5 centre, 21, 22, 23 *René Tangy-François Delapont*; pages 5 haut, 28, 46, 52, 53 *D.R.*; page 8 haut *M. Sanguinès/ONG*; page 8 bas et 9 droite *Philippe Grandjean/ONG*; page 8 centre *Alain Arret*; pages 9 gauche, 10 *FDG*; page 12 haut *Bernard Le Garff*; pages 24, 25 *Milouze*; pages 26, 27 *Anne Rochard*; page 43 *ONG*; page 47 bas *J. Le Mennec*; page 51 bas *ADBM*; pages 56-57 crédits éditeurs; pages 63 dessins *René Le Hénaut*.

LES LIÈVRES DU GIC DU HAUT-COUESNON
 Page 8



REPTILES ET AMPHIBIENS DE L'ÉTÉ
 Pages 11 et 14

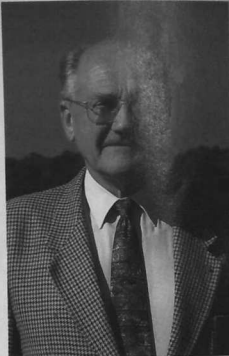




L'EUROPE CONTRE LA RURALITÉ

L'Europe condamne les ACCA!

L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, rendu à Strasbourg le 29 avril 1999, condamne la chasse populaire... La prétendue incompatibilité de la loi du 10 juillet 1964, dite loi Verdeille, avec la Convention européenne des droits de l'Homme de 1949 risque de remettre en cause tout le fonctionnement de la chasse française puisque les juges ont suivi les anti-chasse dans quatre points de leur argumentaire : atteinte au droit de propriété, discrimination fondée sur la fortune foncière, liberté de pensée et de conscience, liberté d'association. Ces arguments fallacieux avaient pourtant été rejetés à plusieurs reprises par toutes les juridictions administratives françaises ainsi que par la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat. Le verdict du 29 avril donnant raison aux opposants à la chasse confirme ce que nous savions déjà. Les anti-chasse dictent désormais leur loi aux ruraux par l'entremise des magistrats et fonctionnaires européens. Cette décision va à l'encontre de toute gestion raisonnable de l'espace rural. Elle conduit à un morcellement des territoires cynégétiques. Or chacun sait qu'il ne peut y avoir aujourd'hui de véritable gestion de la faune sauvage si les propriétaires et les chasseurs ne regroupent pas leurs territoires et leurs moyens afin de travailler ensemble au développement et à la préservation des espèces et des milieux. Depuis 1964, les Acca ont permis dans près de 10 000 communes, sur les 36 000 communes de France, de regrouper les propriétaires afin que la chasse puisse s'exercer sur des territoires dignes de ce nom. Cette loi Verdeille, constituant un véritable remembrement cynégétique avant l'heure et dont l'intérêt général n'échappe à personne, a permis de partager la richesse faunistique entre tous les chasseurs, permettant ainsi aux plus modestes de pratiquer leur loisir. En stipulant que chaque Acca devait accueillir 10 % de chasseurs étrangers à la commune, elle a permis l'intégration de jeunes chasseurs et de citoyens, dépourvus de territoires, dans le monde rural. En érigeant 10 % de leur territoire en réserve (1,5 million d'hectares en réserve), les Acca ont enfin montré l'exemple d'une protection des milieux et d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique avant que l'écologie ne devienne le jouet d'extrémistes politiques. Sociale, démocratique, écologique et gestionnaire, la Loi Verdeille a été attaquée par des personnes prétendant défendre la liberté et la démocratie. C'est là une pantomime qui ferait sourire si elle n'avait été prise au sérieux par des juges d'une Cour européenne dont quatre membres seulement appartiennent à l'Union européenne, les autres étant originaires de régions ayant bafoué jusqu'à très récemment les droits de propriété! Nous pouvons légitimement nous interroger sur le sens des mots liberté, démocratie et justice à Strasbourg et Bruxelles si ces juges européens en sont réduits à de telles déformations de l'intérêt général. De qui se moque-t-on? Il y a, dans cet arrêt, une contradiction avec le discours sur Natura 2000 dont les mêmes opposants à la chasse nous rabattent les oreilles. D'un côté la loi verdeille serait anti-démocratique car elle ne respecterait pas le droit de propriété et la liberté d'association... et d'un autre côté, ces mêmes personnes tentent d'imposer le ghetto Natura 2000 au mépris de ce même droit de propriété. La loi Verdeille s'est imposée là où il avait une nécessité foncière et faunistique. Elle tenait compte des réalités locales et proposait des solutions locales. Cette organisation de la chasse et des territoires est désormais menacée par quelques-uns. Ce faisant, ils se sont attaqués à un des acquis de la Révolution Française. Et c'est un comble, les extrémistes anti-chasse vont privilégier les chasses commerciales au détriment des chasses communales et populaires. Que ces personnes ne viennent pas nous parler de démocratie. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas le croire.



Jean-Louis Pilard

Président de la Fédération des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine
Président de l'Association Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Acca

ATTENTION ! NOUVELLE REGLEMENTATION Armoires de sécurité à partir de 2280 F

Une obligation légale : application immédiate

Décret n° 98-1148 du 16 décembre 1998

« Art. 48-1. Les armes, éléments d'armes et munitions détenus par les personnes physiques titulaires d'une autorisation d'acquisition et de détention doivent être conservés dans des coffres-forts ou dans des armoires fortes. Ces personnes sont tenues de prendre toutes dispositions de nature à éviter l'usage de ces armes par un tiers.

« Toute demande d'autorisation d'acquisition et de détention, et toute demande de renouvellement d'une autorisation déjà accordée, doit être accompagnée de la justification des installations mentionnées à l'alinéa précédent. »

Cette mesure concerne toutes les armes de poing réglementées y compris les pistolets et revolvers à un coup 22 LR ainsi que les armes d'épaule telles que les fusils à pompe et les carabines semi-auto, à profil militaire ou de chasse à chargeur amovible.

Une protection idéale pour toutes les armes de chasse et de tir

Toutes nos armoires ont été fabriquées selon les normes de sécurité allemandes qui sont les plus restrictives de la CEE en matière de stockage.

La différence entre la sûreté A et la sûreté B réside dans le corps et la porte de l'armoire. La sûreté A possède une âme simple et des parois en acier renforcé de 3 mm alors que la sûreté B dispose d'un blindage extérieur de 3 mm et intérieur de 1,5 mm. L'espace entre ces blindages est isolé d'une matière résistante à hautes températures.



Armoire 10 armes sûreté A
n° 46-53011 3190 F

Armoire 10 armes sûreté B
n° 46-53038 5190 F



Coffre-fort encastrable, sécurité B. Dimensions: avant: env. 34,5 x 43,5 cm. Arrière: env. 34,5 x 43,5 cm. Hauteur: env. 28 cm. Largeur: env. 40,5 cm. Hauteur intérieure: env. 27 cm. Profondeur disponible: env. 38 cm. Ce coffre-fort doit être encastré à l'intérieur et sur les côtés d'une maçonnerie d'au moins 10 cm. N° 46-53029 1190 F



Coffre-fort mural, sécurité B. Multi-fonctionnel. Dimensions: env. 33,5 x 43,5 x 38 cm. Dimensions intérieures: env. 25 x 35 x 29,5 cm. Poids: env. 35 kg. N° 46-53013 1295 F

*Supplément pour livraison-installation sur rendez-vous et par personnel spécialisé comprenant: l'installation sur site (sans fixation ni scellement), le déballage, l'essai des serrures et l'évacuation des emballages.

| | | |
|---|-------|-------|
| Modèle sans poignée | 110 F | 165 F |
| Risq de chicanerie | 500 F | 500 F |
| Tous 3 modèles sur 1" (sauf 2001) sans roue | 900 F | 750 F |
| Four étage supplémentaire | 110 F | 120 F |

Compte tenu de la très forte demande actuelle, nous vous conseillons d'effectuer votre réservation rapidement :

- soit par correspondance: KETNER FRANCE - 57 BIS, AVENUE DES DEUX-FONTAINES - 57060 METZ CEDEX 2 - TEL.: 03 87 34 73 62
- soit à nos 8 magasins: (VOIR LISTE CI-CONTRE)

| Nombre de support Armoires | Sûreté | Étagère (en cm) | Dimensions ext. en cm H x L x P | Poids en kg | Hauteur de rangement en cm | Dim. int. du caisson int. en cm | N° de Réf. ouverture à droite | N° de Réf. ouverture à gauche | PRIX |
|---|--------|-----------------|---------------------------------|-------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------|
| 5 | A | * | 150 x 35 x 35 | 85 | max. 131 | 15 x 34 | 46-53012 | 46-53031 | 2280 F |
| 10 | A | * | 150 x 67 x 35 | 140 | max. 131 | 15 x 66 | 46-53011 | 46-53040 | 3190 F |
| 5 | A | B | 150 x 35 x 35 | 105 | 123 | 20 x 26 | 46-53035 | 46-53033 | 2990 F |
| 10 | A | B | 150 x 67 x 35 | 165 | 123 | 20 x 69 | 46-53036 | 46-53041 | 3790 F |
| 7 | A | B | 150 x 67 x 46 | 170 | 123 | 20 x 59 | 46-53037 | 46-53042 | 3990 F |
| 5 | A | **B | 150 x 67 x 46 | 207 | max. 145 | 67 x 37,67 x 24 | 46-53046 | 46-53048 | 4780 F |
| Toutes les armoires ont obtenu la certification ISO 9001, la garantie d'une sécurité totale | | | | | | | | | |
| 10 | B | * | 150 x 80 x 47 | 205 | 123 | 15 x 67 | 46-53028 | 46-53043 | 5190 F |
| 7 | B | * | 150 x 80 x 47 | 210 | 123 | 15 x 67 | 46-53026 | 46-53045 | 5490 F |



MAGASINS KETNER à:
METZ: Tél. 03 87 34 73 73
 57 bis, av. des Deux-Fontaines
PARIS: Tél. 01 45 74 10 77
 23-27 bd Gouvion Saint-Cyr
LYON: Tél. 04 78 62 86 20
 52-54, Cours Lafayette
LILLE: Tél. 03 20 21 90 90
 38, rue des Tanneurs
NICE: Tél. 04 93 80 64 80
 Centre Nice Etoile
 Avenue Jean Médecin
TOURS: Tél. 02 47 05 85 93
 17, place de la Résistance
CLERMONT-FERRAND:
 Tél. 04 73 37 98 73
 14, rue A. Moïner
NANTES: Tél. 02 40 35 39 70
 7, boulevard Guist'Hau
CONSEILLIERS:
PERIGNAN: Armurier SANSON
 11, bd Cécilien
 Tél. 04 68 35 23 48
NOUMÉA: Chasse et Loisirs
 30, av. Clémenceau
 Tél. 0687 25 33 83

Territoire

Chacun cherche son capucin!



Le capucin est revenu à Javené, une commune du GIC du Haut-Couesnon ayant fermé sa chasse pendant treize ans

LE GIC DU HAUT-COUESNON TRAVAILLE DEPUIS QUINZE ANS AVEC LA COLLABORATION DU SERVICE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE POUR RÉIMPLANTER LE LIÈVRE SUR SON TERRITOIRE. LES 250 CHASSEURS DE ONZE COMMUNES SONT CONVAINCUS DU BIEN-FONDÉ DE LEURS EFFORTS.

C'est en 1984, sous l'impulsion de Francis Taligot, président de la société de chasse de Luitré, que le GIC du Haut-Couesnon a été créé dans le pays de Fougères.

Au début des années quatre-vingt, de saison de chasse en saison de chasse, de nombreux chasseurs, sur l'ensemble du territoire du futur GIC, constatent avec amertume que le capucin a déserté, sinon complètement disparu, du territoire du GIC. Celui que l'on surnomme l'oreillard n'est ni plus ni moins en voie de complète extinction. « Le comptage que nous avons effectué en 1985 s'est révélé être une véritable catastrophe, » se souvient Jean-Luc Delaunay, secrétaire du GIC. Contre mauvaise fortune, bon cœur, les chasseurs ont donc entrepris de prendre le taureau par les cornes. Et comme beaucoup de sociétés de chasse à cette époque, ils préconisent un lâcher de lièvres. C'est chose faite, le 31 juillet 1985. Quelques 200 lièvres sont alors lâchés à Romagné, Parcé, Luitré, Javené, la Chapelle sur Janson et Laignelet.

« Il y avait une trentaine de lièvres bagués par société, rappelle Jean-Luc Delaunay. Malheureusement l'opération s'est révélée catastrophique ». Quinze jours après le lâcher, les chasseurs ne pouvaient que constater avec amertume une surmortalité des animaux lâchés. « Près de 50 %



Le GIC du Haut-Couesnon, dans le pays de Fougères, regroupe les communes de Javené, Luitré, La Selle en Luitré, Parcé, Romagné, La Chapelle-Janson ainsi que la société de chasse de Fougères (Beaucé, Fleurigné, Laignelet et Lecousse)



Dans le cadre de ses activités annuelles, le GIC invite ses adhérents à visiter des territoires cynégétiques exemplaires. En 1998, une journée a ainsi été organisée à Chantonmay (Deux-Sèvres) pour découvrir un parc d'élevage et des garennes artificielles pour les lapins en présence de Jacky Aubineau de l'ONC.

En 1999, les responsables du GIC ont prévu une journée dans la baie de Somme.

GIC du Haut-Couesnon :
Président Serge Cojean,
La Templierie, 35133 La
Chapelle-Janson, Tél.
02.99.95.24.75.

Vice-président
Dominique Prioul (AC
de Fougères), Secrétaire
Jean-Luc Delaunay
(ACCA Javené), Trésorier
Jules Chavoix (ACC
Romagné), Membres
Pierre Lagrée (ACCA
Luitré), Paul Guinebault
(ACCA Salle en Luitré),
Roger Eon (Chasse pri-
vée Laignelet), Roger
Touchefeu (ACCA Parcé),
Francis Taligot (ACCA
Luitré).

des lièvres ont été retrouvés morts par les agriculteurs dans le bas de leurs champs, déclare Jules Chavoix, trésorier du GIC. Et trois mois plus tard le taux de mortalité montait à 90 %. Un vrai désastre. » Une mortalité principalement due à l'inadaptation des lièvres importés. « Le stress des animaux peut aussi expliquer ces mauvais résultats, » souligne Franck Drouyer, le technicien cynégétique qui suit le dossier à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. « Il est encore heureux qu'ils n'aient pas contaminé les souches locales, » poursuit-il. Toujours est-il que le G.I.C. du Haut-Couesnon pense alors qu'il s'agit là d'un mauvais concours de circonstances, il ne remet donc pas en cause le lâcher. Et en 1986, les chasseurs effectuent un nouveau lâcher. Mais en vain. Rien n'y fait. « A cette

époque, nous avons pu d'informations sur les techniques de repeuplement et nous ne savions pas véritablement comment nous y prendre. Nous avons essayé les plâtres, » explique Jean-Luc Delaunay. Avant que le lièvre ne disparaisse totalement du territoire et qu'il ne soit alors trop tard pour agir, les chasseurs décident courageusement la fermeture totale de la chasse au lièvre sur l'ensemble du GIC. Il va sans dire que cette résolution n'a pas fait l'unanimité. Nombreux sont encore ceux qui se souviennent des années fastes, ces années soixante-dix où le lièvre était encore bien présent dans la mémoire de tous. « En 1976, les 30 à 40 chasseurs de Javené prévalaient sans problème une quarantaine de lièvres. Et ce sans mettre en danger la population de capucins », souligne Alexandre Vivier, vice-président de la

société de Javené. Il a été bien difficile pour certains de renoncer à chasser le lièvre avec ces souvenirs en tête. Mais il était impératif d'agir et les chasseurs du pays de Fougères ont su prendre la bonne décision encore temps. Aujourd'hui, les chasseurs sont en mesure d'expliquer et de comprendre la brutale déprise du lièvre sur tout le territoire du GIC du Haut Couesnon. En effet, le remembrement entrepris dans les années soixante, en Ille et Vilaine, a servi de mauvais exemple... grandeur nature! Ce remembrement va ainsi modifier le cadastre et permettre la mise en culture de plus grandes parcelles. Mais il va surtout de pair avec l'arasement des talus et des haies. Ces interventions altèrent considérablement le paysage, détériorent le biotope originel et parfois dére-



Le GIC du Haut-Couesnon organise chaque année une chasse à courre sur son territoire. En 1998, c'est le Rallye dans le Vent qui a courru en vain le lièvre le premier week-end de février à Savené. En 1999, c'est le rallye Saintonge-Aquitaine qui le deuxième week-end de mars a pris un renard à La Chapelle-Janson.

gient les données microclimatiques locales. Ce n'est pourtant pas le remembrement qui doit être mis en cause mais les changements intervenus dans la production agricole.

« La région de Fougeres est aujourd'hui une des premières régions laitières de France, déclare Serge Cojean, le président du G.I.C. Le fourrage et l'ensilage représentent près de 60 % de la SAU. » Et Jean-Luc Delaunay d'ajouter : « Les leuraits ont peu de chance d'échapper aux machines. Et l'arrivée en force du maïs n'a pas arrangé les choses. » Jusqu'au milieu du siècle, une agriculture tradition-

nelle compose avec le paysage. Et le capucin se complet dans ce biotope de plaine et de bocage. Pour preuve les mots bretons *hat* et *gat* qui signifient lièvre témoignent de sa présence régulière et constante dans le paysage. Talus, haies, buissons sont en effet les gîtes naturels du lièvre. Le plus souvent, il creuse son gîte dans une haie. Et seul son dos apparaît à la surface du sol. Côté alimentation, le lièvre est beaucoup plus sélectif que le lapin. De mai à septembre, sa préférence va aux bourgeons et inflorescences des graminées, les céréales assurant l'essen-

tiel de son alimentation d'octobre à mai (Lire à ce propos **chasser en Bretagne** N° 7 été 1997).

Après le passage des remembreurs et la nouvelle politique agricole, les chasseurs du Haut-Couesnon se sentent des laissés pour compte.

« Aujourd'hui, nous avons le plus mauvais territoire à lièvre que nous puissions avoir avec 10 % de blé, 40 % de maïs et le reste en prairie, » constate Franck Drouyer. Contre mauvaise fortune, bon cœur, les chasseurs du GIC ne désespèrent pas. « Nous voudrions désormais informer les agriculteurs et engager avec eux un partenariat pour étudier et revoir l'actuel aménagement foncier, déclarent d'une même voix les membres du GIC du Haut Couesnon. La solution passe peut-être par une sensibilisation des syndicats agricoles susceptibles de faire remonter l'information auprès de leurs adhérents ».

Si les résultats obtenus sur le G.I.C du Haut Couesnon ne sont pas à la hauteur des espérances, ils demeurent néanmoins encourageants.

En 1991, un plan de chasse d'une seule journée au lièvre a été mis en place dans plusieurs sociétés. L'IKA, enregistré cette année-là, a été de 0,3. Mais après sept ans de "sevrage", certaines sociétés ont rouvert la chasse. « La reprise a été trop rapide, reconnaît Franck Drouyer. Seule dans le GIC, Javené n'a pas chassé le lièvre treize années durant. Et ses résultats sont probants. L'IKA est de 0,12 en 1985. Il tombe à 0 en 1991. Mais aujourd'hui, Javené enregistre un IKA de 0,62. Preuve que la persévérance paie. Si les chasseurs pouvaient convaincre les agriculteurs de revoir leur politique, nul doute que le capucin redeviendrait le roi du haut-Couesnon.

Alain Artur

Faune

Reptiles et amphibiens, en Bretagne!



Les naturalistes ont recensé quinze espèces d'amphibiens et onze espèces de reptiles en Bretagne

LA BRETAGNE N'EST PAS L'IRLANDE. SI LES MOINES CELTIQUES ONT CHRISTIANISÉ LA BRETAGNE AU CINQUIÈME SIÈCLE, ILS N'EN ONT PAS CHASSÉ LES SERPENTS. ET BIEN AVANT QUE L'HERMINE NE DEVIENNE LE SYMBOLE HÉRALDIQUE DU DUCHÉ, C'ÉTAIT LA SALAMANDRE QUI FIGURAIT DANS LES ARMES DES ROIS ET DES PRINCES DE BRETAGNE. REDÉCOUVERTE DE CETTE FAUNE MÉCONNUE ET CONSEILS AVANT L'ÉTÉ!

La Bretagne est coupée en deux. Nord et sud, est et ouest, littorale et intérieure, la carte des reptiles et des amphibiens divise bel et bien la Bretagne en deux... La grenouille rousse au nord et la grenouille agile au sud, la vipère péliade au nord de la Loire et la vipère aspic au sud, le lézard vert au sud et le lézard vivipare au nord.

Heureusement pour les herpélogistes, la Bretagne réserve quelques anomalies. C'est ainsi que la couleuvre d'Esculape est inconnue dans le Trégor et que le crapaud alyte est absent d'une partie du Morbihan. Au total, ce sont quinze espèces d'amphibiens et onze espèces de reptiles qui ont été découvertes en Bretagne.

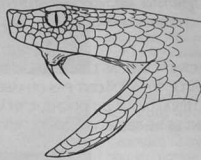
Plus on avance vers l'ouest et plus le recensement d'amphibiens est pauvre. Il s'agit là de l'effet de péninsule, les espèces continentales n'ayant pas réussi à conquérir la Bretagne la plus occidentale. La répartition des reptiles répond à un autre critère : une ligne nord-sud qui sépare espèces méridionales et nordiques.

La conjugaison des amphibiens et des reptiles distingue la Bretagne du nord-ouest et la Bretagne du sud-est... avec deux situations contrastées : la Finistère et la Loire-



La plupart des reptiles s'enfuient lorsqu'ils perçoivent les vibrations du sol annonçant l'approche d'un danger.

Quelques précautions doivent être prises pour éviter les morsures de vipère : porter des bottes dans les terrains broussailleux et ensoleillés, faire attention à ne pas mettre les mains n'importe où, ne pas laisser traîner un vêtement au sol et en plein soleil qui pourrait servir de cachette à une vipère...



Couleuvre : Tête ovale - corps effilé - queue longue - grandes écailles sur la tête - pupille ronde - une rangée d'écailles entre œil et bouche - pas de crochets venimeux - inoffensive.

Vipère : Tête triangulaire - corps trapu - queue courte - petites écailles sur la tête - pupille verticale - 2 ou 3 rangées d'écailles entre œil et bouche - crochets venimeux - dangereuse.



Toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles sont protégées par la loi depuis 1980.

Atlantique. Le premier département possède en effet deux fois moins d'espèces que le second! Les îles bretonnes ne sont pas non plus oubliées par ces vertébrés à sang froid. Les grandes îles que sont Belle-Île, Groix et Ouessant offrent une variété d'espèces comparable au rivage continental le plus proche quoique la vipère y soit absente.

Ensoleillement et température sont les deux facteurs de présence et de développement des amphibiens et des reptiles. Ils ne peuvent en effet survivre que dans des zones où la belle saison est suffisamment importante pour permettre l'éclosion des œufs et le développement du stade larvaire.

La douceur du climat océanique s'avère donc plutôt favorable à la présence de ces vertébrés à

sang froid en Bretagne et tout particulièrement sur le littoral...

Inféodés au milieu, les amphibiens et les reptiles subissent, plus que les autres espèces animales, le contrecoup des transformations des biotopes. La disparition des talus et des murets de pierres, l'assèchement des zones humides et le comblement des mares constituent les principaux facteurs de disparition des amphibiens et des reptiles.

Si la pêche a contribué à diminuer les populations de grenouilles, le remplacement des gardons, tanches et goujons par des poissons carnivores et omnivores (brochet, perche, truite, carpe, brème et poisson rouge), dans les plans d'eau, a également contribué à réduire le nombre des amphibiens.

Les queues d'étangs et les berges sont des lieux de prédilection pour les amphibiens, grenouilles, crapauds et tritons. On peut y trouver également des couleuvres vipérines, et des couleuvres à collier. Un peu à l'écart des berges, se tiennent le lézard vivipare et la vipère péliade.

Les mares, dont la profondeur n'excède pas un mètre, sont le domaine privilégié de tous les amphibiens qui y vivent et s'y reproduisent.

Les marais et marécages sont des milieux favorables aux grenouilles vertes, rainettes, crapauds, calamites et péléodytes.

Les tourbières, où les écarts thermiques peuvent être importants en été, sont fréquentées par la grenouille rousse, et quatre espèces ovovivipares : le lézard vivipare,



Cette couleuvre à collier a probablement été décaptée par un rapace ou une loutre!

la vipère péliade, la couleuvre coronelle et l'orvet. Seuls les cours d'eau à faible débit accueillent amphibiens et reptiles, tout particulièrement la couleuvre vipérine. Les zones humides du littoral servent également d'habitat au crapaud calamite, au péléodyte, à l'alyte, mais aussi à quelques reptiles: lézard des murailles, couleuvre coronelle, vipère péliade.

Serpents, lézards, salamandres et grenouilles sont de précieux auxiliaires pour les jardiniers. Insectes et limaces composent en effet le régime alimentaire des amphibiens tandis que les rongeurs sont la proie des reptiles.

Au bord de l'étang, les amphibiens contribuent également à réduire le nombre de moustiques.

Les forêts de feuillus constituent un milieu propice aux espèces recherchant l'humidité en été. On trouve dans les sous-bois différentes espèces : salamandre tachetée, crapaud commun, grenouille rousse, grenouille agile, triton marbré... Tandis que les reptiles se tiennent dans les clairières et en lisière : lézard vivipare, vipère aspic, vipère péliade, couleuvre coronelle, couleuvre d'Esculape.

Les forêts de résineux sont moins fréquentées par les amphibiens et les reptiles. On peut cependant y rencontrer des salamandres tachetées et des crapauds communs.

Les landes sont inhospitalières aux amphibiens mais constituent de bons

habitats pour les reptiles : lézard vert, vipère péliade, couleuvre coronelle. Les friches, anciennes pâtures et prairies cultivées abandonnées par l'homme, forment des refuges attractifs pour tous les reptiles qui y trouvent le couvert, la tranquillité et l'ensoleillement. Les amphibiens y sont par contre rares.

Le bocage est un milieu d'une richesse exceptionnelle. Talus, haies, murets, prairies offrent le gîte et le couvert aux amphibiens et reptiles : salamandre tachetée, grenouille rousse, crapaud commun, lézard vert, orvet, couleuvre à collier, couleuvre d'Esculape, vipère péliade et vipère aspic y abondent.

« La plupart des reptiles connaissent parfaitement leurs territoires et les cachettes susceptibles de les abriter en cas de danger, écrit Bernard Le Garff, dans son ouvrage paru chez Bordsas « Mais bien souvent, la meilleure façon de se cacher est encore de ne pas bouger. La parade sera d'autant plus efficace que la couleur de l'animal sera plus proche de celle du milieu environnant ».

Un reptile dérangé s'enfuira le plus souvent. Parfois, il mettra en pratique le vieil adage : la meilleure défense, c'est l'attaque. Inutile donc de tenter le « diable ». Prudence est mère de sûreté en été.

Liste des reptiles et amphibiens de Bretagne. **Chéloniens :** Tortue luth, *dermochelys coriacea*; Tortue caouanne, *Caretta caretta*;

Sauriens : Orvet, *Anguis fragilis*; Lézard des murailles, *Podarcis muralis*; Lézard vert, *Lacerta viridis*; Lézard vivipare, *Lacerta vivipara*;

Ophidiens : Couleuvre à collier, *Natrix natrix*; Couleuvre vipérine, *Natrix maura*; Coronelle lisse, *Coronella austriaca*; Couleuvre d'Esculape, *Elaphe longissima*; Couleuvre verte et jaune, *Coluber viridiflavus*; Vipère péliade, *Vipera berus*; Vipère aspic, *Vipera aspis*.

Urodèles : Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*; Triton alpestre, *Triturus alpestris*; Triton palmé, *Triturus helveticus*; Triton vulgaire, *Triturus vulgaris*; Triton crêté, *Triturus cristatus*;

Anoures : Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*; Pélobate cultripède, *Pelobates cultripedis*; Péléodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*; Crapaud commun, *Bufo bufo*; Crapaud calamite, *Bufo calamita*; Rainette verte, *Hyla arborea*; Grenouille rousse, *Rana temporaria*; Grenouille agile, *Rana dalmatina*; Grenouille verte, *Rana esculenta*.



Ces inconnus au sang froid au ras du sol!

Chercheur-enseignant au Laboratoire d'évolution des systèmes naturels et modifiés de l'Université de Rennes I, Bernard Le Garff préside la Société Française d'Herpétologie.

ORNITHOLOGUE PAR PASSION, L'UNIVERSITAIRE BRETON BERNARD LE GARFF EST AUJOURD'HUI UN DES SPÉCIALISTES DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE FRANCE. DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, SES TRAVAUX ONT CONTRIBUÉ À LA REDÉCOUVERTE DES VERTÉBRÉS TERRESTRES À SANG FROID.

L'herpétologie, du grec *herpeton* reptile et *logos* discours, est la science qui traite des reptiles et des amphibiens. Un Breton, Bernard Le Garff, préside aujourd'hui aux destinées de la Société française d'herpétologie. Il enseigne au Laboratoire d'évolution des systèmes naturels et modifiés de l'Université de Rennes I.

- Comment un ornithologue devient-il un spécialiste des vertébrés à sang froid?

- J'ai toujours été naturaliste par goût. Lorsque j'étais enfant à Lorient, je m'intéressais aux oiseaux. Mais je me souviens aussi des couleuvres d'Esculape que j'attrapais. C'est le premier serpent que j'ai tripoté.

Les oiseaux, que j'ai étudiés ensuite à l'université, sont en haut de la chaîne alimentaire. Ils ne se portent bien que si le reste se porte bien et notamment les amphibiens et les reptiles. Je me suis rendu compte qu'il y avait un trou énorme dans la connaissance de ces animaux. À l'inverse des oiseaux et des insectes, ils ne suscitaient guère l'intérêt des chercheurs et des naturalistes amateurs.

- Vous avez réalisé et publié plusieurs enquêtes sur la répartition des amphibiens et des reptiles en



Bibliographie de Bernard Le Garff : « Atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne », N° 126 -127 *Pen ar Bed*, 1988. « Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France », *Société herpétologique de France*, 1989. « Les amphibiens et les reptiles dans leur milieu », *éditions Bordas*, 1991. « Atlas européen des amphibiens et reptiles », *Muséum d'Histoire Naturelle et Société herpétologique de France*, 1998.



Les superstitions n'épargnent pas les amphibiens. Les crapauds ont bien mauvaise réputation tandis que les grenouilles sont mieux loties. Mais la sagesse populaire peut aussi se tromper, ainsi la réalité dément la chanson : « il pleut, il mouille, c'est la fête à la grenouille... ». Si les rainettes vertes, grenouilles rousses, vertes et agiles aiment les lieux humides... Elles préfèrent chanter sous le soleil que sous la pluie !

Bretagne, notamment en 1984, 1988 et 1991. Sur les 120 espèces connues en Europe, vous avez recensé 15 amphibiens et 11 reptiles en Bretagne, avec un secteur privilégié : la Loire-Atlantique...

- Il y a un gradient nord-sud de répartition des reptiles et un gradient est-ouest pour les amphibiens. Lorsqu'on cumule ces deux gradients, on trouve effectivement deux fois plus d'espèces en Loire-Atlantique que dans le Nord-Finistère.

Certaines espèces continentales comme le triton alpestre n'ont pas été jusqu'au bout de la Bretagne. Les espèces correspondent généralement aux cartes climatiques. La région de Rostrenen est la plus froide, la plus arrosée et la moins ensoleillée de Bretagne et le lézard vert y est naturellement absent. La couleuvre d'Esculape

est présente par taches, partout en Bretagne mais l'espèce étant assez frileuse, elle est limitée au nord. Par contre, d'autres espèces, comme la rainette, combinent les deux cartes climatiques de la Bretagne.

- La Loire-Atlantique se distingue aussi des autres départements bretons par la présence de la vipère aspic. Episodiquement, il est question de sa présence au nord de la Loire...

- La Loire-Atlantique est une zone de chevauchement de la vipère aspic et de la vipère péliade. Mais lorsqu'on trouve l'une sur un biotope donné, on ne trouve pas l'autre. Dans les quatre autres départements, il n'existe que la vipère péliade. La confusion peut s'expliquer car le mâle est grisé tandis que la femelle est rouge. Les gens appellent donc par erreur aspic la femelle de la péliade.

Il faut se méfier de certaines affirmations. Ainsi la couleuvre vipérine n'est pas le seul serpent aquatique. Tous les serpents, et plus particulièrement la couleuvre à collier, peuvent aller dans l'eau. À propos de certaines couleuvres à collier, avec l'âge le collier peut aussi s'estomper.

- Quelle est l'évolution de ces espèces indigènes depuis une dizaine d'années?

- Il y a très peu d'espèces en augmentation. La tendance est plutôt à la disparition d'espèces à l'échelle planétaire.

Très souvent, ces disparitions sont dues à l'impact de l'homme sur le milieu. En Bretagne, les nouvelles données correspondent à la transmission d'observations sur des milieux qui avaient été peu étudiés jusqu'à présent, ainsi la côte nord de la Bretagne.





pêcheurs, tout le monde ou prou se fiche des mares.

La création de nouveaux points d'eau ne remplace pas les anciens. Soit leurs nouvelles berges sont trop abruptes pour les amphibiens, soit ils sont empoisonnés avec des poissons incompatibles avec les amphibiens. Les carpes ont remplacé les gardons et les tanches. Aujourd'hui les grenouilles vertes ne doivent leur salut qu'aux roselières trop serrées et donc inaccessibles aux poissons carnivores.

- Y-a-t-il systématiquement corrélation entre l'introduction d'une nouvelle espèce et la disparition d'une espèce indigène ?

- Il est impossible de cloisonner les espèces dans le milieu naturel. Dès qu'on favorise une espèce on en défavorise une autre. Si on met trop de brochets dans un étang, ils ne se priveront pas de manger tout le reste.

Il serait illusoire de penser que l'introduction de cigognes n'a pas d'incidence sur les amphibiens. Il ne peut y avoir dans cet exemple d'introduction modérée. Les cigognes ne mangent pas des croquettes.

En Bretagne la prolifération des tortues de Floride ne se fera pas au détriment des cistudes d'Europe puisque celles-ci sont limitées par le climat. Par contre, elle prendra la place d'une autre espèce. Actuellement, nous savons que quelques individus vagabondent en Bretagne. La densité n'est pas encore assez importante aussi faut-il intervenir dès à présent en interdisant la commercialisation de ces animaux que les gens lâchent en toute

bonne foi dans la nature. intéressent les

lées, le lézard vert et la vipère péliade. Ils ont les mêmes exigences thermiques. Si vous voyez l'un, l'autre n'est peut-être pas loin.

Lorsque le temps est un peu orageux et que le soleil est voilé, vous pouvez être assuré que tous les serpents sont dehors.

- Comme pour les oiseaux, les insectes ou les mammifères, l'impact du milieu demeure donc prépondérant pour le développement ou la disparition des amphibiens et des reptiles...

- Effectivement, la transformation des biotopes et les changements des pratiques agricoles ont des incidences sur les peuplements. Dans les secteurs hyper-remembrés comme Pontivy, ce n'est pas la Beauce mais le désert qui arrive. Les oasis sont de plus en plus rares. Une espèce est aussi plus fragile sur ses bordures géographiques ainsi le triton ponctué. En Bretagne, il est évident que les tritons ont été les premiers à payer le comblement des mares et l'assèchement des zones humides. Hormis les grands plans d'eau qui

Adhérent et militant de la SEPNB, Bernard Le Garff n'est pas un naturaliste hostile à la chasse et à la pêche. Parlant des habitats de la faune sauvage, il prône une communauté d'intérêts entre tous les défenseurs de la nature.

« Le chasseur-destructeur de la nature est une idée simpliste. Ce n'est pas vrai. Je pense que nous n'avons pas su travailler ensemble alors que nous pouvons nous entendre sur de nombreux terrains dont bien sûr et en premier lieu la sauvegarde et la mise en valeur des habitats sensibles comme les zones humides ».

Étude

La gestion raisonnée du Loch de Guidel

LORSQUE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN ONT FAIT L'ACQUISITION DES SOIXANTE-DIX HECTARES DU GRAND LOCH DE GUIDEL, ILS ONT ENTREPRIS UNE VASTE ÉTUDE DU MILIEU NATUREL. DEUX INVENTAIRES FAUNE-FLORE ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVANT QU'UN PROGRAMME DE GESTION SOIT DÉFINI. L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL A PERMIS D'ÉVITER DES PROPOSITIONS AUSSI DÉSASTREUSES QUE LA REMISE EN EAU DU SITE!



Le marais, c'est un monde entier sur la terre, un monde différent qui a sa vie propre, ses habitants sédentaires et ses voyageurs de passage, ses noix, ses bruits et son mystère surtout ».

Cette citation empruntée à Guy de Maupassant pourrait illustrer le Loch de Guidel. Ce marais littoral arrière dunaire du Morbihan est en effet doté d'un écosystème riche mais fragile. Mosaïque végétale, amphibiens et reptiles, faune et avifaune remarquable composent ici un patrimoine naturel particulièrement dynamique.

Ce joyau naturel morbihannais, transition entre terre et mer, fait depuis plusieurs années l'objet d'études scientifiques. Acquéreurs des 70 hectares du Grand Loch, en 1994, la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage, le Département du Morbihan et la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan sont les véritables garants de la préservation de ce patrimoine vivant. La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan intervient également en tant



Le Loch de Guidel recèle un potentiel naturel inattendu. A l'homme de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas détruire cet environnement, sinon il pourrait être le plus grand perdant.

que gestionnaire de ce milieu, reconnu nationalement et répertorié, depuis 1987, comme une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) par le Ministère de l'Environnement. Lutter contre la fermeture du Grand Loch et

améliorer la biodiversité du milieu, tels sont les deux axes de la politique menée par les gestionnaires morbihannais. Mais pas d'actes intempestifs! Connaissance du milieu et gestion appropriée sont les maîtres mots. En effet, conscient de l'impact d'une gestion sur le

devenir de l'environnement, les chasseurs privilégient une connaissance de l'équilibre flore-faune à des actions hâtives mais irréversibles. Afin d'appréhender le site dans sa globalité et d'en valoriser tous les éléments, une démarche analytique et scientifique

s'est imposée. Gestion et connaissance du milieu s'avèrent ici indissociables. Faute de travaux de référence sur le Loch de Guidel, la Fédération Départementale des Chasseurs a diligenté deux inventaires, le premier, botanique, réalisé en 96 par Gaëlle Chapon, et le second, faunistique, dû à Stéphane Basck, qui s'est achevé en 98. Ces deux études fondamentales ont mis en évidence les spécificités méconnues de cette zone humide. Les chasseurs n'ont donc pas lésiné sur les moyens ni cédé à des effets d'annonce médiatique pour définir la gestion adaptée au Loch de Guidel.

Originalité de cette ancienne cuvette inondée par l'Océan atlantique, la présence simultanée d'espèces floristiques caractéristiques des milieux maritimes et des milieux d'eau douce. Tréfle, lotier, et potentille (*Agropyron repens*, *Agrostis stolonifera*, *Trifolium repens* et *fragiferum*, *Potentilla anserina*, *Lotus corniculatus*) poussent sur d'anciennes prairies cultivées, non loin de l'écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), pédonculaire des marais (*Pédicularis palustris*), lychnis fleur de coucou (*Lychnis flocculata*), menthe aquatique (*Mentha aquatica*), typique des marais.

On trouve également sur le site des roselières basses et hautes contenant des plantes propres au milieu saumâtre : jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), jonc des chaisiers glauque (*Scirpus tabernaemontani*), vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), Puccinellie (*Puccinellia distans*), aster maritime (*Aster tripolium*), salicorne (*Salicornia ramosissima*) sont inféodées au milieu des prés salés

et des schorres. Les 4200 mètres de canaux d'eau douce abritent lentilles d'eau (*Lemma minor*), cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*), salicaire commune (*Lythrum salicaria*)...

L'équilibre de cette mosaïque végétale est la combinaison de trois tendances, la salinité due à l'affleurement de la nappe d'eau salée, l'hygromorphie directement liée à la saturation en eau du sol, et l'ouverture du milieu (stade prairial). Préserver cette originalité de l'écosystème est la préoccupation majeure des propriétaires et du gestionnaire.

À l'environnement exceptionnel, variété ornithologique incomparable.

La richesse botanique du Loch de Guidel conjuguant mer, marais et prairie, favorise la biodiversité. On trouve ainsi une multitude d'oiseaux sur le site. Sur les 65 espèces observables, 74 % sont strictement protégées au niveau national ou européen. Le Busard des roseaux, le Pluvier doré et le Butor étoilé font d'ailleurs « l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne les habitats ZPS », selon les termes contenus dans la Directive européenne dite « oiseaux », d'avril 1979. Quinze autres espèces sont inscrites à l'annexe II de la Convention de Bonn du 23 janvier 1979 répertoriant les « espèces dans un état de conservation défavorable ».

Certains oiseaux nichent sur le Loch. D'autres utilisent cette zone comme une halte migratoire, pré-nuptiale et post-nuptiale. Le comportement de cette avifaune permet de les classer schématiquement dans trois

groupes : littoral (57 %), zone humide (29 %), continental (14 %).

La proximité de la côte, située à 300 mètres, incite les oiseaux à de fréquents allers et retours entre le gîte et le couvert. C'est le cas des espèces littorales : Goéland, Tadorne de Belon, Mouette rieuse, Aigrette garzette...

Tandis que d'autres espèces, inféodées aux zones humides, quittent peu la zone arrière duanaire : Bécassine des marais, Courlis cendré, Foulque macroule, Phragmite des joncs, Cisticole des joncs, Colvert, Héron cendré, Bergeronnette des ruisseaux... Un dernier groupe à tendance continentale est composé de

Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pouillot véloce... Il reflète la situation du loch dans un ensemble géographique plus vaste, une étroite zone humide de 70 hectares dans un maillage bocager.

Seule une observation prolongée pourrait permettre d'identifier avec fiabilité les espèces nidifiant effectivement sur la zone. Car observer un oiseau, en période de nidification, dans un biotope favorable ne suffit pas pour le qualifier, avec certitude, de « nicheur ». L'Alouette des champs, le Canard colvert, le Phragmite des joncs, le Cisticole des joncs, le Bouscarle de Cetti et le Bruant des roseaux peuvent toutefois être qualifiés de nicheurs à Guidel.

Le contraste du paysage, zone de transition entre le bocage et le littoral, va de pair avec un contraste écologique, juxtaposition d'espèces végétales et animales



appartenant à un contexte littoral et continental. C'est l'équilibre de ces paradoxes vivants que la Fédération des chasseurs du Morbihan veut maintenir en développant une gestion spécifique au site. Les deux études botanique et faunistique, réalisées dans le milieu, constituent la première étape indispensable pour déterminer la gestion la plus appropriée. Or une politique de non intervention dans le milieu conduirait inexorablement à sa fermeture. L'intervention du gestionnaire vise donc à :

- maintenir une végétation basse favorisant l'accueil de l'avifaune sédentaire et migratrice des marais littoraux,
- conserver les habitats des espèces caractérisant la diversité du Loch de Guidel.

La Fédération des Chasseurs du Morbihan préconise toute une série d'interventions susceptibles de compléter le pâturage extensif. Moyen mécanique efficace, le fauchage ouvre le milieu tout en augmentant la production prairiale. C'est, en outre, un excellent moyen curatif pour éliminer les chardons et les orties. Une fauche tardive préserverait par ailleurs l'avifaune nicheuse et les espèces botaniques rares. Mais attention, une utilisation trop fréquente ou trop précoce de cette pratique agricole fragiliserait l'équilibre biologique entre les espèces floricoles et les graminées. Elle conduirait à une uniformisation floristique et se révélerait

destructive pour les différentes couvées et l'entomofaune.

Le pastoralisme s'avère aussi un moyen de gestion approprié. Le pâturage extensif stopperait la dynamique végétale naturelle, prélude à l'enrichissement. Cette ouverture du milieu profiterait, en premier lieu, aux oiseaux d'eau. D'autre part, les déjections animales iraient de pair avec un sol riche en lombrics et insectes coprophages. Dès lors, la présence d'oiseaux, se nourrissant de ces invertébrés, augmenterait donc dans le loch. Le pâturage serait enfin un bon moyen pour équilibrer les plantes florifères et les graminées. Tous ces facteurs contribueraient à l'émergence d'une diversité botanique et, par ricochet, à une multiplicité des habitats et à une diversité faunistique.

La race bovine retenue, la race domestique Holstein, répond à une opportunité locale. La Fédération départementale des chasseurs a ainsi conclu une convention avec un agriculteur guidelois. En parallèle, un pâturage équin enrayerait les déficiences de cette race bovine (refus de pâture des orties) sélectionnée pour la production de lait. Il importe néanmoins de respecter la charge du bétail, en U.G.B (Unité Gros Bétail). Un surpâturage ou un piétinement excessif pourrait entraîner l'effet inverse au but recherché. La période sensible, durant laquelle il conviendrait de ne pas faucher, s'étend de mars jusqu'à la première quinzaine

de juillet. Cette durée couvre les phases critiques de reproduction de l'ensemble des espèces recensées dans le Loch de Guidel.

Les travaux, à réaliser sur le site, sont d'une importance inégale, tant dans le temps que dans leur coût :

- pose d'une clôture électrique, placée à 3 mètres du canal, afin d'éviter l'effondrement des berges par le piétinement animal,
- curage des canaux et des mares, puis leur entretien triennal
- faucardage annuel de la végétation à la mi-juillet,
- gestion du niveau d'eau, notamment lors des inondations temporaires.

L'assainissement tout comme la remise en eau, brutale ou systématique, serait une aberration.

A chaque espèce animale correspond en effet un milieu naturel qu'il importe de préserver. À une connaissance préalable du milieu et aux travaux opérés sur le site, s'ajoute un nécessaire suivi de gestion. Il convient en effet de bien appréhender l'impact des interventions humaines.

Aussi, le plan de gestion, préconisé par le monde de la chasse, sous-tend une observation du loch de Guidel dans le temps afin de valider les options d'aménagement.

Parallèlement à la mise en valeur du loch de Guidel, la Fédération des Chasseurs met en place un programme éducatif et touristique en partenariat



Outre les anatisés, les limicoles, les amphibiens et les reptiles, le Loch possède un patrimoine naturel remarquable d'insectes. Parmi les espèces protégées, citons l'Agriote de Mercure, la sauterelle Conocéphale des roseaux, le papillon Ecaïlle chinée, le Sphinx de l'épilobe...



Notes bibliographiques :
 - « *Quelle gestion pour une zone humide arrière dunnaire ? L'exemple du Grand Loch de Guidel* », Gaëlle Chapon, UFR sciences de la vie et de l'environnement.
 - « *Quelle gestion pour un marais littoral arrière dunnaire ? L'exemple du Loch à Guidel* », Stéphane Basck, D.E.S.S., Institut d'Écologie Appliquée, Angers.



avec la mairie de Guidel. Ambitueuse et complexe, une telle gestion respectueuse de la biodiversité suppose compromis et concessions entre l'ensemble des acteurs : ornithologues, entomologistes, botanistes, chasseurs, agriculteurs... L'avenir du Loch de Guidel dépend désormais des bonnes relations entre tous les naturalistes. Les chasseurs ont acquis le foncier, réalisé les inventaires et mis en place une gestion du milieu.

Qui dit mieux !

Armelle Plessix

Le bon exemple des inventaires

Conserver la biodiversité du Loch de Guidel suppose une connaissance préalable du patrimoine vivant de cette zone humide. Les inventaires commandités par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, attestent de la démarche analytique et scientifique mise en place.

Dans un paysage composé essentiellement de dunes, de cultures et de landes, le Loch de Guidel apparaît comme atypique. Ce milieu est en effet non homogène en raison de ses variations topographiques et géologiques. Il en résulte une exceptionnelle diversité faunistique. Les inventaires réalisés à Guidel ont révélé des espèces jusqu'alors insoupçonnées en Bretagne !

Amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux se côtoient de manière interdépendante : habitat de prédilection similaire, nourriture convoitée du plus petit que soit...

Zone de refuge estival, les canaux permettent aux amphibiens de prolonger leur séjour à Guidel pendant les mois les plus secs de l'année. Sept espèces y sont répertoriées : grenouille verte, grenouille rousse, grenouille agile, crapaud commun, crapaud calamite, rainette verte, triton sp. Les zones de ponte, situées dans les endroits de faible courant et les eaux stagnantes, assurent une reproduction en dépit de la sécheresse estivale qui sévit sur le littoral.

Le milieu est également propice à la couleuvre à collier, observée à de nombreuses reprises sur tout le Loch. Par contre, le lézard vert et le lézard des murailles s'acclimatent moins bien à cet espace trop humide. L'absence de zones dégagées, rocailleuses, sèches et exposées au sud expliquent également l'absence de vipères.

Espèces incontournables, trois variétés d'hirondelle et le martinet noir se gavent d'insectes volants au printemps et en été. L'alouette des champs prise quant à elle l'ouverture du milieu tandis que le héron cendré fréquente les canaux et la prairie humide, lesquels lui assurent une nourriture abondante. On trouve également dans les roselières le phragmite des joncs, le cisticole des joncs et la Locustelle luscinioïde.

A site exceptionnel, populations d'insectes remarquables et inattendus. La détermination fine des espèces a demandé l'intervention de plusieurs spécialistes en entomologie. Les résultats dépassent les espérances. Des espèces jusqu'ici non répertoriées en Bretagne ou protégées par les instances nationales ou européennes ont trouvé refuge à Guidel !

Ainsi dans la famille des odonates (libellule), on a recensé : l'Agrien de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), l'Agrien gracieux (*Coenagrion pulchellum*) et l'Agrien nain (*Ischnura pumilio*) une espèce rare en Bretagne. Parmi les orthoptères (criquet, sauterelle, grillon) sont cités la sauterelle (*Platycleis tessellata*), une espèce méridionale très thermophile et peu connue dans la région, le Grillon des marais (*Pteronemobius heydeni*) en voie de disparition dans le centre de l'Europe. Présent également à Guidel, l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctata*), papillon à activité diurne, est inscrit comme espèce prioritaire sur la liste de la directive habitat. Le Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina pallas*), papillon rare en Bretagne, figure aussi dans la liste de la Directive habitat et la Convention de Berne.

Cynophilie

À la plaine comme au marais



Le Pointer reste un chien de grande quête « Il a besoin d'espace pour s'exprimer. Mais lorsqu'il revient à la maison, il est sage comme une image ».

LE POINTER EST UN GRAND SPORTIF, SURNOMMÉ LE « SEIGNEUR DES PLAINES », IL A CERTES BESOIN D'ESPACE POUR BATTRE LE TERRAIN MAIS IL EXCELLE AUSSI SUR DES TERRAINS MOINS DÉCOUVERTS, À LA BÉCASSINE DANS LE MARAIS ET EN MONTAGNE OÙ IL NE CRAINT NI LA FATIGUE NI LE FROID NI LA CHALEUR !

Ronces et landes font bien souvent le quotidien du chasseur breton. Aussi, le Pointer, superbe chien d'arrêt au poil ras, ne fait-il pas l'unanimité auprès des Nemrods. Ce pur-sang Britannique, de par sa morphologie et son endurance est pourtant capable de s'adapter à tous les terrains. Même le marais. René Tanguy, délégué départemental du Pointer club dans le Morbihan, ne tarit pas d'éloges sur ce chien d'arrêt hors normes. Dans la semaine, à Pontivy, René Tanguy tient une droguerie. Mais le week-end, sa grande passion du Pointer l'emporte sur le reste. « J'ai toujours été attiré par ce chien. Mais c'est à un ami d'école, François Dehapiot, délégué du club avant moi, que je dois ma passion du Pointer. Il y a bientôt 15 ans que je chasse avec des Pointers. C'est d'ailleurs François Dehapiot qui m'a donné une des grandes lignées du Pointer : Faust de Saint Niel, » annonce non sans une certaine fierté René Tanguy. Et pourtant, il y a quinze ans, la délégation départementale du pointer Club pouvait compter ses membres sur les doigts d'une seule main ! « Ils n'étaient



Courir est inscrit dans le patrimoine génétique du Pointer. « Mais il faut absolument tordre le cou à cette réputation de sprinter infatigable qui lui colle au poil ». Un dressage adéquat sur l'arrêt et le rappel s'avère nécessaire pour une chasse agréable. « Il faut travailler tous les jours le rappel, explique René Tanguy. Le Pointer se dresse très facilement. Lorsqu'il apprend quelque chose il ne l'oublie plus ».



Le Pointer aide à battre du terrain mais aussi à pénétrer des terrain difficiles. « Il est capable d'aller dans les ronces, à sa manière », assure René Tanguy. Il faut néanmoins reconnaître que les ronces et les épines ne constituent pas son terrain de prédilection tout comme les plaines céréalières ne sont pas ses uniques terrains favoris. « Il excelle à la bécassine dans les marais. Au bois, il n'est pas mauvais et en montagne il peut couvrir du terrain ».

que trois ». Aujourd'hui, le club compte 80 adhérents. Et René Tanguy espère bien multiplier les adhésions au pays de l'Épagneul.

« Il existe une certaine ressemblance dans le galop des deux chiens, explique-t-il. Leur course est à la fois vive et électrique ». Le Pointer est issu d'une sélection opérée par les Britanniques au début du dix-huitième siècle. Les différentes recherches sur l'origine du Pointer menées par deux éminents spécialistes du pointer, Paul Caillard en 1884 et William Arkwright en 1907, confirment que le Pointer descend du Braque Portugais. Ce chien léger est un chasseur infatigable plus alerte que le *Perdigeros de Burgos*, autre grand chasseur de la péninsule ibérique. Importé en Grande Bretagne au début du dix-huitième

siècle, le Braque Portugais est devenu après maintes sélections un champion de très haut niveau, rapide, endurant, doté d'un nez puissant.

Il convient bien sûr « d'aiguiser » ce « grand nez » si l'on veut en tirer le meilleur parti. Mais la particularité du Pointer, c'est bien évidemment son arrêt. « Il possède une fermeté d'arrêt extraordinaire. Il peut ne plus du tout bouger ». Voir évoluer le Pointer en pleine chasse est un véritable régal. Le nez au vent, l'émanation est là. Et puis les premières effluves ont comme un effet tétanisant sur le Pointer. En pleine course, il peut donner un coup de rein et s'arrêter net. Il est alors comme statufié jusqu'à l'envol de l'oiseau.

Bien dressé le Pointer tient l'arrêt jusqu'à l'arrivée de son maître par-

fois distant de plusieurs centaines de mètres. Mais il faut bien l'avouer, cette facilité à couvrir un vaste territoire est souvent perçue par le néophyte comme un défaut.

« L'empêcher de courir serait une erreur. Au contraire il nous aide à parcourir un territoire parfois trop grand pour l'homme. À Pontivy, Vincent Sado juge du pointer Club, disait souvent qu'il laissait courir ses Pointers lorsqu'il ne pouvait plus marcher. Il s'asseyait alors à la brèche. Et il n'avait plus qu'à attendre et servir ses chiens. Il suffit en effet d'apprendre le rappel au Pointer. Il a une mémoire fantastique ».

Batte le terrain pendant cinq heures d'affilée devient parfois difficile pour qui n'a plus ses jambes de vingt ans ! Autant laisser le Pointer ratisser à sa place, c'est son travail et son plaisir.

Pointer Club,
Délégué départemental
Morbihan : René Tanguy,
 56300 Pontivy
 Tél. 02.97.25.76.00.

Délégué Régional : M. Le Penneç, Kerverrien,
 29380 Bannalec.

Délégué Finistère : Yves Corre, Kerzequen, 29380 Plourin-les-Morlaix.

Délégué Côtes d'Armor : Patrice Dobe, Le Pont
 22630 Ploubalay,

Délégué Ile-et-Vilaine : Eugène Fouré, La Gouesnière, 35350 st-Méloir des Ondes.

Le standard français est calqué sur l'officiel standard anglais. Athlètes purs, les mâles ont une taille entre 55 et 62 cm. Les femelles accusent une taille de 54 à 60 centimètres au garrot.

Aspect général : Chien d'arrêt à poil ras, il se présente comme un athlète agile à la musculature puissante, bâti pour résister aux allures rapides et soutenues.

Tête et crâne : La tête du pointer est longue (4/10 e de la hauteur au garrot), bien ciselée. Les axes longitudinaux du crâne et du chanfrein sont convergents.

La longueur du crâne doit être égale à celle du chanfrein. La mi-longueur de la tête se situe sur la ligne imaginaire transversale joignant les angles internes des paupières. La largeur du crâne est inférieure à la moitié de la longueur de la tête. Les parois latérales sont plates et les muscles des joues effacés.

Vue de face, la partie supérieure du crâne est modérément convexe.

De profil, la ligne supérieure du crâne est encore moins convexe que de face, et sensiblement plate au niveau de l'insertion des oreilles. La crête occipitale est bien visible.

Œil : Est grand, brillant, rond, avec l'iris bien pigmenté. Le regard est franc, vif et doux à la fois. Les paupières sont bien ouvertes.

Cou : Le cou est long. En extension sa longueur égale celle de la tête. Musclé, il sort des épaules. Son profil supérieur est légèrement arqué dès le départ de la nuque.

Oreilles : Attachées haut, mince et souple. Triangulaire avec une pointe étroite. Elle est portée bien plate, plaquée à la paroi de la joue. Elle s'en écarte à l'arrêt. En position normale, elle ne dépasse pas la ligne inférieure de la gorge.

Mâchoires : Les mâchoires sont d'égale longueur. La face interne des incisives supérieures vient glisser en contact sur le supérieur de la face externe des incisives



inférieures (dentures dite en cisaille).

Poitrine : La poitrine est ample, mais principalement dans sa profondeur longitudinale. Son diamètre maximum se situe à sa mi-hauteur et diminue progressivement vers les sternum sans jamais prendre la forme d'une carène. Les fausses côtes sont longues, bien inclinées rapprochées du bord de la cuisse.

La cage thoracique est profonde dans le sens de la longueur. Le sternum présente un profil en arc large remontant en une courbe bien suivie vers l'abdomen.

Membres antérieurs : L'épaule est très inclinée sur l'horizontale : de 50 à 55 degrés. Les muscles sont longs, dégagés de tout empâtement. Le bras est peu incliné : 60 à 70 °.

Comme pour l'épaule sa musculature est forte, longue et nette. L'avant bras est bien musclé. Sa section ovale d'avant en arrière montre dans sa partie postérieure un tendon fort et détaché visible sous la peau.

Le carpe est dans la verticale de l'avant-bras.

Le métacarpe "paturon" sert d'amortisseur dans les allures, sa légère inclinaison en extension est indispensable. Le pied est ovale avec

des doigts bien courbés et serrés. Les coussinets plantaires sont peu charnus, mais fermes et pigmentés. Membres postérieurs : la cuisse longue et large est inclinée d'arrière en avant à environ 70 à 75° sur l'horizontale. Les muscles sont très développés saillants et bien séparés. La jambe, montre une rainure jambière fortement marquée par le tendon.

Fouet : Attaché sur la ligne de la croupe. Fort à sa naissance il va s'amincissant vers son extrémité plus fine. Modérément court, il n'atteint pas la pointe du jarret.

Porté à l'horizontale et le plus souvent un peu en dessous, il est rectiligne ou en "manche de pompe", c'est à dire légèrement convexe dans la moitié de son profil supérieur et en légère courbe en opposition dans sa partie terminale. Lisse, le fouet est garni de poils denses, très courts et fins.

Robe : Le poil fin, court, robe, est réparti parfaitement plat et droit avec un éclat prononcé.

Couleur : Une douzaine de couleurs. Les couleurs habituelles sont le jaune et blanc, orange et blanc, foie et blanc, noir et blanc. Les couleurs unise et tricolores sont aussi reconnues.

Un T.A.N organisé par la délégation morbihannaise du Pointer Club aura lieu à Noyal-Pontivy le 20 juin. Renseignements et inscriptions : René Tanguy, Tél. 02.97.25.76.00. Chaque année, un concours a également lieu le premier dimanche de mars à Plabennec (29).

Savoir-faire

Des remorques aux normes

À GLOMEL, EN CENTRE BRETAGNE, DANS LES CÔTES D'ARMOR, MILOCO, PETITE ENTREPRISE FAMILIALE DE 15 PERSONNES EST CONNUE DANS TOUS LES AÉROPORTS EUROPÉENS POUR SES REMORQUES CONTAINERS ET SON MATÉRIEL D'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE. MAIS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, ELLE COMMENCE AUSSI À SE FAIRE UN NOM SUR LE MARCHÉ DE LA REMORQUE DE CHASSE. CE SONT LES SOUDEURS DE MILOCO, TOUS CHASSEURS INVÉTÉRÉS, QUI ONT SUSCITÉ L'OFFRE ET LA DEMANDE.

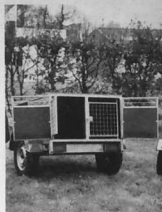


Les chasseurs battent encore la campagne pour récupérer des Renault 4 commerciales et autres petites fourgonnettes laissées à l'abandon par leur propriétaire au fond d'une grange ou d'un champ. Une manne pour ceux qui ont un peu d'huile de coude et quelques rudiments en soudure. En effet, le véhicule hors d'usage est souvent recyclé pour se métamorphoser en une remorque à chiens très acceptable. En tout cas, elle peut faire le plaisir de son nouveau propriétaire et de ses nouveaux occupants. Reste que ces remorques « artisanales » sont souvent encombrantes et parfois à la limite de la sécurité. Les technocrates européens n'ont pas encore dit leur mot dans ce domaine... Mais une réglementation existe. Elle concerne

les remorques de plus de 500 kg. Néanmoins, le propriétaire-bricoleur d'une remorque est considéré comme le constructeur en cas d'accident. Une compagnie d'assurances peut donc se désengager totalement si la responsabilité du propriétaire est manifeste dans les causes de l'accident. Les propriétaires de ces fourgonnettes tronquées et autres engins hybrides doivent donc s'assurer du bon fonctionnement de leur éclairage et de leur signalisation. Le marché de la remorque à chiens est confidentiel. Peu nombreux sont les artisans et industriels à se lancer dans cette « niche » économique... Exception faite de MILOCO, à Glomel, qui se taille une belle réputation dans le secteur. L'entreprise costarmoricaine propose en

effet trois modèles de remorques de chasse à sa clientèle. Pourtant, rien ne prédisposait cette entreprise spécialisée dans le matériel d'assistance aéroportuaire à fabriquer des remorques de chasse... Rien, sauf que les ouvriers soudeurs de l'entreprise sont également des chasseurs avertis! Chargé de la commercialisation des produits Miloco, Olivier Botrel chasse ainsi la bécasse avec des Setters Anglais. « Tout a commencé, il y a une dizaine d'années, explique-t-il. Miloco fabriquait des conteneurs aluminium pour le transport du fret aérien. Plusieurs personnes de l'atelier ont, pendant leurs loisirs, construit les premières remorques à chiens avec des chutes de profilé ». La vue de ces remorques très stylées dans la campagne environnante et le bouche à oreille ont fait

Une remorque de plus de 500 kilogrammes entre dans une catégorie très réglementée. Timon d'attelage et système de freinage sont alors indispensables et un passage aux mines s'avère obligatoire.



3C Loisirs
Saint-Michel, 22110
Glomel, Tél. 02.96.57.70.70.
Fax 02.96.57.70.79.

le reste. « Lorsque nous nous déplaçons, il y avait toujours un chasseur à nous demander où nous avions pu nous procurer ce genre de remorque. Nous avons fini par apposer des autocollants Miloco sur nos remorques. C'est ainsi que nous avons constitué notre première clientèle de chasseurs ».

Pour sortir cette nouvelle production de sa confidentialité, Louis Coatmelec, éleveur canin, a alors lancé la marque 3C Loisirs. Et depuis cinq ans, cette fabrication s'intègre normalement dans les chaînes de production de l'entreprise bretonne. 3C Loisirs a, par ce biais, élargi son activité et son influence. L'entreprise est ainsi devenue concessionnaire de deux gammes de remorques bagagères dont certaines transformables en modèles de chasse sur simple demande! C'est aux beaux jours que la demande s'avère la plus forte. Mais la production reste toutefois limitée à une trentaine de remorques par an. Reste que le marché existe et qu'il



Concepteurs et utilisateurs de leurs remorques, les employés de Miloco à Glomel sont les meilleurs artisans des produits qu'ils fabriquent!

devrait se développer. En déplacement à La Rochelle, Olivier Botrel a ainsi négocié un marché avec le service des Douanes. « C'est en consultant notre catalogue qu'ils ont découvert les remorques à chiens. Ils n'ont pas hésité à en commander une pour leurs chiens dépisteurs de drogue ». Il est vrai que les remorques

Miloco ont de quoi convaincre. Le premier modèle est une remorque à deux cases (1,25 long, x 1 m larg, x 0,60 m haut), structure en acier et habillage intérieur en panneaux en bois pour un meilleur confort des chiens. L'ouverture se fait par l'arrière pour les deux cases. L'entreprise propo-

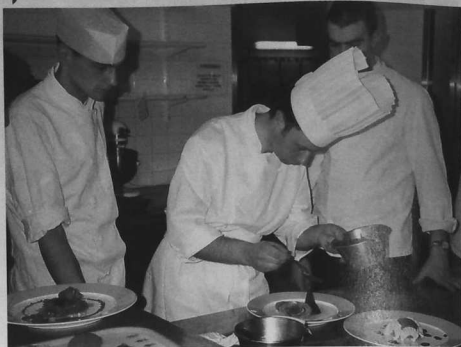
se toute une série de modèles (2, 3, 4 cases). À Glomel, la passion de la chasse a débouché sur une nouvelle activité économique. Fort des innovations de son entreprise, Olivier Botrel, sonneur de trompe à ses heures perdues, espère bien conquérir de nouvelles parts sur un marché spécialisé.



Les remorques 3C Loisirs sont vendues à partir de 4900 francs (2 cases) et jusqu'à 6400 francs (4 cases). L'entreprise costarmoricaine propose également des kits chasse adaptables sur remorques bagagères

L'art et le plaisir de la cuisine

CHASSE ET CUISINE, DE L'INITIATION À L'ART DE VIVRE, TEL POURRAIT ÊTRE LE PROGRAMME DES APPRENTIS CUISINIERS DE L'INSTITUT DE FORMATION DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION DE RENNES. L'I.F.H.O.R. VA EN EFFET INITIER SES JEUNES ÉLÈVES À L'ART DE CUISINER LE GIBIER À L'AUTOMNE PROCHAIN. CETTE NOUVELLE FORMATION VA SE METTRE EN PLACE GRÂCE À UNE CONVENTION PASSÉE AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE.



La Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine espère atteindre un double objectif : répondre au besoin réel de formation des jeunes cuisiniers et contribuer à faire connaître le gibier. Le dîner de clôture de cette formation sera l'occasion pour les invités d'en apprendre un peu plus sur le monde de la chasse. Une manière élégante et conviviale de conjuguer tradition, innovation et... apprentissage pour tous.



À chaque saison, ses plaisirs ! Lorsque vient l'automne, chasse et cuisine sont deux passions qui se conjuguent à merveille pour le plus grand plaisir des gourmets. Pourtant, cuisiner le gibier est une tâche délicate. C'est une affaire de tradition, de bonnes recettes et de savoir-faire. Œuvre de « spécialistes » pourrait-on dire, de celles et ceux qui ont une bonne connaissance des espèces, qui possèdent le talent nécessaire pour préparer les pièces, les transformer, qui savent accommoder comme il se doit arômes et temps de cuisson pour révéler toutes les saveurs... Rôtis, marinades, ragoûts, fricassées, pâtés, terrines, le gibier à poil ou à plume se décline en multiples recettes et formules qu'il convient de préparer selon les règles de l'art ! Cet art de cuisiner le gibier, des jeunes de l'I.F.

H.O.R. (Institut de Formation de l'Hôtellerie et de la Restauration) vont en faire l'apprentissage dès l'automne prochain grâce à une convention passée avec la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine. Le monde de la chasse va ainsi apporter à des néophytes sa connaissance du gibier et lui fournira de la venaison et du petit gibier pour la formation pratique. À l'I.F.H.O.R., les jeunes suivent un parcours en alternance (formation/entreprise) pour préparer des métiers divers : réceptionniste, barman, sommelier, cuisinier, chef de rang, etc. En novembre prochain, l'I.F.H.O.R. va intégrer la toute nouvelle Faculté des Métiers sur le campus de Kerlann. Un pôle de compétences, véritable lieu d'échanges pour l'artisanat, le commerce et l'hôtellerie-restauration ; elle regroupera 32 métiers dans sept secteurs d'activités

différents et donnera ainsi à la formation professionnelle par alternance une autre dimension. En ce qui concerne la partie restauration, les jeunes préparent, suivant leurs ambitions et leurs compétences, CAP, BEP ou Bac pro sous la houlette de leur formateur, André Loyer. On ne vient pas apprendre la cuisine sans bonne raison, sans passion, mais André Loyer qui a le feu sacré pour son métier sait dispenser technique et enthousiasme à part égale. Ce Breton de Saint-Pierre de Plesguen est d'abord cuisinier. Après une formation au Lycée Hôtelier de Dinard, il gagne la Suisse, puis Paris où il côtoie des chefs et des maîtres prestigieux, Sendrens au « Lucas Carton », Legay au Ritz. Il travaille ensuite au Casino de Divonne-les-Bains près de Jean-Marc Delacourt, un chef « Meilleur Ouvrier de



Épaule de sanglier braisée

Ingrédients... Épaule de sanglier 3 kg, poivre, vin rouge 1 l, patates douces 1,5 kg, pommes 5, strudel de poires au vin rouge, marmelade d'ailles. Temps de préparation 4 heures.

Préparation... Désosser et mettre à mariner la veille. Ficeler et rissoler dans un rondo. Faire suer une garniture aromatique. Mouiller avec le vin de la marinade et du fond brun environ à mi-hauteur et ajouter un bouquet garni. Bien arroser la viande pendant la cuisson et la retourner. Au terme de la cuisson, débarrasser la viande, puis passer la sauce et mettre à dépoiler, débarrasser au bain marie.

Les garnitures... Purée de patates douces. Cuire les patates en morceaux dans du lait de volaille, bien égoutter et mixer avec beurre et lait. Pommes aillées. Couper les pommes en deux, redécouper à l'emporte pièce rond et vider à la cuillère parisienne. Citronner les pommes et cuire au micro-ondes. Remplir la cavité avec une marmelade d'ailles. Tenir au chaud. Strudel. Cuire les poires dans du vin poiré.

Découper les en salpicon, sauter rapidement au beurre et enrouler dans une feuille de pâte à filo beurrée. Cuire au four, puis découper en biais. Dressage...

Couper une tranche de viande et poser sur assiette. Disposer les garnitures en haut. Sauce sur la viande.

Vin conseillé... Hermitage rouge millésime dans les années quatre-vingt.

France » qui va lui donner le goût de la formation et de l'enseignement, puis il retrouve sa Bretagne où il officie comme chef au Château de la Motte Beaumanoir.

L'amour du métier va l'entraîner vers l'enseignement. C'est que la cuisine est un art véritable : l'art d'apprendre les mets qui exige un respect et une connaissance des produits, mais aussi l'art de vivre, car la cuisine est source de plaisir et de partage. André Loyer n'a jamais oublié ce que lui disait un de ses maîtres, en parlant des convives présents : « Oubliez qu'ils sont des clients » !

Pour divulguer la bonne parole, André Loyer devient formateur. Il enseigne à l'I.F.H.O.R. depuis quatre ans.

L'an dernier, André Loyer

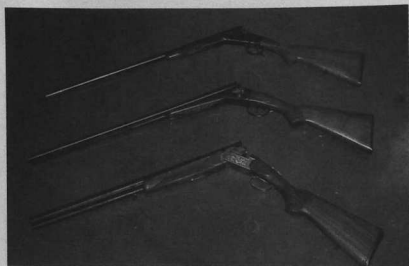
a pris l'initiative de se rapprocher de la Fédération des Chasseurs pour traiter plus spécifiquement un sujet qui lui tenait à cœur, le gibier. Yves Desmidt, conseiller technique à la Fédération, est intervenu auprès des élèves sur deux thèmes : les exigences biologiques des espèces à cuisiner et la législation en matière de commerce et de transformation du gibier. Des bases essentielles qui permettent d'établir un rapport étroit entre la biologie et le goût. Pour la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine, cette première approche a été vécue comme une symbolique, « c'est la nature qui remonte au professionnel ». Pour l'I.F.H.O.R., ce fut l'ouverture vers de nouvelles perspectives d'apprentissage. Car le gibier est un produit que l'I.F.

H.O.R., comme la plupart des écoles de formation à la restauration, se procure avec difficulté. Produit de saison, produit coûteux, il pose des problèmes d'approvisionnement lorsqu'il s'agit de le mettre à la disposition de jeunes en formation. Ces contraintes, s'ajoutant au temps nécessaire pour acquérir des techniques, rendaient pratiquement impossible la pratique d'une telle cuisine. D'où l'idée de la convention qui constitue une réelle innovation. À l'automne, la Fédération va faire appel à la générosité des chasseurs pour fournir l'I.F.H.O.R. en gibier frais. Les jeunes pourront ainsi préparer le menu de la soirée de prestige qui clôturera la session de formation au restaurant d'application.

Anne Rochard



Les armes au Régime...



La législation sur les armes a été modifiée par un nouveau décret qui soumet l'acquisition et la détention de certaines armes à autorisation... que n'obtiendront jamais les chasseurs et les tireurs!

LE DÉCRET DU 16 DÉCEMBRE 1998 A MODIFIÉ LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU RÉGIME DES ARMES. TOUS LES FUSILS À POMPE SONT DÉSORMAIS CLASSÉS EN 4ÈME CATÉGORIE. LES DÉTENTEURS DE CES ARMES ONT JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE 1999 POUR DEMANDER UNE AUTORISATION DE DÉTENTION.

Dorénavant, l'acquisition d'armes, d'éléments d'armes, de munitions et éléments de munitions de 5ème catégorie est désormais subordonnée à la pratique effective de la chasse ou du tir sportif. Tout acquéreur de ce type d'armes et de leurs munitions devra justifier d'un permis de chasser revêtu du visa et de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente, soit la licence de tireur sportif en cours de validité.

La publication du décret du 16 décembre 1998, bien qu'attendue, cause un certain malaise parmi les chasseurs et les tireurs sportifs... En effet, le nouveau décret classe désormais en quatrième catégorie toutes les armes à réarmement manuel dites à pompe (armes lisses) ainsi que toutes les armes de poing à percussion anulaire à un coup, à l'exception des pistolets et revolvers de starter, d'alarme et des armes tirant des projectiles non métalliques. L'instruction ministérielle précise que les actuels détenteurs de ces armes ont jusqu'au 18 décembre 1999 pour déposer auprès des services de police ou de gendarmerie, une demande d'autorisation de détention soit au titre de la défense, soit au titre du tir sportif. Mais la chasse et le tir ne sont, a priori, considérés par les ser-

vices de l'État comme des motifs légitimes permettant de conserver ce type d'arme (fusil à pompe). Interrogée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire, la Préfecture de ce département a en effet répondu que « s'agissant des fusils à pompe, les autorisations ne pourront être accordées qu'à titre de défense, tout autre motif étant exclu ». Conséquence de ce décret, 200 000 chasseurs seront expropriés sans indemnité. De même, toute personne héritant d'armes par voie de succession, donation et testament serait également pénalisée par une telle modification de la réglementation. Les personnes se voyant refuser l'autorisation devront aux dires des services de l'état « soit vendre leurs armes à un armurier, soit les faire transformer en armes de

5ème, 7ème ou 8ème catégorie ». Dès la publication de ce décret pris sans retenir les avis défavorables des associations et des professionnels concernés, un recours a été déposé contre ce décret par l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs. Selon Jean-Louis Pilard, président du Groupement national pour la Promotion du Tir Cynégétique et Sportif mais également président de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, « ce décret n'est pas acceptable dans sa forme actuelle. En effet, la directive européenne de 1991, comme le décret du 6 mai 1995 instituent un régime particulier pour les chasseurs, ce que ne prévoit pas le nouveau décret du 16 décembre 1998. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur adressée au préfet, en date du 17 décembre 1998 leur pré-

| Cartouche | Cal. | Poids N°1 | Boîlle | Calé | Bouffe | Sort. |
|--------------------|------|-----------|--------|------|--------|--------------|
| DISPERSEANTE | 12 | 32g | 6.6.9 | 67mm | 12mm | Dispers. * |
| DISPERSEANTE | 16 | 28g | 6.6.9 | 67mm | 8mm | Dispers. * |
| DISPERSEANTE | 20 | 24g | 7.9 | 67mm | 8mm | Dispers. * |
| SUPER DISPERSEANTE | 12 | 36g | 6.6.9 | 70mm | 23mm | Dispers. * |
| ARX | 12 | 36g | 6.6.9 | 67mm | 12mm | Grain-ARX ○ |
| CROISILLON | 12 | 32g | 6.6.10 | 67mm | 12mm | Croisillon * |
| DISCO | 12 | 32g | 6.6.9 | 67mm | 12mm | Grain-Chat ○ |
| CLIC | 12 | 32g | 7 | 67mm | 12mm | Grain obt. ○ |

LA GAMME LA PLUS ETENDUE DU MARCHÉ

CATALOGUE sur demande à : TUNET BP 15 - 31850 MONDOUZIL

Le décret du 16 décembre 1998 ne différencie pas les détenteurs d'armes de bonne foi des délinquants. Il remet également en cause le décret de 1995 qui obligeait les détenteurs de ces armes à les déclarer aux services de police ou de gendarmerie, la simple déclaration tenant lieu d'autorisation pour les chasseurs et les tireurs.

cise de ne pas délivrer d'autorisation de détention aux chasseurs et tireurs détenteurs de ces armes. Cette autorisation ne pouvait être accordée que sur justification de l'utilisation de cette arme comme arme de défense. Cette circulaire est en totale contradiction avec l'article 57 du décret de 1995 qui prévoit des dérogations pour les chasseurs et les tireurs. Ce décret du 16 décembre 1998 cause en l'état un préjudice à un grand nombre de citoyens honnêtes sans pour autant toucher la petite ou la grande

délinquance alors que le but à atteindre était : régler les problèmes dans les banlieues... Ces nouvelles dispositions remettent en cause les déclarations officielles faites suite à la parution du décret de 1995. « Cela est d'autant plus choquant, explique Jean-Louis Pilard, que ces armes sont utilisées en particulier par les chasseurs de gibier d'eau, que ces derniers ne sont pas des plus fortunés et qu'aucune mesure visant à dédommager les personnes qui seraient obligées de se séparer de leurs armes n'est envisagée actuellement ». L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs demande donc à tous les chasseurs de rester dans le cadre du décret qui prévoit que les détenteurs de ces armes ont jusqu'au 18 décembre 1999 pour procéder aux démarches nécessaires... en attendant les informations que l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs ne manquera pas de porter à notre connaissance, suite au recours déposé en Conseil d'Etat.



Depuis 1995, les chasseurs et tous les détenteurs d'armes à feu devaient déclarer leurs armes aux services de l'Etat. Lire l'article, « La nouvelle loi sur les armes », publié dans Chasser en Bretagne N° 1, janvier 1996

NATURE • CHASSE • PÊCHE BRETAGNE

4-5 SEPTEMBRE 1999 - PAIMPONT

Monsieur,

Mieux que bien des discours, une telle manifestation capable de rassembler autant de personnes (25 000 en 1998 et 80 exposants) est la preuve que malgré nos nombreux détracteurs, la Chasse Bretonne est encore bien vivante.

Pour cette 8^e édition, le thème sera : **le chien courant**

avec la **Régionale du Chien Courant**.

2 000 chiens seront présentés !

Nous vous attendons à Paimpont les 4-5 septembre 1999 en cette veille de rentrée cynégétique.

Amitiés en St-Hubert
Pascal CHOMAUD



- ▶ Régional AFAC (Présence de 2 000 Chiens Courants)
- ▶ Confirmation gratuite des Chiens Courants, des Setters Anglais
- ▶ Ball-trap professionnel et amateur
- ▶ Présentation de Vénérerie - Drag - Curée
- ▶ Concours de Trompes de Chasse
- ▶ Messe de la Saint-Hubert
- ▶ Détérrage

SAMEDI 4 SEPTEMBRE À 21 H 30
CONCERT DE TROMPES - ABBAYE DE PAIMPONT

80 exposants
Tarifs spéciaux

15 séjours
à la montagne
à gagner

Tirage des tickets d'entrée

Renseignements : 02 97 22 75 27 - 06 07 30 17 71

Regard

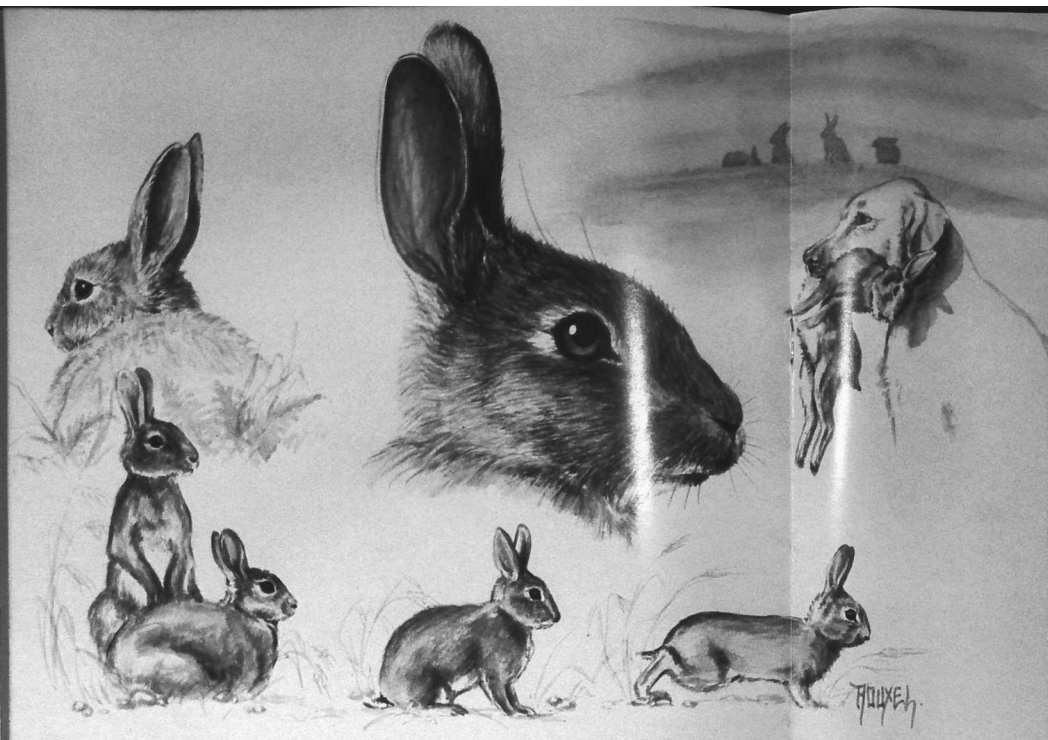
Peintre à la campagne



Après une école d'art graphique et plusieurs années passées dans les agences de publicité, Aline Michel-Rouxel est revenue en Bretagne où elle avait ses attaches familiales. Son atelier est ouvert sur rendez-vous à Pen an Terien, 29190 Pleyben, Tél. 02.98.26.32.43. Elle expose également à la galerie Faucon-Dumont, 5, rue Craveran, 29150 Châteaulin.

Aline Michel-Rouxel peint avec vue sur le jardin... Elle n'a qu'un pas à faire pour sortir, une main à tendre pour ouvrir la baie vitrée et entendre le chant des oiseaux, sentir les fleurs ou observer les lapins gambader. Installée depuis 1976 dans sa maison de Pleyben, entre Montagne Noire et Montes d'Arrée, elle ne regrette pas la folie parisienne. Le paysage est à portée de main, il suffit de s'y promener, les sens en éveil, pour apprécier ses richesses. Ce sont ses détails et ses souvenirs ramassés dans les promenades, parties de pêche et de chasse que l'artiste prend un malin plaisir à peindre. Coquillages, fruits, fleurs, champignons, plumes, poils, la matière est ici élémentaire et essentielle. Mais ces aquarelles ne composent pas seulement un bestiaire et un herbier bellement illustrés, ce sont aussi et surtout des impressions et des restitutions d'une nature animée. Les mouches de pêche ne sont pas simplement colorées, elles sont des invitations à rejoindre la rivière. Les canards sont prêts à l'envol et parés à la cuisine, l'épagneul est à l'arrêt...

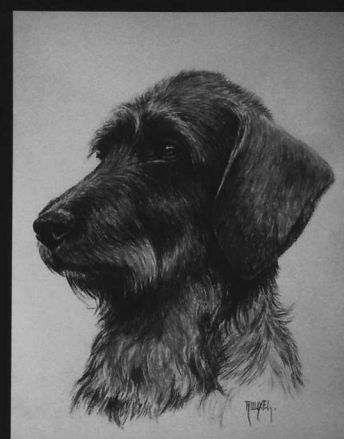
L'important ici est l'instant qui précède et suit le dessin... Cette atmosphère est particulièrement bien servie par la technique de l'aquarelle où l'artiste privilégie la teinte transparente et procède par petites touches tout en gardant les blancs. Le décor est juste amorcé, l'important est dans cette vie qui l'anime. L'œil d'un animal, qu'il s'agisse d'un chien ou d'une bécasse, exprime toutes les peurs et les joies de ce monde. Lorsqu'elle accompagne son mari à la chasse à la bécasse ou qu'elle pêche à la mouche à Brennilis, Aline Michel-Rouxel profite des instants magiques de la vie à la campagne. Peindre dans son jardin vaut bien un atelier sous les toits de Paris.

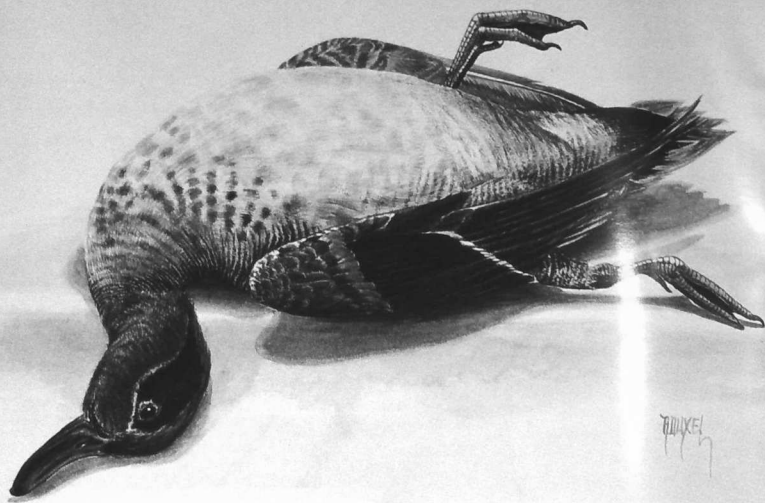


Pour observer les lapins, Aline Michel-Rouxel ne parcourt pas des kilomètres. Ils sont à sa porte, dans son jardin, faisant un sort aux massifs de fleurs... jusqu'à ce que le maître des lieux mette fin à la récréation en déménageant la famille Jeannot au beau milieu du bocage



Un Teckel à poil dur, un Épagneul breton tricolore, un griffon Fauve de Bretagne... Les pensionnaires canins ne sont pas les plus mal lotis dans la maison de Pen an Terien. Et puis, il y a aussi les visiteurs d'un jour qui viennent se faire tirer le portrait!





« J'aime peindre les animaux qui m'intéressent, tous les oiseaux à cause des plumes, en particulier les canards et les bécasses. Mais je peins rarement le milieu naturel. Je me contente simplement d'une esquisse pour mettre en valeur l'animal »



Le savoir faire
d'un grand
industriel



Innerchokes Full - 1/2 - 3/4 - 1/4 ou lisse

Fabriqué à partir de matières premières de haute qualité, soigneusement sélectionnées et rigoureusement contrôlées, les superposés FABARM ont un rapport qualité/prix exceptionnel. La diversité de modèles et caractéristiques est impressionnante. Les bascules sont usinées dans un bloc d'Ergal 55 haute résistance, les canons monobloc en acier 42 Cr Mo 4 sont chromés et peuvent être équipés de chokes intérieurs «innerchokes» ou de chokes prolongateurs de canons «in-out»



chokes in-out
3 cm 61 - 5 cm 102 - 7,5 cm 3/4 -
10 cm Full - 4,5 cm rayé sous bois



Dispositif amortisseur anti-recoil
pour automatiques et superposés,
particulièrement efficace pour les
charges supérieures à 12 g

| Modèle | Calibre | Canon cm | Chocage | | |
|-------------|---------|----------|-----------------------|-----------------|--------------|
| | | | Fixe | Innerchoke | Prolongateur |
| Gamma Lux | 12/70 | | Slug | | |
| | | | Bécassier | | |
| | | | Rayé + 3 chokes | | |
| | | | Lisse, 1/2, 1/4, Full | | |
| | | | | | |
| Gamma Lux | 12/70 | 66 | 1/4-3/4 | 5 chokes | |
| | | | 71 | 1/2-Full | 5 chokes |
| | | | 71 | 1/2-Full | 5 chokes |
| | | | 61 | 1/2-Full | 5 chokes |
| | | | 61 | Rayé + 3 chokes | |
| Euralfa Lux | 12/70 | 51 | Rayé-Lisse | | |
| | | | 61 | Cyl-1/2 | |
| | | | 66 | 1/4-3/4 | |
| | | | 71 | 1/2 Full | 5 chokes |
| | | | | | |



FABARM



LA QUALITE EUROPEENNE
LE SAVOIR FAIRE ITALIEN

CATALOGUE GRATUIT contre 5 timbres à 3,00 F pour participation aux frais de port.
TUNET - BP 15 - 31850 MONDOUZIL

La toux, signal d'alarme

LA TOUX DU CHIEN N'EST PAS À PRENDRE À LA LÉGÈRE. IL PEUT S'AGIR D'UN SIMPLE RÉFLEXE DU À L'ENVIRONNEMENT OU D'UNE INTOXICATION. ELLE PEUT AUSSI ÊTRE D'ORIGINE VIRALE OU BACTÉRIENNE. LA TOUX DU CHIEN PEUT AINSI ENGENDRER DE GRAVES COMPLICATIONS. VÉRITABLE SIGNAL D'ALARME, LA TOUX PEUT SE TRANSFORMER EN EMPHYSÈME ET GÈDÈME. INDICATIONS POUR ÉVITER L'ASPHYXIE MORTELLE DU CHIEN!

La toux revêt chez le chien des formes très variées. Elle traduit toujours une gêne de la fonction respiratoire.

Le rôle premier de l'appareil respiratoire est en effet d'apporter à l'organisme l'oxygène qui lui est nécessaire, via le système sanguin. Pour ce faire, il fonctionne conjointement avec l'appareil cardio-vasculaire afin d'assurer un débit variable en sang oxygéné en fonction des besoins du moment.

Si le lien qui unit le poumon au cœur paraît relativement évident, il concerne aussi l'organisme dans sa globalité, les reins mais aussi tout le système digestif. Voilà qui explique le pourquoï d'une toux résistante à certains traitements.

La toux peut être aiguë ou chronique. Il peut s'agir d'une simple toux réflexe : celle du chien qui court dans un champ de blé bien sec et bien poussiéreux. Parfois, les choses peuvent être plus compliquées : une toux allergique après l'inhalation de pollens ou une piqûre de guêpe. Les traitements classiques proposent des antihistaminiques ou des anti-inflammatoires, voire une désensibilisation.

La toux peut également être d'origine virale ou bactérienne et plus ou moins favorisée par certaines conditions climatiques (vent, froid, mais aussi grosse chaleur).

La toux de chenil est bien connue et mérite d'être surveillée de près. La forme respiratoire de la maladie de Carré peut donner lieu à de graves complications infectieuses. Les symptômes diffèrent suivant l'étage affecté de l'arbre respiratoire. Une affection



profonde ne se traduit parfois que par une petite toux tandis que l'inflammation du carrefour laryngé provoque de violentes envies de recracher quelque chose, comme si un os était fiché en travers de la gorge.

Le pronostic est souvent contraire à ce que laissent croire des quintes de toux spectaculaire, à moins évidemment qu'il s'agisse d'un œdème allergique. Parfois la maladie se complique d'une glomérulonéphrite due à une localisation rénale du streptocoque.

D'une façon générale, l'ensemble trachée-bronches-poumons répond à une agression (poussière, corps étrangers, virus, bactéries) par une réaction inflammatoire. La réaction est d'autant plus efficace qu'elle est rapide. Plus le temps passe, plus l'affection se généralise, des grosses bronches aux petites bronches jusqu'aux alvéoles pulmonaires via les parois alvéolaires. Et plus les réactions de l'organisme s'affaiblissent.

L'inflammation engendre souvent un exsudat qui peut générer un œdème mais aussi s'épaissir sous forme de sécrétions purulentes se transformant en une broncho-pneumonie compliquée de surinfection. Lorsque la guérison tarde, l'inflammation peut causer des cicatrices fibreuses qui entravent l'élasticité pulmonaire ou des destructions partielles des parois alvéolaires, causant alors des bronchites chroniques et des emphyèmes.

Toutes ces affections méritent donc un suivi vétérinaire minutieux pour éviter des complications.

La toux est aussi un signal d'alarme auquel il faut savoir répondre à temps. Elle peut en effet révéler la présence de sang dans les poumons. Si l'hémorragie est d'origine accidentelle, elle peut être particulièrement grave et ne pas pouvoir être jugulée. Par contre

une petite toux accompagnée de râles humides, qui se déclare en un jour ou deux, avec

peu d'autres signes si ce n'est une légère fatigue du chien et des muqueuses un peu pâles, doit toujours faire craindre une intoxication par des anticoagulants (raticides, souris, comprimés de Sinarom de Monsieur ou de Madame). Elle nécessite alors l'administration d'urgence de vitamine K1.

Parfois des masses anormales compriment les voies respiratoires ou se substituent au tissu pulmonaire : ce sont les tumeurs de ganglions ou tumeurs bien souvent malignes qui envahissent, spectaculairement et rapidement la cage thoracique. Il n'est pas rare qu'elles soient consécutives aux tumeurs mammaires de la chienne. Certains tentent avec plus ou moins de succès une chimiothérapie ou une radiothérapie. À chacun de juger avec sagesse du bien fondé de ces soins thérapeutiques.

Par ailleurs, au fur et à mesure que le chien prend de l'âge, l'ensemble de l'organisme se modifie : les tissus se sclérosent, se fibrosent, perdent de leur élasticité, de leur souplesse, de leur fraîcheur. Ceci peut se percevoir de l'extérieur : la démarche du chien est plus raide, sa peau plus sèche, son poil plus terne. Au niveau du poumon, les interstices alvéolaires se fibrosent, les parois des bronches se calcifient, les tissus, moins bien irrigués, ont tendance à se déshydrater ; le souffle devient court, le chien toussse à l'effort.

Les muscles perdent parfois de leur tonus, y compris ceux qui soutiennent les anneaux cartilagineux de la trachée : celle-ci s'affaisse, le chien, surtout s'il est sujet à un sur poids, toussse

SPECIALISTE DE LA NUTRITION

FARMER'S

Aliment Chien Croquettes 23% Protéines

Remise 10%*

Pour toute commande passée du : 01/07/99 au 02/10/1999

trieux

Tél. 02 96 12 19 82

Fax : 02 96 43 29 23

B.P. 18
22200 PLOUISY

et ventile plus difficilement. Et puis le cœur, cet organe si souvent incriminé dans la toux, lui aussi se transforme : ses muscles et les vaisseaux artériels et veineux, s'adaptent. Le cœur s'hypertrophie, soulève la trachée, comprime la bronche principale gauche. Malgré tout, le débit sanguin diminue. La circulation pulmonaire est freinée. Le retour du sang du poumon vers le cœur, se fait moins bien. La pression sanguine intrapulmonaire s'élève. Les vaisseaux laissent sourdre un liquide séreux d'abord, puis plus ou moins teinté de sang : c'est l'œdème du poumon, parfois chronique, souvent aigu. En quelques heures les alvéoles sont envahies par une mousse bulleuse rosée et sans autre soin, le chien s'asphyxie. Pour toutes ces maladies d'origine cardio-vasculaire, des traitements existent : certains agissent au niveau du cœur, les plus utilisés inhibent l'enzyme de conversion de l'angiotensi-

ne, éventuellement associés aux digitaliques et aux diurétiques. Plus le diagnostic sera fin et précis, plus le traitement aura de chance d'être couronné de succès. Pour parfaire cette démarche, il nous semble judicieux de s'ouvrir à la médecine des fonctions. Celle-ci ne raisonne pas organe par organe. Elle prend en compte tous les éléments relatifs au fonctionnement de l'organisme. Que nous dit en particulier la médecine séculaire chinoise? « Le cœur fait circuler le sang. Les poumons font circuler l'énergie ».

Pour que chacun de ces organes puisse assurer ses fonctions, sang et énergie doivent circuler librement. Si l'un vient à défaillir, il y a obligatoirement une répercussion sur l'autre. Si le sang stagne (insuffisance cardiaque), l'énergie ne circule plus facilement d'où l'apparition de toux. Le traitement médical chinois ciblera donc toujours

les deux fonctions pour rétablir un équilibre harmonieux. Mais la médecine chinoise ne s'en tient pas là : la circulation du sang et de l'énergie est tributaire du bon fonctionnement de l'ensemble des organes! « L'énergie de la rate passe aux poumons pour être distribuée à l'ensemble de l'organisme ». Cette relation expliquera la toux du chien à tendance obèse qui n'a pas de réelle pathologie cardiaque. Là encore, la médecine chinoise se proposera de rétablir une relation harmonieuse entre ces deux fonctions.

« L'énergie des poumons descend aux reins où elle sera absorbée ». Les reins, pour bien fonctionner, ont besoin d'une ventilation pulmonaire efficace. Réciproquement, les reins doivent fonctionner normalement pour absorber l'énergie des poumons : que les reins se fatiguent (peut être tout simplement parce que le chien vieillit) les poumons restent engorgés (toux grasse), le

chien s'essouffle et aboie facilement. À l'inverse une fonction de l'organisme peut s'exacerber au point de nuire à une autre. La médecine chinoise considère qu'un hyperfonctionnement du foie, organe qui dans notre médecine moderne ne sera jamais suspecté dans une toux, prive l'énergie des reins de descendre vers les reins déclenchant ainsi la toux. Ce survol médical souligne l'intérêt d'une autre approche que la médecine classique pour traiter les troubles fonctionnels tels que la toux. Il s'agit d'administrer au chien des extraits, principalement à base de plantes, préparés selon les concepts de la pharmacopée chinoise, seuls ou en complément d'une médication classique. Le choix de la composition et de la formule relève de la compétence du praticien et ne peut, bien sûr, en aucun cas être improvisé.

Dr Eric Leberre-Trancart
vétérinaire

Le feu dans les campagnes

DIRECTIVE OISEAUX, LOI VERDEILLE, GARDERIE ONC, LA CHASSE EST DÉPUS L'ÉTÉ DERNIER AU COEUR DE L'ACTUALITÉ FRANÇAISE ET EUROPÉENNE. CONDAMNÉE PAR DES INSTANCES EUROPÉENNES PARCE QUE LE MINISTRE DE TUTELLE NE VEUT PAS FAIRE SON TRAVAIL ET SE COMPORTE EN MILITANTE. LE POINT SUR LES DOSSIERS.

L'année 1998 restera pour la chasse française l'année la plus noire de son histoire : rupture avec l'ONC, décision européenne contre les ACCA (association communale de chasse agréée), suppression des tolérances permettant l'exercice normal de la chasse au gibier d'eau, batailles en tous genres avec la Ministre de l'Environnement sur les dates d'ouvertures et de fermetures de la chasse, etc. Face à un Ministre de tutelle anti chasse, un Premier Ministre étrangement et anormalement absent, des parlementaires bafoués et même une justice administrative à deux vitesses... le chasseur sait désormais que la démocratie fonctionne aussi à deux vitesses. L'Europe et les Verts à vouloir donner naissance à un citoyen « écologiquement » correct creusent chaque jour un peu plus le fossé.

DES GARDES CHASSES QUI NE VEULENT PLUS DES CHASSEURS!
Le 12 octobre dernier, les présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs, confortés par l'annulation des textes relatifs à la Garderie et excédés par la pression conjointe d'un Ministre anti-chasse et de deux syndicats de gardes, ont laissé partir, de leurs locaux, des



gardes ne voulant plus entendre parler des chasseurs. Drôle de situation que celle de ces agents qui ne veulent plus travailler pour ceux qui les payent!
Les gardes de l'ONC quittent les Fédérations mais d'autres gardes viendront remplir leurs missions, il n'est évidemment pas question de faire supporter aux chasseurs le coût de missions qui n'ont plus rien à voir avec la chasse. Il n'est pas inutile d'en citer quelques unes : pêche en eau douce, protection des monuments et des sites, publicité, enseignes, infractions fiscales en matière de retenues à la source, timbres de quittance ou de contrats de transports publics routiers de marchandises ou de voya-

geurs... Tabacs et allumettes, alcools, alambics et boissons. On croit rêver!
Si les gardes de l'ONC ne veulent plus des chasseurs, il n'est pas question que leur fonctionnement soit payé par ceux-ci. D'ailleurs comment pourrait-il en être autrement quand on sait que, selon la loi, le montant des redevances cynégétiques est versé à l'ONC pour être affecté en matière de police, « au paiement, par les fédérations des chasseurs, du personnel concourant à la surveillance et à la police de la chasse désigné par décision ministérielle ».
Madame le Ministre de l'Environnement avait même envisagé, sans aucune concertation, d'augmenter de 17 % les redevances cynégétiques

payées par tous les chasseurs de France pour éponger le coût de ma garderie. Une O.P.A. en quelque sorte!
LA CHASSE DE NUIT SUPPRIMÉE
Un syndicat de garderie a même porté plainte au Conseil d'Etat pour supprimer la tolérance ancestrale de la chasse de nuit! Ses arguments ont été retenus et la chasse de nuit vient d'être interdite.
UN MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE QUI NE FAIT PAS SON TRAVAIL
La Commission européenne a décidé le 2 décembre 1998 de saisir la Cour de Justice des Communautés Européennes contre la France pour non-respect de la Directive communautaire de 1979 sur la protection des oiseaux.

Les Jumelles mini-pliantes HAUTES PERFORMANCES

- GROSSISSEMENT 10 FOIS
- TRAITEMENT SPECIAL RUBY

AU PRIX INCROYABLE DE

299F Seulement!
AU LIEU DE 465F

Chasse Promenade
Observation
Sorties nature

Réglage facile et rapide
par molette centrale

Faible encombrement
puissance maxi

- Poids 215 g
- Hauteur 11 cm
- Puissance 10x25

Désormais en action de chasse ou en sortie nature plus rien ne vous échappera grâce à ces jumelles pliantes compactes hautes performances et d'une puissance 10x25.

● Le traitement ruby sous forme d'un revêtement rouge antireflet sur la lentille de l'objectif leur permet d'obtenir une image top niveau : plus brillante, plus lumineuse, plus contrastée par temps couvert.

● Leur revêtement de caoutchouc noir assure une robustesse incomparable.

● Petite mais puissante elles ne pèsent que 215 g et se glissent aisément dans votre poche, ou mieux se portent à votre ceinture grâce à son étui spécial protection qui vous sera offert en cadeau.

Et en plus
**en cadeau !
Un étui spécial protection**

souple et de faible encombrement avec passant pour ceinture



Très bonne prise en main
Revêtement caoutchouc anti-choe

Garantie totale
5 ans

IMAGE TOP NIVEAU
Traitement ruby anti-UV
Plus brillante, plus lumineuse, plus contrastée

Commande par téléphone
05 61 89 60 40
Règlement par carte bancaire

BON DE COMMANDE
à retourner à : Ediloisir - RN117 - BP32 / Route de Tarbes
31801 St-Gaudens Cedex / Tél : 05 61 89 60 40 - Fax : 05 61 89 20 17
SANS OBLIGATION D'ACHAT ULTERIEUR



OUI je désire recevoir les jumelles mini-pliantes avec leur étui de protection au prix exceptionnel de : 299F X

Je joins mon règlement à l'ordre de Ediloisir par :
 Chèque bancaire CCP Mandat-Lettre Carte bancaire date de validité
 Participation aux frais de port + 25F
 Envoi rapide garanti PTT
TOTAL COMMANDE

inscrivez ci-dessous votre numéro de carte (16 chiffres) SIGNATURE

Mon adresse de livraison :
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____

Les deux recours intentés par la Commission montrent à quel point les gouvernements français successifs portent une large responsabilité en refusant de transmettre les informations demandées par la commission.

mois réglementaires, sans transmettre les informations disponibles. Le 5 août 1998, la Commission européenne a adressé un avis motivé à la France, confirmant ainsi l'accélération de la procédure de conten-

des d'informations répétées. En conséquence, il est logique que la Commission ait souhaité saisir la Cour de Justice. L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs a entrepris des démarches

éluc le 13 juin. Les chasseurs disposent d'une loi et de connaissances scientifiques qui leur sont en grande partie favorables. Il n'y a pas besoin de recourir à des dérogations pour préserver les dates d'ouverture



L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs a interpellé, à de nombreuses reprises, la Ministre de l'Environnement pour qu'elle informe la commission des mesures législatives et réglementaires existantes pour assurer la conservation des oiseaux migrants. Ce constat est sans appel contre l'attitude du gouvernement français, et en particulier, du Ministre de tutelle de la chasse, Dominique Voynet. Le 13 novembre 1997, la France a reçu une mise en demeure, très détaillée, de la part de la Commission européenne. Les réponses juridiques et scientifiques étaient disponibles mais le Ministère de l'Environnement a demandé des délais supplémentaires, au delà des deux

Contrairement aux affirmations, cette situation n'a pas été provoquée par le vote de la loi du 3 juillet 1998, mais par l'absence de réponse du gouvernement français à la mise en demeure de novembre 1997. En neuf mois, le Ministère de l'Environnement s'est contenté d'adresser, pour information à la commission, le rapport au parlement sur la loi de juillet 1994 sur les périodes de fermetures de la chasse aux migrants. La Commission a clairement dénoncé cette attitude de la France, considérant que le rapport n'était pas la réponse attendue. De fait, on ne peut que comprendre la réaction de la Commission, qui a constaté que le Gouvernement français refusait de répondre aux deman-

après des parlementaires français, pour que des réponses précises soient apportées aux requêtes légitimes de la commission. Le Président du groupe d'études sur la chasse de l'Assemblée Nationale, Henri Sicre, a réuni un groupe d'experts auquel l'Union Nationale des Fédérations a participé pour répondre point par point à l'avis motivé. « Dans cette partie serrée, a déclaré Pierre Daillant, président de l'Union des fédérations, la détermination des chasseurs, la pression soutenue de nos structures sur la classe politique restent les seuls garants d'une solution rapide et satisfaisant au lancinant dossier des périodes de chasse ». Il s'avère nécessaire d'obtenir une modification de la directive Oiseaux avec la nouvelle assemblée européenne

et de fermeture. Au cas par cas, et pour les espèces qui l'exigeraient, des plans de gestion peuvent compléter le dispositif en vigueur. La balle est toujours dans le camp du gouvernement. LA CONDAMNATION DE NOTRE LÉGISLATEUR ET DES PLUS HAUTES JURIDICTIONS DE NOTRE PAYS PAR UN SIMULACRE D'INSTANCE EUROPÉENNE L'arrêt du 29 avril, de la Convention européenne, condamnant la France pour certaines dispositions contenues dans la loi Verdeille sur les ACCA, ne peut que prêter à sourire quand on sait que sur 17 juges, il y avait deux Suisses, un Suédois, un Polonais, un Autrichien, un Français, un Lituanien, un Tchèque, un Luxembourgeois, un Slovène, un Croate, un Néerlandais, un Macédonien, un Moldave, un Hongrois, un Letton, un Albanais. Non, vous ne rêvez pas. C'est bien ce Tribunal qui a déclaré notre réglementation sur les ACCA non conforme à la Convention européenne sur les droits de l'Homme. Ces personnes remettent en cause tout un système associatif d'organisation de la chasse populaire et de gestion des territoires s'appliquant à près de 500 000 chasseurs et 10 000 communes. En admettant que seul « le droit de non chasse » soit victorieux et que l'arrêt n'aille pas jusqu'à réinstaurer les enclaves cynégétiques dans l'espace ACCA, ses conséquences dépassent certainement de loin la volonté des juges et celle des requé-

CENTRE de TIR DE BRETAGNE
RD 768 - KERLEDORZE - PLUMÉLIAU
Tél. 02 97 25 13 13

OUVERT
Samedi et
Dimanche
9h-19h

2 PARCOURS DE CHASSE
RABBIT, SKEET FOSSE,
COMPAQ SPORTING,
SANGLIER COURANT,
STAND DE TIR JUSQU'À 200m

ARMURERIES
DOUILLET-DREUMONT

PRÉSENT LES 4 ET 5 SEPTEMBRE AU FESTIVAL
DE CHASSE-PÊCHE DE PAIMPONT
EXPOSITION - VENTE
IMPORTANT DESTOCKAGE
DE VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES CHASSE-PÊCHE

SEMI-AUTO
UNIFRANCE LÉGER

3580 F

PROMOTION
sur Juxtaposé
et Superposé

2995 F

SUPERPOSÉ
UNIFRANCE

3260 F

Exposition Coffre-forts et armoires blindées
REPARATION - TRANSFORMATION - MONTAGE et REGLAGE LUNETTES
Mise aux mesures, contrôle laser, essais gratuits des fusils et carabines vendus dans nos magasins

17 Rue Nationale 56300
PONTIVY Tél. 02 97 25 13 33

10 Rue Colonel Maury 56000
VANNES Tél. 02 97 47 15 31

LORIENT
RÉOUVERTURE PROCHAINE

dais, un Macédonien, un Moldave, un Hongrois, un Letton, un Albanais. Non, vous ne rêvez pas. C'est bien ce Tribunal qui a déclaré notre réglementation sur les ACCA non conforme à la Convention européenne sur les droits de l'Homme. Ces personnes remettent en cause tout un système associatif d'organisation de la chasse populaire et de gestion des territoires s'appliquant à près de 500 000 chasseurs et 10 000 communes. En admettant que seul « le droit de non chasse » soit victorieux et que l'arrêt n'aille pas jusqu'à réinstaurer les enclaves cynégétiques dans l'espace ACCA, ses conséquences dépassent certainement de loin la volonté des juges et celle des requé-

rants... Cette mise en commune obligatoire des territoires de chasse n'est pas une spécificité française. Nos 20 hectares ne sont rien comparés aux 40 hectares hollandais, aux 80 hectares allemands, aux 400 hectares luxembourgeois... sans même parler des milliers d'hectares requis pour chasser à l'Est de l'Europe. Or il y avait bel et bien des ressortissants de ces pays dans ce tribunal de l'absurde! DES JURIDICTIONS FRANÇAISES, TRANCHANT À TORS ET À TRAVERS, POUR LES OUVERTURES DE LA CHASSE AUX MIGRATEURS Qu'à deux extrémités de la France, des Tribunaux administratifs rendent des décisions contradictoires sur un problème

de chasse indique de façon claire à tous les chasseurs qu'il y a désormais une justice à deux vitesses. Désormais au législateur français de modifier la loi Verdeille. Les chasseurs devront veiller à ce qu'une liberté fondamentale, le droit de chasse, soit respecté. UN GOUVERNEMENT ABSENT Et pendant tout ce temps, que fait le gouvernement? Sans doute prend-il ses informations dans les colonnes du « Monde » ou du « Figaro », voire dans « Libération » dont chacun connaît la neutralité et la parfaite compréhension du monde rural. En tout cas, il ne lit pas *Chasser en Bretagne*, car il saurait qu'il y a le « feu » dans les campagnes et

que la fracture entre un certain « parisianisme vert » et le monde rural est consommée. Il y a urgence Monsieur le Premier ministre et les Chasseurs vous demandent : - la nomination d'un Ministre de l'Environnement non militant car nous sommes en République. - le règlement rapide du problème relatif à l'ONC et la dévolution de la redevance cynégétique pour son objet véritable. - la négociation rapide des problèmes relatifs à la chasse au gibier d'eau et aux migrants. - le règlement du problème des ACCA. 1 500 000 chasseurs attendent que le Premier Ministre leur parle.

ACTUALITÉ CYNÉGÉTIQUE



RASSEMBLEMENT DES ACCA À RENNES

La Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine a organisé un grand rassemblement samedi 29 mai au parc des expositions de Rennes-Saint-Jacques afin de protester contre la décision de la cour européenne du 29 avril 1999. Cinq mille personnes ont répondu à l'appel des organisateurs. La décision de la Cour européenne des droits de l'Homme statuait sur l'incompatibilité de la loi Verdille avec la Convention européenne des droits de l'homme de 1949 et a suscité une levée de boucliers dans ce département breton à forte implantation des ACCA. « La décision donne raison aux requérants, tous opposants à la chasse en ce qui concerne les griefs », a déclaré Jean-Louis Pilard le président des chasseurs d'Ille-et-Vilaine mais aussi président de l'Union nationale des ACCA. L'égoïsme individuel de quelques extrémistes de l'anti-chasse est ainsi reconnu au détriment de l'intérêt général. Les quatre griefs sont : atteinte au droit de propriété, discrimination fondée sur la fortune foncière, liberté de pensée et de conscience, liberté d'association ». Les différents intervenants à la manifestation de Rennes ont unanimement

dénoncé cette décision qui met en péril les associations communales de chasse agréées. « Les chasseurs les plus modestes sont touchés au cœur. L'Europe balaye d'un revers de toge tous les acquis de la révolution française de 1789 et méconnaît la sensibilité des ruraux que nous sommes ». La manifestation s'est dispersée en fin de matinée. Après Paris en février 1998 et Toulouse en avril 1999, la démonstration a été faite à Rennes que les chasseurs bretons ne se laisseraient pas eux aussi attaquer sans réagir.

ASSOCIATION DES FEMMES CHASSEURS

Plusieurs dizaines de femmes chasseurs ont participé à l'assemblée générale constitutive de l'association *Chasser au Féminin* le samedi 3 avril à la Maison de la Chasse de Rennes. « Cette association n'est ni politique, ni féministe mais seulement cynégétique, a averti Marie-France Pilard, la présidente de cette nouvelle association bretonne. Notre premier but, c'est l'information. Nous allons informer les femmes chasseurs et les sympathisantes sur tous les problèmes liés à l'environnement et la chasse ». Revendiquant l'appellation de femmes chasseurs et non pas celle de chasseresse qui revêt aujourd'hui une

dimension péjorative, ces Bretonnes ont de l'énergie à revendre. L'association prévoit plusieurs réunions annuelles pour informer les femmes chasseurs mais également toutes les femmes intéressées par l'unité cynégétique. Des journées découvertes et un colloque sur les différents types de chasse, la faune et le milieu naturel sont en préparation. « Ces matinées et journées d'information seront ouvertes aux époux et aux enfants, prévient la présidente. Dans certaines familles, la chasse est en effet une affaire de femmes. Ce sont elles qui entraînent leurs époux à la suite à la chasse ».

L'association sera aussi présente aux différentes manifestations régionales (fêtes de Trémelin, Saint-Renan, Paimpont, etc.). Mettant en pratique leur discours, les responsables de Chasser au Féminin donnent un premier rendez-vous le samedi 11 septembre de 9h30 à 13 heures à Blénaais (35) pour une matinée d'information. Au programme :



exposé sur la recherche au sang et le dressage des chiens de rouge suivi d'une démonstration; exposé sur les chiens d'arrêt suivi également d'une démonstration; information sur les arrêts d'ouverture et de fermeture de la chasse ainsi

que sur la réglementation armes. Formation mais aussi représentation! Les femmes chasseurs souhaitent prendre la place qui leur revient dans les instances cynégétiques nationales, régionales, fédérales et communales. « Nous sommes capables de nous autogérer. Nous avons des connaissances sur la nature, sur les espèces, sur les armes... Nous sommes toutes passionnées et nous voulons conserver cet art de vivre. Quoiqu'en pensent les Verts, la chasse est en effet une culture et une tradition. Nous les femmes sommes là pour les transmettre ». Ces Bretonnes attachées à une connaissance active de la nature mettent également en garde contre les dangers d'une culture citadine qui dicterait sa loi et ses usages aux ruraux. « Nous constatons, disent-elles, qu'un fossé se creuse entre les urbains et le monde rural. Il y a une incompréhension de plus en plus grande. Le discours sur la nature cache une méconnaissance de celle-ci ». Le bureau de cette association

régionale est composé comme suit : présidente Marie-France Pilard, vice-présidente Hélène de Roubin, secrétaire Maryvonne Regnault, secrétaire adjointe Catherine Farvaques, trésorière Josette Berthou, trésorière adjointe

Contactez CHENIL SERVICE SA

Département 22
02 96 33 20 57Département 29
02 98 64 97 08Département 35
02 99 60 92 22

Christelle Guiheux, responsables des relations avec la presse Marie-France Pilard et Hélène de Roubin. Le prix de la cotisation annuelle est de 100 francs (50 francs pour les moins de 25 ans). L'assemblée générale annuelle a été fixée le premier samedi d'avril.

Renseignements : Chasser au Féminin, siège social Maison de la Chasse, 9 rue André Meynier, zone de Beaugard, 35000 Rennes. Marie-France Pilard Tél. 02.99.49.84.61. - Hélène de Roubin Tél. 02.99.07.54.59.

FÊTE DE PAIMPONT

Après Loyal en 1998 et Concoret en 1997, l'Association des Amis de la Forêt de Paimpont retrouve les bords de l'étang de l'abbaye de Paimpont pour y organiser l'édition 1999 de cette fête rassemblant la foule des chasseurs, pêcheurs, cavaliers, tireurs sportifs et défenseurs de la nature. Contrairement aux années précédentes, la fête n'aura pas lieu cette année le dernier week-end d'août mais le premier week-end de septembre. Les organisateurs ont invité tous les présidents de sociétés de chasse, ACCA, ACC et chasses privées, adhérents aux fédérations bretonnes de même que tous les titulaires des nouveaux permis de chasser. Leurs invitations sont à retirer auprès des fédérations départementales des chasseurs ou directement auprès du comité d'organisation.

Programme du festival de Paimpont, samedi 4 septembre et dimanche 5 septembre :

Pendant les deux jours, présentation de races, démonstration de chiens d'arrêt, concours de déterrage, concours de ball-trap professionnel et de ball-trap amateur, concours de trompes de chasse individuel et en groupe, présentation de 150 meutes de chiens courants, présentation de vénerie avec quinze équipages présents à Paimpont, confirmation gratuite des chiens courants et des Setters Anglais, concours de pêche sur carnassiers (plus vingt mille francs de prix), démonstration de pêche à la mouche, concours de bûcherons, démonstration de maréchalerie, stands des associations cynégétiques de Bretagne, présence de nombreux exposants dans le domaine de la chasse et de la pêche. Un tirage au sort aura lieu pendant les deux jours du festival avec quinze séjours à Morzine-Avoriaz à gagner. Renseignements : Les Amis de la Forêt de Paimpont, Les Forges, 35380 Paimpont, Tél. 02.99.36.79.14 - 02.97.22.75.27

CHIENS COURANTS

La délégation d'Ille-et-Vilaine de l'AFACC, l'association française des chasseurs aux chiens courants, organise le rassemblement régional des chasseurs de chiens courants le samedi 4 septembre et le

dimanche 5 septembre à Paimpont. « Sachons nous faire apprécier par la valeur de nos chiens », telle est la devise de l'AFACC qui a pour but la promotion et la défense de ce mode de chasse traditionnel en Bretagne. Selon André Douard président de la délégation d'Ille-et-Vilaine, « il ne s'agit pas de mener un combat d'arrière garde mais d'agir pour défendre et pratiquer, dans les complexités du monde moderne, la chasse que nous aimons :



la chasse aux chiens courants. Que l'on chasse le lapin avec deux chiens ou le sanglier avec trente chiens, la passion est la même. Les chasseurs aux chiens courants forment une grande famille qui doit être unie et solidaire ». Le rassemblement de Paimpont devrait réunir plus de 150 meutes venues de toute la région. Les personnes intéressées par ce rassemblement sont invitées à réserver les dates du 4 et 5 septembre afin d'y participer avec leurs chiens et faire de cette manifestation régio-

nale « une formidable vitrine et une preuve de la vitalité de ce mode de chasse en Bretagne ». Renseignements : André Douard (Délégation 35), La Maraiguère, 35340 Ercé près Liffré, Tél. 02.99.68.56.45 - Tél. 06.08.84.15.64. Remy Giboire (Délégation régionale), Le Perthus-Renaud, 35250 St Sulpice-La Forêt, Tél. 02.99.66.28.66.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Jean-Marie Ballu a quitté ses fonctions de directeur de l'Office National de la Chasse en avril. Il a été remplacé par Gérard Tendon jusqu'à la fin de son mandat de directeur du Conseil supérieur de la pêche. Âgé de 56 ans, M. Tendon est ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts. Il a fait une grande partie de sa carrière à l'Office national des forêts, jusqu'en 1987 où il a été nommé conseiller technique au Ministère de l'Environnement, spécialement chargé de la protection

de la nature, des parcs nationaux et régionaux, des réserves naturelles, de chasse et de pêche avant de prendre la direction générale du Conseil supérieur de la pêche pendant dix ans. Selon son cabinet, « il s'est employé à faire du CSP un organisme technique reconnu pour la protection et la gestion des milieux aquatiques, à moderniser le fonctionnement de l'établissement, à développer des partenariats sur des bases nouvelles avec les administrations, les établissements publics de l'état et les fédérations de pêche, à valoriser le travail avec les ingénieurs, les techniciens et les gardes-pêche ».

Gérard Tendon a pris ses nouvelles fonctions le 4 mai.

NÉCROLOGIE

Jacques Hamelin est décédé le 12 mars dernier à l'âge de 83 ans. Depuis plus de trente ans, il avait dédié sa vie à la défense de la chasse et à son intégration dans la société. Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne entre 1964 et 1988, de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs entre 1977 et 1988, Jacques Hamelin a également assuré la présidence de la FACE pendant quatre années. Il avait consacré ses dernières années à la présidence de la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage dont il était le fondateur. Il a réalisé pour cette fondation un fantastique travail de négociateur et de première fondation de France par son nombre d'adhérents et la propriété de près de 3500 hectares de territoires entretenus pour la conservation de la faune. En Bretagne, il s'agit des propriétés suivantes : Lann Bern à Glomel (22), landes et tourbières de Brasparts (29), marais de Châteauneuf (35), bois de

Grisan à Saint-Nicolas du Terre (56), verger conservatoire de Caden (56), Loch de Guidel (56).

Avec son charisme, son franc-parler légendaire et sa passion pour la chasse, Jacques Hamelin a été le premier à organiser la communication sur la chasse avec la création du comité d'information chasse-nature. tant au niveau français qu'européen, son passage laissera un grand souvenir à toutes les personnes qui l'ont côtoyé.

NOMINATION CHEZ

NOBELSPORT

Gilles Rocca vient d'être nommé président de la filiale NobelSport du groupe SNPE. Cette entité à part entière lui est très familière puisque depuis 1991 il y a assuré de très nombreuses missions et a été à l'initiative du développement de l'activité du groupe en Italie à travers les filiales Martignoni et Maionchi puis plus récemment en Espagne avec le rachat total de l'unité de production de cartouches Excopex (JG Sport). Directeur général de NobelSport depuis 4 ans, Gilles Rocca a acquis une connaissance des divers marchés français et européens ce qui lui permet d'être immédiatement opérationnel pour poursuivre le développement et la diversification du groupe.

SAINT HUBERT



Le magazine *Saint-Hubert*, sous-titré « l'art de vivre la chasse » a changé de formule. Fondée en 1901, la plus ancienne revue cynégétique européenne a donc fait peau neuve après avoir testé avec succès, pendant quatre ans, une nouvelle maquette et une nouvelle ligne éditoriale. Jusqu'à alors réservée aux seuls abonnés, cette revue du Saint Hubert Club est désormais disponible en kiosque. Ce magazine bimestriel, dirigé par Paul-Henri Hansen-Catta, veut être à la fois un « lieu de contestation de l'intégrisme vert, un point de rencontre de tous les passionnés de nature, un carrefour des idées neuves en matière de défense et de promotion des habitats de la faune sauvage ».

Cette revue de qualité dénote des autres titres de la presse cynégétique nationale. Elle a d'ores et déjà réussi son pari original : constituer « un courant de pensée, qui réunit praticiens de la nature (forestiers, agriculteurs, artisans et industriels utilisateurs de matières premières animales et végétales, pêcheurs, chasseurs, naturalistes) et intellectuels (chercheurs en sciences de la nature et en sciences humaines, auteurs, artistes) » pour que le débat écologique se libère de la pensée unique. Le *Saint-Hubert* est à l'écoute de ces expériences nouvelles, de cette façon de raisonner hors des sentiers battus par la cohorte des doctrinaires de l'environnement ».

Renseignements : Château de Fontenoy, 02290 Fontenoy, Tél. 03.23.74.35.05.

CATALOGUE KETTNER

Le catalogue KETTNER MAI 1999 est consacré aux nouvelles collections textile (hommes et femmes) Kettner, Klepper, Schöffel, Camel, Fjäll, Råven, Timberland et Beretta ainsi qu'aux nouvelles armes de chasse, de poing et d'optique, en promotion. Pour répondre aux exigences



de la nouvelle réglementation, un grand choix de coffres et d'armoires fortes est également proposé.

Ce catalogue de 116 pages, en couleurs, est gratuit et peut être obtenu sur simple demande écrite à Kettner, 57066 Metz, Cedex 2.

LA CHASSE BRETONNE

SUR INTERNET

On trouve de tout sur Internet. À partir du 15 juin, les internautes auront ainsi accès à toutes les sources de connaissance sur la nature et la chasse en Bretagne. Découvertes du milieu naturel, animations, réglementations, informations pratiques en tous genres seront à la disposition de tout un chacun. Comment s'inscrire à l'examen du permis de chasser? Quel mode de chasse choisir? S'inscrire pour une randonnée nature? Publier une petite annonce dans Chasser en Bretagne?

Toutes les questions que les chasseurs et les non chasseurs se posent sur la chasse et la nature auront désormais une réponse : le site web *bretagne-naturelle.com*. Les trois fédérations de chasseurs des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan et la revue Chasser en Bretagne sont désormais en ligne. Adresse Internet : <http://www.bretagne-naturelle.com>.

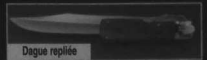
4 SUPERBES COUTEAUX pour un prix exceptionnel !

OFFRE PRIVILEGE

149 F seulement !

Set de 4 couteaux :

- 1 dague repliable,
- 1 couteau de chasse
- 1 couteau de pêche 2 lames
- 1 couteau de poche
- Lames en acier inoxydable
- Système de sécurité bloquant la lame
- Manches en bois exotique
- Mitres et rivets en laiton



Dague repliée



Dague dans son étui

Conçu spécialement pour vous, cet ENSEMBLE DE 4 COUTEAUX est digne des meilleures créations de la coutellerie : manche en bois dur exotique renforcé de fibres et rivets en laiton, lames en acier inoxydable avec système de sécurité... Composé d'une superbe dague (lame 20 cm), livrée dans son bel étui en robuste croisé de cuir avec passant de ceinture, d'un couteau de chasse (lame 10 cm), d'un couteau de pêche à 2 lames (1 lame de 9 cm et 1 lame dégorgeur-écailleuse avec couteau décapuleur) muni d'un trou de suspension dans la mitre laiton et d'un couteau de poche (lame 6 cm), cet ensemble vous est proposé à un prix exceptionnel. Chasseurs, pêcheurs et amateurs de couteaux originaux ne pourront qu'être séduits par ce superbe ensemble. Commandez le vôtre dès aujourd'hui en profitant de notre offre spéciale, et essayez-le sans risque pendant 15 jours. Si vous n'êtes pas totalement enthousiasmé, nous vous les rachèterons ! Armes de 0^e catégorie - vente libre et port interdit, sauf motif légitime (chasse, pêche...)

Offre spéciale réservée aux lecteurs de la revue dans la limite des stocks disponibles

L'HOMME MODERNE

Découvrez l'univers de l'Homme Moderne

Nos acheteurs parcourent le monde à la recherche d'objets originaux, ceux que l'on ne trouve pas facilement. L'Homme Moderne c'est un catalogue de plus de 200 produits, mesurés ou inédits, pratiques ou amusants, des produits fonctionnels, décoratifs, étonnants, toujours utiles et de qualité, comme ce Rembobineur rotateur que nous vous proposons aujourd'hui à un prix tout à fait exceptionnel. L'Homme Moderne c'est également des boutiques, dans lesquelles tous les produits du catalogue sont présentés. Vous pouvez, pour la plupart, les essayer sur place et les emporter. Cet espace est le vôtre, et un accueil particulier vous sera réservé en tant que client du catalogue de l'Homme Moderne.



Paris : - Galerie Passy Plaza, R.C., 53 Rue de Passy, 75016

- Passage du Havre, 67-69 rue de Caumartin niveau -1, 75009

Paris (est) : - Rue de la Scierie, Z.I. du Marais, 94370 Sacy-en-Brie

(RER Sacy-Bonneuil)

Lyon : - 13115 rue de la République, 69001 Lyon

Offre réservée exclusivement aux nouveaux clients de l'Homme Moderne et limitée à un article par commande.

Nice : - Centre commercial Nice-Etoile, Avenue Jean Médecin, 06000

Toulouse : - Cre commercial Compans, Boulevard Lascazes, 31000 Toulouse

Bordeaux : - Centre commercial Méridack, 33000 Bordeaux

Marseille : - Centre Bourse, 17 Square Bourse, 13001 Marseille

Lille : - Galerie Grand Place, Place Charles de Gaulle, 59000 Lille

BON POUR UN ESSAI GRATUIT à retourner à l'Homme Moderne/Ramcôx BP 7 28410 BÜ

OUI, je souhaite bénéficier de votre offre privilège. Je recevrai également gratuitement le Catalogue de l'Homme Moderne

| | | |
|--------------------------------------|------------|----------------------|
| Ensemble de 4 couteaux | Réf. 73093 | 149 F |
| Participation aux frais d'expédition | | + 25 F |
| [AWCPX] | | TOTAL = 174 F |

Je choisis de régler par :

Chèque bancaire ou postal joint à la commande (à l'ordre de MVPC L'Homme Moderne) Expirant le :

Carte bancaire (Visa, Eurocard ou Mastercard)

N° _____ Date _____ Signature _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

SATISFAIT OU REMBOURSE

Si je ne suis pas entièrement satisfait, je vous retournerai mon Ensemble de 4 couteaux sous 15 jours et je serai immédiatement remboursé

ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

SAINT-BRIEUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION. Tenue à Ploufragan, le samedi 24 avril, l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor a donné l'occasion au président Le Louarn de commenter l'actualité cynégétique. « Il ne s'est pas passé de mois, de semaine, de jours sans que la presse écrite, la radio ou la télévision n'aient abordé des sujets traitant de notre activité. De ceux qui auparavant n'en parlaient qu'à la veille de l'ouverture jusqu'à ceux qui naguère nous ignoraient totalement, tous les médias s'y sont intéressés. C'est que la chasse est devenue un fait de société à propos duquel s'affrontent deux conceptions de la vie. L'une rurale, expression d'un art de vivre et porteur d'une résonance idéologique qui rappelle que le droit de chasser est un héritage de la Révolution et l'autre, citadine, de plus en plus à la recherche d'un contact avec la nature parce qu'elle en est coupée au quotidien mais avec une approche souvent faussée par la vision sentimentalisée que lui inculque une culture télévisuelle. Quasiment en soi, nous devons prendre en compte cette dernière conception parce qu'elle reflète les changements de notre société devenue de plus en plus urbanisée mais pas obligatoirement anti-chasse ». Le président de la Fédération a ainsi évoqué la remise en cause par la Commission européenne de loi du 3 juillet 1998 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs, les attaques contre la loi verte, les menaces qui pèsent sur l'exercice de la chasse aux chiens courants. « Toutes ces actions s'inscrivent dans un schéma dont le but est clair : déstabiliser notre organisation associative et la méthode n'est



PLOUBALAY

FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE. Le Rallye Dampierre organise le dimanche 11 juillet à Ploubalay une fête de la nature et de la chasse. Ce sera l'occasion d'un grand rassemblement de veneurs, des amateurs de chiens courants et de trompes de chasse. Programme : 9 h présentation de lots de chiens, 11 h messe de saint Hubert, 14 h présentation des équipages, 16 h démonstration de travail de chiens d'arrêt, 17 h animation chasse et nature, 18 h drag, simulation de chasse, 19 h remise des prix du concours de trompe et présentation de lots de chiens. Toute la journée : visite des chenils, concours de déterrage et chiens d'arrêt, tir à l'arc et à la carabine, promenades en calèche...

pas moins claire : conditionner l'opinion publique en répandant l'image du chasseur seul responsable de tous les maux dont souffre l'environnement ».

CÔTES D'ARMOR

GARDERIE ONC. L'arrêt du Conseil d'Etat annulant le 3 juillet 1998, jour du vote de la Loi sur les dates d'ouverture et de fermeture, les statuts des agents de l'Office National de la Chasse, a eu des répercussions dans le département. « Cette annulation », a expliqué le Président François Le Louarn, a supprimé toute possibilité de concertation avec le Service Départemental de la Garderie et la Fédération des Chasseurs de sorte qu'il nous est impossible de demander, au Service Départemental de Garderie, son concours pour les quelques missions auxquelles il collaborait auparavant, essentiellement les missions techniques locales. De plus, une circulaire de la

Direction de la Nature et des Paysages, satisfaisant une des revendications syndicales des gardes, leur a enjoint de ne plus transmettre à la Fédération des Chasseurs la copie des procès-verbaux rendant difficile l'une des missions que nous confère le Code Rural (art. L. 221-2) : la répression du braconnage ». Afin de répondre aux besoins des chasseurs costarmoricains et particulièrement la lutte contre le braconnage, lesquels ne sont donc plus assurés par l'ONC, la Fédération envisage de créer une garderie de proximité commissionnée sur l'ensemble du département.

CÔTES D'ARMOR

MÉDAILLES. La Fédération des chasseurs a honoré 18 adhérents pour services rendus à la chasse lors de son assemblée générale. Médaille d'argent : Yvon Gourvil secrétaire de la Fédération; Edouard Hillion administrateur de la fédération et président de l'associa-

tion départementale des chasseurs de grand gibier; Edmond Huellou président de l'association départementale des piégeurs agréés; Marcel Le Helloco, en service à la Fédération de 1969 à 1998, Daniel Even, président de la société de Tregrom depuis 1981. Médailles de bronze : André Crom, garde particulier de la société de Bourbric depuis 1970; Roger Laurent secrétaire de la société de Gausson depuis 30 ans; Léopold Demeureur président de l'association Beau Soleil à Trévilan pendant 17 ans; François Benec'h, membre du conseil d'administration de la société La Pontrienne depuis 30 ans; Eugène Gautier vice-président de la société de chasse de Broons pendant 15 ans; Jean Ollivier vice-président de la société de Trebedan pendant 10 ans; Marius Regnault 61 ans de permis à la société de Plérin; Roger Miot, 38 ans de permis à la société de chasse de Plérin; Jean Bothorel président de la société du Gout à saint Brandan pendant 25 ans; Robert Le Mehaute, vice-président de la société de Plouagat depuis 30 ans; Yvon Le Corfec vice-président et garde particulier de la société de Langoat depuis 20 ans; Yves Le Briquier, président de la société de Vieux-Marché; Albert Velly, membre du bureau de la société de Mellionec depuis 1967.

SAINT-BRIEUC

CHASSE À L'ARC. Une nouvelle association de chasseurs a été créée dans les Côtes d'Armor. Présidée par Cédric Naudi, l'Association départementale des Chasseurs à l'Arc a son siège social à la Fédération. Renseignements : 19 rue de Brest, BP 4113, 22041 Saint-Brieuc cedex 2. Tél. 02.96.33.15.92.

Association Départementale des Chasseurs aux Chiens Courants

Chasseurs et chiens de tradition armoricaine



L'Association dispose d'une charte et d'une devise : « sachons nous faire apprécier par la valeur de nos chiens »

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS AUX CHIENS COURANTS DES CÔTES D'ARMOR EST BIEN PLUS QU'UN CLUB CYNOPHILE. CRÉE EN 1993, L'ASSOCIATION EST LA DÉLÉGATION COSTARMORICAINE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVENIR DU CHIEN COURANT. OBJECTIFS : LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DE CETTE CHASSE TRADITIONNELLE ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DES CHIENS COURANTS ET DES CHASSEURS BRETONS AUX CHIENS COURANTS

Lorsque les chasseurs bretons se retrouvent dans les fêtes de la chasse, le chien est bien souvent leur premier et leur principal sujet de conversation. Dans les Côtes d'Armor, comme dans les quatre autres départements bretons, c'est le chien courant qui demeure le premier type de chien utilisé. Il a pourtant fallu attendre 1993 pour qu'une association fédère ces adeptes des chasses traditionnelles bretonnes.

Le rassemblement de 153 meutes à Plomeur-Bodou a servi de défilé aux chasseurs costarmoricains qui ont décidé de relayer dans le département les actions de l'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant fondé par Marcel Voillot en Côtes d'Or. Aujourd'hui Jean-Pierre Le Manac'h a succédé à Laurent Naoures à la présidence départementale, la centaine d'adhésions a été dépassée et du Trégor où elle a été fondée, l'association essaime désormais jusqu'à Quintin. « Après nous être structurés, explique Jean Pierre Le Manac'h, nous

élargissons nos bases géographiques. Il n'y a aucune raison pour que les chasseurs aux chiens courants de Loudéac, de Lamballe ou de Dinan ne soient pas intéressés par nos actions. Mais c'est à nous de nous faire connaître. » Pour cela, l'AFACC 22 dispose d'un atout de maître à l'heure où les Européens deviennent aussi procéduriers que les Américains : un service juridique gratuit en cas de conflit avec un propriétaire, un voisin, une association anti-chasse ou même un autre chasseur. Dernière affaire en date traitée par le service juridique, un anti-chasse qui a tué un chien ayant traversé sa propriété!

« Le chasseur aux chiens courants a besoin d'espace, déclare le président de l'AFACC 22. Or d'une part les néoruraux ne veulent pas voir de chiens chez eux et d'autre part nous sommes confrontés au morcellement des propriétés. » Menacée par une transformation du paysage et un changement de mentalité, cette chasse traditionnelle bretonne a aussi évolué. « Depuis toujours, des petits groupes d'amis chassaient avec

Association des Chasseurs aux Chiens Courants : président Jean-Pierre Le Manac'h, président d'honneur Gérard Thomas, vice-président M. Jean Bouët, secrétaire et vice-président Fernand Coulon, trésorier Joël Peron. Cotisation : 150 francs. Siège social : Coât ar Golo, Le Rusquet, 22300 Lannion, Tél. 02.96.48.00.23

cinq ou six chiens. Aujourd'hui il n'est pas rare de voir des meutes de vingt-cinq chiens... Nous préférons à l'AFACC réduire les lots et améliorer la qualité pour avoir des chiens bien sous le fouet. Nous pensons que le chasseur aux chiens courants doit également adapter sa meute au territoire, il en va de l'avenir de cette chasse. Ainsi le beagle-harrier est à mon avis trop rapide sur un petit territoire. À partir du moment où les chiens sont obéissants, ce n'est d'ailleurs plus un problème de petit ou de grand pied... Je préfère d'ailleurs chasser avec des chiens plus lents, le ghibier ira moins vite et la chasse sera plus belle ».

L'association a aussi développé toute une gamme de services avec des professionnels : tatouage, vaccination, fourniture d'aliments. Ce faisant, elle touche aujourd'hui les passionnés et ceux « qui viennent pour un service ». Enfin depuis trois ans, l'association organise un concours Saint-Hubert sur lapins (où le travail et la beauté sont pris en compte), avis aux amateurs et aux propriétaires de territoires.



ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

TINTÉNIAC

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS. L'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a eu lieu cette année à Tinténiac. Le président de la Fédération a dressé le bilan d'une année difficile. La loi du 3 juillet 1998 relative aux périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse n'a pas réglé la situation puisque le Ministre n'a pas signé le décret d'application et que la Commission européenne a entamé une procédure contre la France. Il est un certain nombre de principes sur lesquels il n'est pas possible de transiger, a déclaré le président Jean-Louis Pilard : 1. maintenir la date du 28 février qui n'a jamais été contestée par la directive ; 2. tel point que l'avis motivé ne concerne que la chasse de certaines espèces au mois de février ; 3. maintenir la spécificité du domaine maritime puisqu'il est évident que les oiseaux qui naviguent sur ce DPM sont venus en volant et sont donc sortis du stade de dépendance ; 4. un certain nombre d'espèces qui ne nichent pas en France arrivent sur notre territoire en juillet. Il est évident là aussi qu'elles sont venues en volant ». Deuxième dossier important : la garderie et les rapports avec l'ONC. Le président a rappelé que l'arrêté rendu par le Conseil d'Etat le 3 juillet 1998, a « consacré la rupture entre l'ONC et nos fédérations. C'est donc à tort que Madame Voynet nous reproche d'avoir coupé les ponts ». Les agents de l'ONC ont donc quitté les locaux fédéraux de Rennes pour s'installer à Chartres-de-Bretagne. Le président a annoncé la mise en place « pour la prochaine ouverture de la chasse l'amorce d'une garderie fédérale correspondant à



LE VIVIER SUR MER

MAISON DE LA BAIE. La nouvelle Maison de la Baie propose des sorties découverte de la baie du Mont saint-Michel tout au long de l'été pour les individuels et les groupes. Ces sorties quotidiennes sont réalisées par des guides animateurs professionnels. Thèmes proposés : le banc des herminettes, découverte des oiseaux d'eau, découverte de la mytiliculture, la traversée des rivières, la pêche à pied dans les bouchots... Exposition gratuite sur la baie. Renseignements : Maison de la Baie, Le Port Est, 35960 Le Vivier-sur-Mer, Tél. 02.99.48.84.38 - Fax 02.99.48.84.67. e.mail : Maison.baie@wanadoo.fr.

des réalités de terrain aujourd'hui délaissées par les gardes nationaux de l'ONC ». Troisième dossier : la Loi Verdeille jugée incompatible avec la Convention européenne des droits de l'Homme, seulement quatre jours après l'assemblée générale de Tinténiac. Le président qui présentait cette décision a lancé un appel à la mobilisation. « Au delà de la remise en cause de la loi Verdeille, ce ne sont pas uniquement les Acca qui sont attaqués mais l'ensemble de la chasse et de son organisation ». Quatrième dossier : Natura 2000. Dominique Voynet a adressé une circulaire à tous les préfets le 26 février pour lancer la deuxième phase du projet. Les chasseurs ont été reconnus comme des « titulaires de droits réels » et non de simples usagers de la nature. Ils participeront notamment au comité de pilotage mis en place par le préfet.

ILLE ET VILAINE

GESTION DU SANGLIER. L'assemblée générale a adopté le plan de gestion sanglier présenté précédemment dans six réunions de secteur où étaient représentées 126 acca, 20 acc et 67 chasses privées. Il s'est agi de décider quelle gestion de l'espèce serait réalisée dans le département après un effritement des prélèvements observé depuis deux saisons. Objectifs de la fédération : un prélèvement de 700 à 800 sangliers/saison, une répartition plus homogène des prélèvements dans le département, un seuil maximal de dégâts de 700 000 francs. Le département serait divisé en sept zones géographiques. Pour préparer le plan de gestion expérimental de trois ans, la Fédération va créer sept comités locaux réunissant les titulaires des droits de chasse, les représentants agricoles et forestiers, l'ONC et le service technique de la fédération. Ce

plan, présenté par André Douard, sera validé pour la saison 2000-2001. Après trois années, l'assemblée sera à nouveau amenée à se prononcer sur le maintien ou le retrait de cette gestion du sanglier en Ille-et-Vilaine.

HÉDÉ-LANGOUËT

UNE VITRINE DE LA CHASSE. Jean-Pierre Bourdin a présenté lors de l'assemblée générale un projet ambitieux : l'acquisition d'une propriété à Hédé-Langouët afin d'y organiser une véritable vitrine de la chasse en Ille-et-Vilaine. Des aménagements cynégétiques pour les petits et grands gibiers ainsi que les migrants seraient réalisés pour servir d'exemple aux sociétés du département. Y seraient également créés un centre de formation au piégeage et un sentier permanent de piégeage. Pour les jeunes chasseurs, il est envisagé l'ouverture d'un centre de formation où serait organisées les sessions de préparation et l'examen du permis de chasser. Cette propriété pourrait aussi accueillir des scolaires et le grand public avec un sentier de découverte et des classes vertes.

JUSTICE

BRACONNAGE. Le Tribunal de Police de Rennes a condamné le 14 septembre, J-Y F. demeurant à Feins, Y. L. demeurant à Saint-Gilles et J-J E. demeurant à Feins, pour transport sans marquage préalable d'un chevreuil, tué le 12 octobre 1997 en application d'un plan de chasse. Ils ont été condamnés à payer 3850 francs à titre de dommages et intérêts, une amende de 1500 francs sur le fondement de l'article 475-1 à la Fédération des chasseurs, une amende de 3000 francs et une suspension du permis de chasser de trois mois.

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine

Chasseurs soucieux de l'environnement



Président de l'ACGEIV et vice-président de l'ANCGE, Raymond Marie est à l'initiative de l'association régionale Bretagne Gibier d'Eau qu'il préside également.

DEPUIS SA CRÉATION EN 1968, L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU D'ILLE-ET-VILAINE, ACGEIV, MULTIPLIE LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES OISEAUX TOUT EN DÉPENDANT LES CHASSES TRADITIONNELLES SUR LE DOMAINE MARITIME. AVEC 900 ADHÉRENTS, C'EST LA PLUS IMPORTANTE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE CHASSEURS EN ILLE-ET-VILAINE

Lorsqu'il a été fait obligation en 1974 d'organiser la chasse maritime en France, les chasseurs de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine n'ont pas été pris au dépourvu. Les gabionneurs et les passeurs s'étaient en effet structurés depuis 1968, année de création de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine présidée alors par Louis Bourdin. Cette situation n'est actuellement une exception mais reflète un état d'esprit exemplaire dans la baie du Mont Saint-Michel et l'estuaire de la Rance. Ici, les chasseurs ont compris la nécessité de s'unir pour défendre une culture cynégétique et défendre par voie de conséquence le milieu et les espèces. C'est à l'initiative de l'ACGEIV qu'on doit la création en 1972 de la première réserve, 6900 hectares, en baie du Mont. Une initiative suivie en 1974 par la mise en réserve de 3000 nouveaux hectares. En 1977, les chasseurs lancent l'opération « Rivages Propres » après les grandes marées de printemps. Une opération désormais imitée par les municipalités du littoral. En 1978, l'ACGEIV accueille les premières écoles pour des sorties

pédagogiques sur les herbus où elle a installé des panneaux d'information sur l'avifaune. Et depuis trois ans, l'Association est partenaire de l'ALN et de la Maison de la Baie qui organise des classes de mer et sorties nature au Vivier sur-Mer. Difficile après tout cela de faire le procès des chasseurs en baie du Mont ! « Une des originalités de notre association est de prendre des initiatives, reconnaître le président Raymond Marie. En 1980, nous avons diligenté avec la Fédération départementale des chasseurs une étude de Vincent Schrické, sous l'égide de l'Université de Rennes, pour appréhender la gestion des anatidés hivernant en baie. Nous nous sommes ainsi très tôt inquiété de l'assèchement des marais périphériques. Car s'il n'y a pas de marais et donc de restaurant pour les oiseaux, l'hôtel du bon rivaige ne suffit pas à retenir les migrants sur la zone ». Les conséquences de cette étude ont été multiples : l'instauration d'un prélèvement maximum librement consenti en 1982, l'acquisition de deux étangs à Plerguer et à Bagueur-Picard en 1986 et 1988, la réalisation de travaux, en partenariat avec la Fédération départementale,



Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine : président Raymond Marie, vice-président responsable de la commission migrateurs Jean-Pierre Bourdin, trésorier Daniel Rey, secrétaire Patrick Contin, responsable de la commission gabions Serge Contin, trésorier-adjoint Eric Gohin, membres du conseil d'administration Didier Blot et Jean-Pierre Hery. Siège social : 55, rue Robert Schuman 35400 Saint-Malo, Permanence le samedi, de 10 h à 12 h. Tél. 02.99.56.58.58.

sur la réserve envahie par la végétation en 1996 et 1997 et l'entretien des herbus par broyage et pâturage. C'est un endroit magnifique qui justifie notre investissement », assure le vice-président Jean-Pierre Bourdin. Bilan de ces efforts : un superbe territoire avec des passages importants de canards Pilet, Siffleurs, Sarcelle d'Hiver, Huitiers-Pie, Barges rousses et à queue noire, Pluviers dorés et argentés... et une faible pression de chasse avec une moyenne de 2 canards par nuit chassée. Un territoire privilégié... accessible à tous. Car l'ACGEIV n'oublie surtout pas ses 900 adhérents. « Les 18 huttes sont placées sous l'autorité d'un responsable et 360 gabionneurs chassent à tour de rôle pour une cotisation modique de 550 francs ». À noter enfin que les titulaires de nouveaux permis bénéficient d'une carte gratuite la 1re année. L'ACGEIV préserve l'avenir !

ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

VANNES

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS. L'actualité cynégétique a été au cœur des débats à l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs. Le président Patrick Guimard a ainsi évoqué les grands dossiers de l'année (loi Verdeille, Directive oiseaux, statut de l'ONC, etc.). Le président est aussi revenu sur les rapports avec l'ONC et les gardes nationaux après l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 juillet 1998. Le service départemental de garderie ayant quitté le siège de la Fédération pour s'installer dans ses propres locaux à Plouay et ayant l'interdiction du ministère de transmettre les procès-verbaux à la Fédération, celle-ci va créer un corps d'agents chargé des missions de police de proximité et des missions techniques de gestion des espèces et des territoires, lequel sera financé par les redevances cynégétiques. Place sous l'autorité du président de la fédération, ce corps sera ouvert aux gardes nationaux qui le souhaiteront.

VANNES

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHASSE. La Fédération des Chasseurs du Morbihan a convoqué des états généraux de la chasse le samedi 18 septembre 1999. Le président Patrick Guimard a en effet souhaité que les chasseurs morbihannais fassent un bilan des activités avant l'an 2000. Pour ce faire, les élus et le personnel de la Fédération vont collecter les réflexions des chasseurs du département. Une fiche sera distribuée pour recenser « les hommes ou femmes ressources » afin de créer des clubs « femmes », « jeunes »

MORBIHAN

MÉDAILLES DE LA CHASSE. La Fédération a distingué onze personnalités et chasseurs ayant œuvré pour la promotion et la défense de la chasse dans le département : André Galerne, président de la société communale de Questembert de 1972 à 1996, a reçu des mains de Jo Briand, conseiller général, la médaille du Mérite Agricole. C'est notamment sous l'impulsion d'André Galerne, que les chasseurs de Questembert ont été des pionniers dans le département. Six ans après le remembrement de leur commune, la société de chasse a mis en réserve, en 1978, un millier d'hectares pour une période de six ans afin d'expérimenter avec l'ONC la réimplantation de la perdrix. Les relations privilégiées avec le monde agricole et les opérations cynégétiques innovantes réalisées sous la présidence d'André Galerne ont été qualifiées d'exemplaires par M. Jo Briand. Autres personnalités à l'honneur, Jean-Claude Riallin, maire de saint-Nicolas du Tertre, qui a reçu la médaille du Conseil régional de la Chasse pour son soutien apporté dans les différents projets d'animation du bois de Grisan. De même, Henri Bénédic-Chauvel a reçu la médaille du Conseil Régional de la Chasse pour l'aide qu'il sait apporter aux chasseurs de la presqu'île de Rhys. Ont également reçu la médaille du Conseil régional de la Chasse : René Le Sénéchal, président de la société de Local-Mendon depuis 1981 et président du GIC des Menhirs depuis 1985; André Lamour fondateur et président d'honneur de l'ACCA de Réguiny; Pierre Plouzenne, secrétaire de l'ACCA de Belle-Ile depuis 25 ans. La Fédération a enfin décoré de la médaille de la chasse : Jean Cornic, vice-président de la société de Berné depuis 1972; Alphonse Aubert, vice-président de la société de Tréleac-Malchappé; Julien Le Guyader, trésorier de la « Protectrice quévennoise »; Paul Pellerin, membre du conseil d'administration de la société de la Chapelle-Caro; Jacques Planchette, président de l'association communale de Baden.



La bécasse, passion et gestion



Michel Navette préside l'Association des Bécassiers du Morbihan depuis 1993

support pédagogique pour les scolaires, mettre en place un outil de gestion cynégétique pour le GIC de la vallée de l'Oust et permettre la mise en place de moyens expérimentaux de gestion du milieu forestier en relation avec l'université. Plusieurs de ces objectifs ont été atteints ou sont en cours de réalisation. Ainsi, la préservation et la gestion du milieu avec de nouvelles plantations, la création d'un sentier de découverte, les animations pédagogiques avec les écoles de la région notamment des plantations de haies et la réa-lisation d'un cédérom. Mais la mise en vente de la ferme riveraine a conduit la Fédération à se fixer de nouveaux objectifs.

« La mise en vente du manoir de St Donnat et des terres de la ferme jouxtant le bois de Grisan vient bouleverser les projets engagés. Il est indéniable que la qualité architecturale du manoir et la beauté de ses abords, indissociable du bois de Grisan, valorisent le projet initial et permettent d'élargir les objectifs de départ.

En partenariat avec la commune de saint-Nicolas du Tertre, la Communauté de communes, le Département et la Région, la Fédération va acquérir cette ferme, terres et bâtiments, afin d'implanter une structure d'accueil sur le site (école de chasse, centre d'information, musée de la chasse, salles de conférence, salles de cours pour les classes vertes et les jeunes chasseurs, gîte d'étape pour les randonneurs). L'école de chasse à vocation régionale sera le point fort du domaine. Elle illustre la volonté fédérale à développer des activités de nature qui n'auraient jamais dû être abandonnées aux seules associations écologistes.

et « entrepreneurs » chasseurs. « Il est capital que les chasseurs nous retournent cette enquête, a déclaré le président Patrick Guimard, car elle nous permettra de faire un inventaire précis de nos forces et compétences ».

ST NICOLAS DU TERTRE

ÉCOLE DE LA CHASSE. La Fédération des chasseurs du Morbihan souhaite

développer ses activités dans la propriété du bois de Grisan acquise en 1990 à Saint-Nicolas-du-Tertre avec la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Objectifs de la Fédération : préserver un bois de feuillus dans un ensemble résineux, constituer un site d'observation faunistique pour le grand public, créer sur le site un

Association Départementale des Bécassiers du Morbihan

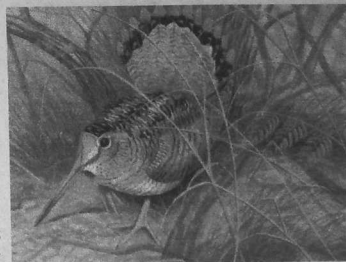
Créée en 1983 à l'initiative de quelques chasseurs morbihannais, l'association départementale des bécassiers du Morbihan a fusionné cinq ans plus tard avec le CNB, avant de reprendre son autonomie l'année dernière. De nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité et l'association s'est fixée pour objectif de doubler ses effectifs dans les prochaines années.

« Nous sommes la seule association de bécassiers indépendante de Bretagne et de loin la plus importante. Le Morbihan est le meilleur département de France pour la bécasse, explique le président Michel Navette. Sur 16 000 chasseurs, il y en a bien 4 000 à 5 000 qui s'intéressent à notre belle mondoré. Les effectifs de l'association ont augmenté, 550 aujourd'hui, mais on peut espérer atteindre et même dépasser plus de 800 membres! » Pour ce faire, les bécassiers de l'ADBM ont entrepris de se faire connaître. Ils éditent un bulletin trimestriel « Bécasse Info 56 » et disposeront prochainement d'un stand pour participer aux manifestations cynégétiques et naturalistes dans tout le département. La priorité de l'ADBM reste la promotion de la chasse à la bécasse mais l'association n'entend pas faire bande à part.

Elle pratique un partenariat sans faille avec la Fédération des chasseurs qui lui rend bien en lui apportant son soutien inconditionnel. « Notre objectif est de défendre la chasse, toutes les chasses », assure le président. « Une bonne mesure pour la bécasse serait d'ailleurs le développement des populations de lapins ». Tout comme, les chasseurs de gibier d'eau, les bécassiers défendent les dates actuelles d'ouverture et de fermeture. « La bécasse n'est pas classée par le Muséum d'Histoire Naturelle et l'ONC dans les 12 espèces d'oiseaux à statut de conservation défavorable, ni par la Commission de Bruxelles dans les 29 espèces concernées par une fermeture trop tardive. Rien n'empêche donc de la chasser en février, conformément à la circulaire et à la loi française, car il n'y a pas non plus risque de confusion ni de perturbation dans les biotopes fréquentés par elle en Bretagne ». Afin de répondre aux augmentations sombres des anti-chasse, les bécassiers morbihannais ne rechignent pas à collecter et comparer les informations sur l'oiseau. « L'ADBM a créé, il y a bientôt 10 ans, un « Observatoire » pour le Morbihan, qui collecte rapports et carnets de prélèvements dans tout le département, ces données, analysées, classées et diffu-

Association Départementale des Bécassiers du Morbihan : président Michel Navette, vice-président Maurice Joubaud, secrétaire Serge Buisson, trésorier Paul Bourcy. Huit délégations géographiques. Siège social : La Korrigane, 10, rue des Architectes, 56260 Larmor-Plage. Tél. 02.97.65.52.22, Fax 02.97.33.71.55, E-Mail adbm/club-internet.fr. Prix de la carte : 50 francs. Inscriptions à transmettre à Paul Bourcy, 12 rue du Bignon 56800 Ploërmel, Tél. 02.97.74.06.77

sées complètent les rapports de baguage et reprises effectuées par Pierre Benier, notre bagueur officiel agréé par l'ONC. Elles ajoutent aux analyses d'ailes transmises à Jean-Paul Boidot, grand spécialiste de notre Mondoré ». L'ADBM a fait construire 2 observatoires d'oiseaux à Kernevel. Elle organise des conférences débats : en 95 et 97 Jean-Paul Boidot, en 99 François Gossmann et Yves Ferrand, spécialistes des migrateurs de l'ONC. Elle entretient des rapports suivis avec les autres associations indépendantes de l'Hexagone. Participation aux actions entreprises par la Fédération, qui consulte l'ADBM 56 systématiquement pour les questions concernant la bécasse et la chasse, protection des milieux d'hivernage, opérations de comptage, lutte contre les anti-chasse et le braconnage... le travail ne manque pas pour ces bécassiers amoureux de l'espèce et de l'environnement.



ACTUALITÉ DÉPARTEMENTALE

QUIMPER

FÉDÉRATION-GARDE-RIE : CHACUN CHEZ SOI. Entre la Fédération des chasseurs et le service de garderie de l'Office National de la Chasse, le divorce est officiel. Ceux qui bon nombre de chasseurs appellent toujours les fédéraux ont quitté leurs bureaux de la Maison de la Chasse à Quimper pour s'installer comme locataires de la

Maison de la baie d'Audierne, sur le site de Saint-Vio en Tréguennec. Mais la séparation n'empêche pas les relations cordiales et malgré tous les problèmes soulevés, les rapports restent bons dans le Finistère comme l'on a pu s'en rendre compte à la dernière assemblée générale de la Fédération, suivie par de nombreux gardes dont le chef du service, Yannick Huchet. À la tribune, le président Daniel Crétoff a rappelé son souci du dialogue et de la concertation, en précisant aussi sa position sur le projet de création d'un corps d'agents fédéral chargé de missions techniques et de police de proximité. « Je suis plutôt favorable pour utiliser les gardes nationaux qui choisissent de travailler sous l'autorité du président de la Fédération. Le recrutement d'agents créerait sans nul doute des disparités de corps et l'on risquerait de retrouver la situation d'avant 1979. Mieux vaut opter pour la solution la plus simple... »

Les bureaux de la garderie à Tréguennec sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél. 02.98.82.69.24.

PLOUŒVANTER

UNE ASSOCIATION DE CHASSE À L'ARC. Surtout chez les jeunes, la



FINISTÈRE

LE SANGLIER EN PROGRESSION. Si le chevreuil se porte bien dans le Finistère où le plan de chasse se rapproche des 4 000 attributions, le sanglier lui aussi voit ses effectifs en augmentation. Le développement de l'espèce apparaît à travers les tableaux de chasse : 205 animaux ont été prélevés la dernière saison contre 170 l'année précédente. Longtemps cantonnée dans la zone centrale des Monts d'Arrée, la bête noire occupe aujourd'hui une bonne partie du département et on peut même l'observer sur des communes côtières du sud-Finistère où la déprise agricole lui a ouvert de nouveaux territoires. Marginal il n'y a pas encore si longtemps, le sanglier est ainsi devenu un véritable gibier à part entière. Malgré les dépenses, voire les oppositions qu'il suscite de la part des agriculteurs, il fait désormais partie du paysage et il passionne de plus en plus les chasseurs, séduits par son caractère sauvage et toutes les difficultés de sa traque. Un bon point en définitive pour la chasse finistérienne, à l'heure où le petit gibier naturel tend trop souvent à disparaître. Reste le problème des dégâts, difficiles à gérer quand on connaît l'importance de la culture du maïs. Beaucoup d'efforts sont faits dans ce domaine par la Fédération et les sociétés locales, mais ils n'empêchent pas une facture encore très élevée. Maîtriser les dégâts : un impératif pour l'avenir du sanglier.

chasse à l'arc séduit de plus en plus d'amateurs attirés par le côté sportif de la pratique et ses exigences éthiques. Un groupe de passionnés vient de créer une association départementale, baptisée Pen-ar-Bed Chasse à l'Arc. Les personnes qui souhaitent rejoindre ses rangs peuvent contacter son président, Alain Calvez, 25 place de l'Église, PlouŒventer. Tél. 02.98.20.91.66.

PLOGASTEL SAINT-GERMAIN

SETTER DE GRANDE QUÊTE. Amateur bien

chiens de grands moyens, souvent conduits par des dresseurs professionnels. Toujours dans les Setters Anglais, le traditionnel field-trial de Telgruc-sur-Mer a connu une belle affluence avec près de 140 chiens engagés sur les deux journées. Vingt-six ont figuré au palmarès.

FINISTÈRE

DES BÉCASSIERS SATISFAITS. Malgré les inquiétudes qui persistent sur les périodes de chasse, les bécassiers ont tout lieu d'être satisfaits de la dernière saison. Sur le terrain, elle a été « exceptionnelle » avec un ICA (indice cynégétique d'abondance), proche de trois, le meilleur enregistré depuis près de 20 ans. Au plan scientifique, elle a apporté des éléments nouveaux et peut-être décisifs pour le maintien de la chasse en février.

Réalisés à l'initiative du Club National des Bécassiers, toute une série d'analyses et de contrôles approfondis pour la mise en évidence d'éventuelles modifications physiologiques sur les oiseaux se sont révélés négatifs. En clair, au 28 février, la bécasse n'a pas entamé sa migration pré-nuptiale. D'ailleurs, autre élément, aucune augmentation du poids des oiseaux n'a été relevée.

PLOUZANÉ

COUPE DES CHIENS COURANTS. Pour sa seconde participation à la Coupe de France de chiens courants, Yves Léon, de Plouzané, a décroché la troisième place avec sa meute de Beagles de Taquine la Jolie.

Sept races participaient à cette épreuve qui s'est disputée dans l'Hérault.

Au bois de Roz

ORIGINAIRE DE LIMERZEL, DANS LE MORBIHAN, OÙ IL A CONSERVÉ SES HABITUDES DE CHASSE, LAURENT MALJAN A PUBLIÉ EN 1998 UN RECUEIL DE NOUVELLES INTITULÉ « LES CONTES DU BOIS DE ROZ ». L'OUVRAGE EST EN VENTE À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU MORBIHAN (8, RUE DU CAPITAINE JUDE À VANNES).

EXTRAITE DU LIVRE, CETTE HISTOIRE DU PETIT BOIS DE QUATREVAUX EST EMPREINTE DE NOSTALGIE. SOUVENIR DE LA PREMIÈRE BÉCASSE !



Si vous, aussi, avez vécu une histoire de chasse exceptionnelle, cocasse ou émouvante.

Partagez-la avec nos lecteurs. Écrivez-nous à Chasser en Bretagne - CP 3433 - Parc Pompidou - 56034 Vannes Cedex -

J'ai connu des émotions. Encore aujourd'hui, à la vue de ce clocher, qui m'a vu naître, mon vieux cœur est ébranlé. Ces vertes prairies, comme le blé mûr sur les pentes de Kerfica, agitent toujours mes jambes de coureur des bois. Mais rien, non rien ne peut me donner plus de nostalgie que le petit bois de Quatrevaux.

Je ne cours plus depuis longtemps mais je ferme les yeux. Et, je vois, je vois un jeune chasseur plein d'allant, et j'entends, j'entends la douce musique des jours. J'ai connu là mes premiers émois, quand j'ai rencontré Philippe Mounier, qui m'a proposé, contre toute attente, d'aller faire un tour à la chasse, juste pour voir. J'y suis allé et j'ai vu. J'ai surtout vu son père, noble chasseur, qui avait fait de sa culture un art, à forces d'habitudes. Il aurait pu dire non, fils de rien, sans tradition, j'étais leur contraire. Mais il m'a accepté, et fait admettre au sein de sa fratrie, son amitié était un talisman.

Quelques maisons trapues à flanc de colline, faisant face à la chapelle du Temple. Et derrière, un bois ! Que dis-je ! Une forêt avec son fouillis inextricable de landes, de ronces, sa rivière et ses arbres. À Quatrevaux, tout pouvait arriver : la rencontre du renard, du lièvre, le mystérieux chat sauvage, le vrai avec sa grosse queue annelée. Les sangliers passaient, et repassaient, et leurs traces seules suffisaient à animer notre petite troupe. Le pigeon posait dans les pins, les perdrix se poudraient au bord des sillons, les bécasses trouvaient là à véter, fatigués par leur grand voyage. Elle était la reine, et les nombreux miroirs disaient sa beauté. La première fois que je vins à Quatrevaux, nous le vâmes une bécasse. Je vis alors

le bel oiseau, le plus mystérieux, ignoré du promeneur, récompense suprême du chasseur. Je n'eus alors de cesse de retrouver la dame au long bec, de tout apprendre sur notre hôte magique. Je fus satisfait car c'était notre chasse. À une époque où peu d'équipes de chasseurs appréciaient ce « brûle cartouches », nous passions nos dimanches à sa recherche. Mais je ne fus récompensé que plus tard.

En effet, mon purgatoire dura deux ans, deux longues années d'apprentissage. Durant cette période, je ratai tout ce qui se présentait. La première ouverture fut une catastrophe. J'étais au mieux de l'action, tout me sortait, me partait dans les bottes. J'en arrivai à prier St Hubert de ne point ajouter à ma honte. Le pire n'était pas arrivé.

À la Toussaint, la première bécasse tirée me fit comprendre combien j'avais encore à apprendre. C'était bien sûr à Quatrevaux. Je la ratai en belle, en très belle mais je me tus, et gardai la foi. Je savais que mon heure viendrait. J'achetai même un chien, un vaurien de setter irlandais fougueux et incommandable. Mais je dois avouer que jamais je n'aimai un chien autant que mon fier Saganne. Il avait un nez puissant, très en longueur grâce à sa haute taille. Je peux dire que le bougre m'a fait courir, et j'ai gagné avec lui des jambes d'acier. S'il n'arrêta pas à la perfection, on pouvait être sûr qu'après son passage le secteur était vide de tous gibiers. Et il n'était pas dit qu'un jeune chasseur plein d'ardeur et un chien de caractère ne réussissent pas à faire ensemble leurs premiers armes. J'avais remarqué, en particulier, qu'une des bécasses que nous levions toujours au même endroit, mais il est connu

qu'une place est toujours occupée, empruntait la même direction, un départ en diagonale du côté droit. J'attendis alors l'occasion.

L'occasion se présenta un samedi. Personne ne pouvait m'accompagner mais j'avais décidé de tenter ma chance. Je fatiguai d'abord mon chien, qui connaissant chaque remise aurait levé le gibier avant que je n'arrive. Puis, après une heure de chasse, je m'approchai de ma housine, le cœur battant, et sans attendre je pointai mon fusil sur la droite à mi-hauteur. À peine le chien disparut-il dans le bouquet que j'entendis le bruit saccadé de l'envol de la bécasse. Comme elle se propulsait hors de portée, je tirai. Elle tomba. Ma bécasse était là, à mes pieds, et j'étais son vainqueur. Je la pris dans ma main et je lissai ses ailes, ses belles plumes que je portais à mon nez. Alors, je humai le parfum, le délicat parfum de la dame aux yeux de velours, et j'imaginai son pays lointain, et le périple fabuleux qu'une reine avait fait pour mourir dans les mains de son roi.

Depuis, les années ont passé. Mais, c'est toujours avec grand plaisir que je retourne au pays. J'y vois mes amis, j'embrasse ma famille. On parle du temps jadis, des bêtises qu'on a pu faire... Je fais un dernier signe, je vois dans mon rétroviseur les petites silhouettes si familières s'éloigner. La Croix de bas, la petite chapelle St Clair, et au loin dans le couchant, le bois de Quatrevaux.

Je ne suis jamais retourné à Quatrevaux. On m'a dit que c'est plus comme avant. Mais, dans les pins assaillis de landes, je vois, j'entends toujours mes amis, le docteur Pilette, le rire du père Jean, qui, un matin d'octobre m'avait dit : « on fera de toi un chasseur. »

Le courrier des lecteurs...

Élections

En réponse au courrier de M. Paul Berthou, et soucieux de respecter la réglementation électorale en vigueur, les présidents des Fédérations départementales des chasseurs ne peuvent qu'inviter les chasseurs à user de leurs droits de citoyens.

Les présidents des fédérations départementales des chasseurs 22, 35 et 56

Chasse et automobile

Je constate de plus en plus souvent, au cours des saisons de chasse, soit par petits groupes et surtout en battues organisées, l'utilisation par leurs chasseurs de leur véhicule automobile pour se

déplacer, afin, de se poster et tirer le gibier, ceci évidemment après le lancer de la bête par les chiens, suivant la direction et le déroulement de la chasse. Personnellement je déplore ces pratiques mêmes pour les battues dites de « nuisibles ». Alors je me pose la question : est-ce prohibé ou pas ? Que dit exactement la loi sur les moyens de se déplacer après le départ de la chasse ?

Yves Balcon
Saint-Brieuc, 22

L'article L 324-4 du Code Rural prévoit que l'automobile, même comme moyen de rabat, est un moyen de chasse prohibé. D'autre part, les dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 01.08.1986 relatif à

divers procédés de chasse, de destruction d'animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement stipulent que : « est interdit en action de chasse et pour la destruction des animaux nuisibles, y compris pour le rabat, l'emploi (...) de tout engin automobile, y compris à usage agricole ». Il ressort de ces deux textes que l'emploi d'un véhicule automobile est prohibé aussi bien en action de chasse que pour la destruction des animaux nuisibles.

François Le Louarn,
président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor

Nous renvoyons également nos lecteurs à l'article « La chasse et l'automobile », publié dans le N° 8, automne

1997, de la revue Chasser en Bretagne.

Générosité

Je vous informe que la société de chasse de Grandchamp a fait un don de 1500 francs pour la lutte contre la mucoviscidose à l'occasion des dernières journées organisées pour sensibiliser le public contre cette maladie.

Claude Lambertson
Séné, 56

Poème

Je vous adresse le poème de Jean Castaing, ce grand auteur aujourd'hui âgé de 99 ans, qui en dit long sur la véritable nature du vrai chasseur, tant discutée.

Edition 1999

GUIDE CULTUREL ILLUSTRÉ BRETAGNE

1999

FESTIVALS - SPECTACLES
THÉÂTRE - DANSE - MUSIQUE
RADIOS - AUDIO-VISUEL
MUSEES - PATRIMOINE

LIVRES - REVUES
ARTISANAT - LOISIRS
GALERIES D'ART
ARTISTES - BEAUX-ARTS

38

La Bretagne a du talent

laissez-vous guider... découvrez ses visages...

Unique en son genre, ce guide régional est un panorama des activités culturelles des cinq départements de la Bretagne. Cet ouvrage est le seul à aborder tous les domaines de la culture. Son objectif est de promouvoir les diverses expressions qui font la richesse de notre patrimoine culturel.

GUIDE CULTUREL ILLUSTRÉ BRETAGNE
Disponible en librairies et points presse

Editions AD LIB
8, rue du Sapeur Michel Jouan - 35000 RENNES
Tél. 02 99 67 11 44 - Fax 02 99 67 11 45
Distribution : COOP BREIZH Diffusion & INFOMER

Chasseurs,

Lorsque par inadvertance ou accident un câble téléphonique est touché, vous coupez des conversations mais surtout, vous :

- empêchez de signaler à temps aux pompiers un accident grave,
- privez de soins des personnes âgées ou malades.
- perturbez l'activité économique (liaisons entre ordinateurs, artisans, commerçants, ...)
- augmentez les coûts d'exploitation du réseau téléphonique.

Ensemble protégeons le réseau téléphonique, c'est avant tout une action de SÉCURITÉ.

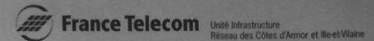
Vous avez l'autorisation de la famille pour le publier dans Chasser en Bretagne.

Jean Louvet, Pléneuf-Val-André, 22

Autre romance du chasseur

Chasseur, que faudra-t-il pour défendre ta cause ?
Retrouver dans l'antique « Roman de la Rose »
De « Nature » et « Raison » les discours enchanteurs
Victorieux défenseurs de l'Amant de la Fleur ?
Sais-tu, Chasseur, tout ce qui te compose ?
Chasser n'est pas un jeu, ni même un simple sport,
Bien que ce soit aussi poursuivre quelque chose.
Un gibier ? C'est trop peu, c'est beaucoup plus encore...
Un instinct ancestral, un besoin d'aventure, Un espoir
d'inconnu caché dans la nature ;
Secrètement aussi un besoin d'évasion
Puisqu'il faut commencer en quittant la maison,
Aller en plaine, au bois ou gravir la colline,
Saluer le soleil derrière le coteau,
Humer à pleins poumons les senteurs du plateau,
Les parfums des forêts, l'air pur qui vous envire,
Affranchis des soucis, être joyeux de vivre,
- Beau discours, dira-t-on, mais ne ressemblant guère
Au chasseur harnaché, armé comme à la guerre.
Et n'est-il plus vrai que son plus vif désir
Est tuer l'animal pour unique plaisir ?- Quiconque peut
avoir fusil et cartouchière,
Être excellent tireur, emplir sa gibecière ;
Ce n'est encore là que portrait extérieur :
Le vrai sens de la chasse est l'âme du chasseur.
Amour précédé du mot faire
À un sens différent suivi du mot passion.
Chasser n'est pas dans tous les dictionnaires
Accolé de tuer pour sa définition.

Jean Castaing

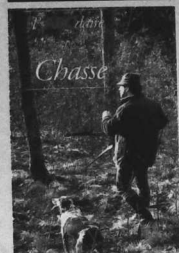


Le partenaire de choix

Nous avons à cœur de maintenir et développer des réseaux de télécommunication performants

Tuer n'est le seul but qu'en chasse-toute-faite
Où le tir de volaille est offert aux clients
Ne venant qu'y chercher ce divertissement.
L'amour-tout-fait, aussi, depuis longtemps s'achète.
La possession facile affadit le plaisir,
Mais la difficulté exalte le désir.
Chasser, c'est convoiter chercher et découvrir
Pour enfin conquérir un animal sauvage,
Lutter avec sa ruse avant de réussir
Et non le fusiller au sortir d'une cage.
Chasser, c'est ressentir près d'un chien à l'arrêt
Victorieux défenseurs de l'Amant de la Fleur ?
Sais-tu, Chasseur, tout ce qui te compose ?
Chasser n'est pas un jeu, ni même un simple sport,
Bien que ce soit aussi poursuivre quelque chose.
Un gibier ? C'est trop peu, c'est beaucoup plus encore...
Un instinct ancestral, un besoin d'aventure, Un espoir
d'inconnu caché dans la nature ;
Secrètement aussi un besoin d'évasion
Puisqu'il faut commencer en quittant la maison,
Aller en plaine, au bois ou gravir la colline,
Saluer le soleil derrière le coteau,
Humer à pleins poumons les senteurs du plateau,
Les parfums des forêts, l'air pur qui vous envire,
Affranchis des soucis, être joyeux de vivre,
- Beau discours, dira-t-on, mais ne ressemblant guère
Au chasseur harnaché, armé comme à la guerre.
Et n'est-il plus vrai que son plus vif désir
Est tuer l'animal pour unique plaisir ?- Quiconque peut
avoir fusil et cartouchière,
Être excellent tireur, emplir sa gibecière ;
Ce n'est encore là que portrait extérieur :
Le vrai sens de la chasse est l'âme du chasseur.
Amour précédé du mot faire
À un sens différent suivi du mot passion.
Chasser n'est pas dans tous les dictionnaires
Accolé de tuer pour sa définition.

Les bouquins d'abord



RECHERCHE DU GIBIER BLESSÉ
L'interdiction de tout droit de suite n'exclut pas la recherche du gibier blessé. Telle pourrait être la morale de ce livre sérieux, tant par les propos tenus que les techniques présentées. Ouvrage historique, pédagogique et scientifique, ce traité explique et justifie une pratique cynégétique que les chasseurs de l'Est associés à leurs talentueux Teckels ont su transformer en un art de la chasse. Balistique, indices de blessures du gibier, pied et allure des grands animaux, dressage et conduite de chiens de rouge, réglementation... Le traité référence tout ce qu'il faut savoir avant de se frotter à la recherche sur le terrain. Il reste que les conducteurs dépendent aussi du bon vouloir des chasseurs. C'est ici que cette technique s'apparente à une morale. « La recherche du grand gibier blessé débute toujours par un appel téléphonique, écrit François Magnien. Pour ce faire, il faut une personne à chaque extrémité de l'appareil. À un bout, il faut un chasseur qui ait blessé mais surtout qui ait pris conscience de son acte en vérifiant ses tirs et qui ait ensuite le réflexe d'appeler un conducteur. D'où le premier de nos objectifs : sensibiliser tous les chasseurs pour qu'ils adoptent un autre comportement après le coup de feu »...
Traité de la Recherche du Grand Gibier Blessé, sous la direction de François Magnien, UNUICR, éditions du Gerfaut, 276 pages, 259 francs.

ABÉCÉDAIRE DE LA CHASSE
Aux questions que l'on se pose, il n'est pas toujours facile d'apporter des réponses simples, surtout si le sujet est envahi par une polémique politicienne. Eric Joly et Geneviève Carbone tentent de relever ce défi en évoquant et commentant chacun à sa manière le monde de la chasse. Aux écrits du chasseur Eric Joly, répond Geneviève Carbone plus distante culturellement et idéologiquement de son coauteur. Plus qu'une critique, elle exprime une incompréhension « citadine » de la chasse. Un livre à deux voix pour présenter les modes et techniques, les espèces, les traditions et les réglementations... Cet abécédaire, agrémenté d'un index et d'un guide pratique, permettra de mettre sur la voie les esprits les plus ouverts.

L'ABCdaire de la Chasse, Eric Joly et Geneviève Carbone, éditions Flammarion, 120 pages, 59 francs.

RACONTE-MOI... LA CHASSE
Les éditions Nouvelle Arche de Noé ne prennent pas les enfants pour des petits imbéciles. Prenant le parti de bien leur expliquer l'organisation et le fonctionnement de notre société, l'éditeur a conçu une collection ludique et pédagogique. Parmi les titres aussi divers que l'église, la gendarmerie, le parlement européen, la télévision... un ouvrage est consacré à la chasse. Et bonne nouvelle, sa réalisation n'a pas été confiée à un antichasse verdâtre! Dès les premières lignes, le ton est donné : « C'est par la chasse que l'homme s'est hissé au sommet de la pyramide des êtres vivants, devenant peu à peu le « super-prédateur qu'il est aujourd'hui. Physiquement inférieur à la plupart des animaux qu'il devait chasser pour se défendre et se nourrir, l'homme créa son organisation sociale, inventa l'outil pour fabriquer l'arme et se dressa sur ses jambes. » Un brin d'histoire, de tradition, de technique, de biologie. On trouve même un lexique pour utiliser les bons mots... Ce bouquin est à partager en famille. Une heureuse initiative pour expliquer la chasse, sans arrière-pensée.
Raconte-Moi... La Chasse, sous la direction de Jean-Loup Mayol, éditions Nouvelle Arche de Noé, 44 pages, 38 francs.

WELSH-TERRIER
Originaire des montagnes du nord pays de Galles, le Welsh-Terrier est présenté comme le terrier de demain. Le nombre de ses naissances en Europe annonce en effet qu'il prend le pas sur le Fox. Cette petite révolution cynophile ne surprendra pas les utilisateurs de ce grand gaillard que rien ou peu ne rebute dans le milieu naturel. Plus rustique que le Fox, il a subi moins de croisements que les trente-deux autres terriers. C'est donc un pur sang que la chasse depuis un millénaire. Un gabarit important (38 cm au garrot), une robe généralement noire et feu, un poil rêche, une mâchoire haute et puissante... ce chien est taillé pour la chasse. « Le Welsh, assure l'auteur, comme tous les autres terriers, ne peut pas être considéré comme un chien de salon, cette race ne peut pas renier en l'espace de quelques générations une éducation séculaire de chasse acharnée où l'on ne demandait pas au chien de signaler le gibier, mais surtout de le prendre et de le tuer ».
Le Welsh-Terrier, G. Audisio Di Somma, éditions de Vecchi, 158 pages, 99 francs.

LA FAMILLE DES RETRIEVERS...

Labrador, Golden retriever, Flat-coated, Curly-coated, Chesapeake bay retriever, Nova scotia duck tolling retriever... La famille des retrievers est certes moins nombreuse que celle des chiens courants ou d'arrêt, mais elle ne manque pas de panache. Bien souvent, trop souvent limitée au rapport, le retriever est bien sûr un nageur de qualité, adapté à toutes les sortes de plans d'eau. Mais il peut aussi devenir un guide de chasse hors pair. L'auxiliaire devient dès lors un compagnon doté d'une truffe exceptionnelle et d'une mémoire olfactive tout aussi extraordinaire. Rien de tel que l'exercice en plein air, et qui plus est dans des conditions de chasse, pour que ces pisteurs expriment leurs nombreuses qualités. Apparus au XIXe siècle, ces chiens ô combien sympathiques, sont beaucoup plus qu'agréables, ce sont de grands sportifs. Il est dommage que leurs qualités premières soient menacées par une explosion de naissances incontrôlées. On ne peut qu'abonder avec les auteurs de cet ouvrage lorsqu'ils écrivent à propos du Labrador (et qui peut aussi être appliqué à ses cousins) « On a coutume de présenter le labrador comme le quadrupède le plus déboumaire et le plus obéissant qui soit, ce label angélique incite - hélas - au laxisme. Voilà qui est navrant, car il n'a pas la science infuse. Si bien disposé soit-il au départ, il demande à être éduqué »... au travail!
Labrador, Golden et autres retrievers, Philippe de Wailly et Christel Rollinat, éditions Solar, 296 pages, 100 francs.

ANATIDÉS DU MONDE

Fondateur en 1946 du Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) à ne pas confondre avec WWF, Peter Scott a consacré son temps à l'étude scientifique et à la préservation des Anatidés du Monde. Sa fondation gère aujourd'hui 1600 hectares de zone humide et cinq sites Ramsar où canards, oies et cygnes hivernent et nidifient. Publié pour la première fois en 1948, son guide des Anatidés est un ouvrage de référence ayant fait l'objet de sept mises à jour et rééditions. La dernière en date vient d'être publiée par les éditions du Gerfaut. 245 espèces et sous-espèces d'anatidés sont présentées dans cet atlas géographique et scientifique. Les planches rassemblent les groupes d'espèces et présentent leurs caractères fondamentaux (tailles, couleurs, formes, attitudes, comportements, voix). Un livre pratique et essentiel pour identifier

les oiseaux

Anatidés du Monde, Peter Scott, éditions du Gerfaut, 100 pages, 130 francs.

LA GÉLINOTTE DES BOIS

L'Office National de la Chasse consacre sa dernière brochure technique à la Gelinotte des Bois, une espèce classée gibier présente dans 21 départements français, principalement les régions montagneuses. Cet opuscule synthétise les connaissances sur cet oiseau forestier (biologie, comportement, conservation et gestion de l'espèce).
La Gelinotte des Bois, éditions ONC (5 rue de Saint-Thibault, 79610 Auffargis), 30 pages, 15 francs.

GLANER DANS LA NATURE

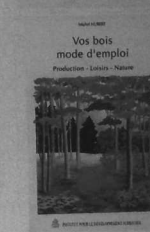
La chasse et la cueillette n'ont plus franchement droit de citer dans les sociétés high tech occidentales. C'est là le signe d'une « évolution » des modes et des normes, d'un déracinement autant géographique que culturel. Paradoxalement, il n'a jamais été autant question de nature, d'environnement, d'écologie... preuves s'il en était que la connaissance in situ n'est pas indispensable pour gloser. Nous ne ferons pas ce procès d'intention au docteur Pierre-Jean Corson dont l'ouvrage illustre davantage une pratique du milieu naturel qu'une compilation bibliographique des almanachs d'antan. Ce livre fait plaisir par la multiplicité de ses trucs et recettes, la liberté de son ton et les clinis d'œil encyclopédiques. Certes il ne remplacera pas le grand-père disparu, amateur et connaisseur des bonnes choses de la campagne, mais il constituera un précieux auxiliaire pour qui veut glaner et cueillir!
Glaner dans la nature, Pierre-Jean Corson, éditions Minerva, 160 pages, 149 francs.

VOS BOIS, MODE D'EMPLOI

Voilà un livre utile pour tous les propriétaires de parcelles boisées. Que faire d'un petit bois et comment le gérer? Michel Hubert vulgarise la sylviculture pour Monsieur Tout le Monde. Un exercice de style difficile dont il se sort à merveille... Il évoque bien entendu les généralités forestières (essences, statuts, productions, chasse) mais il sait aussi traiter des aspects pratiques comme les travaux saisonniers, la vente de bois sur pied, la convention de passage, etc.
Vos bois, mode d'emploi, Michel Hubert, Institut pour le Développement Forestier (23 avenue Bosquet, 75007 Paris), 142 pages, 125 francs (+ 35 francs de port).



Guide en couleur des Anatidés du monde



Rendez-vous de chasse...

POUR FIGURER DANS LE PROCHAIN AGENDA, LES ANNONCES DE MANIFESTATION DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AVANT LE 21 AOÛT À LA RÉDACTION DE CHASSER EN BRETAGNE.

PARC POMPIDOU, CP 3433 56034 VANNES CEDEX FAX 02.97.47.91.06. PROCHAINE PARUTION LE 15 SEPTEMBRE 1999

JUIN

CHASSE À L'ARC. L'association Gwarg Chasse organise un concours de tir naturel le dimanche 13 juin à Muzillac (56). Renseignements : Tél. 02.97.42.17.59.

FÊTE DU CHIEN. L'Association Cynophile de Brocidiande organise une fête du chien le dimanche 13 juin à Trémelin en Iflandic (35). Présentation de races, démonstration de chiens de traîneau, sauvetage par des Terre-Neuve, recherche au sang par des

Rallye Bretagne, agilité, confirmations, etc. Conférences sur le tatouage, la semence et l'éducation du chien. Renseignements : Gérard Rivière, La Ruisselle, 35360 Plélan-le-Grand - Hélène de Roublin, Le Presbytère, 35750 Blérioux, Tél. 02.99.07.54.59.

AMATEURS DE TECKELS. Le Club des Amateurs de Teckels, délégation Atlantique, organise des tests BHFK le dimanche 13 juin à Larrec (29). Renseignements : Tél. 02.99.07.54.59.

EXPOSITION. Alain Gauthier exposera ses photographies sur les oiseaux de l'Argot du lundi 14 juin au lundi 19 juillet, à la Maison de la Presse de Vannes, rue Joseph Le Brix.

GAME FAIR. Le Game fait 99 se déroulera dans le parc du château de Chambord du vendredi 18 juin au dimanche 20 juin. Il accueillera un concours européen de chiens

d'oiseau ainsi qu'une exposition de meilleurs ouvriers de France. Renseignements : Tél. 02.32.49.10.00.

CNB 35. L'Assemblée générale de la section 35 du Club National des Bécassiers aura lieu le vendredi 25 juin à partir de 17 h 30, à la Maison de la Chasse de Rennes, 6 rue André Meynier. Renseignements : M. Rimason, Tél. 02.99.38.03.20.

RECHERCHE AU SANG. L'UNUCR organise un stage à la conduite d'un chien de rouge du vendredi 25 juin au dimanche 27 juin au centre de formation forestière de Nancy-Velaine (Meurthe-et-Moselle). Renseignements : Tél. 03.88.74.58.48.

RIVAGES PROPRES. L'Association des chasseurs de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine organise une journée Rivages Propres le samedi 26 juin. Rendez-vous à 9 h à la digue des Quatre-Salines. Un repas convivial aura lieu après le nettoyage de l'herbu. Renseignements : Tél. 02.99.56.58.58.

GRAND GIBIER. L'association des Chasseurs de Grand Gibier (35) organise une journée de formation (sécurité, réglementation, animal blessé, les honneurs, forêt et sylviculture) le samedi 26 juin à la Maison de la Chasse de Rennes, 6 rue André Meynier. Renseignements : Tél. 02.99.81.24.06.

FÊTE DE LA CHASSE. La société de Chasse de Queven (56) organise une fête de la chasse le dimanche 27 juin. L'association des piégeurs y présentera pour la première fois dans le département un sentier de piégeage.

DÉTERRAGE. L'Association des détérreurs du Finistère organise une démonstration le dimanche 27 juin dans les communes de Lanhouarneau, Plounevez et Plouider. Renseignements : Tél. 02.98.40.69.15.

JUILLET

FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. La société de chasse de Saint-Connan (22) organise une fête de la chasse et de la pêche le

samedi 3 juillet et le dimanche 4 juillet à l'étang de Saint-Connan. Programme : Samedi, concours de boules. Dimanche, concours de pêche, Messe de St-Hubert, repas champêtre, Ball-Trap, concours de boules, démonstration de rômopes de chasse, présentation du Rallye d'Avauour, simulation de chasse à l'arc. Renseignements : Ernest Le Bars, Tél. 02.96.21.43.81 ou 02.96.21.48.57.

CHASSE À L'ARC. L'association Morbihan Gwarg-Chasse tiendra son assemblée générale le samedi 3 juillet. Renseignements : Tél. 02.97.42.17.59.

FÊTE DE LA CHASSE. La société de chasse de Plounevez-Lochrist (29) organise une fête de la chasse le samedi 3 juillet et le dimanche 4 juillet. Ball-trap, concours de meutes sur lapins, présentation de meutes. Renseignements : Tél. 02.98.61.40.43.

GRAND GIBIER. L'association des Chasseurs de Grand Gibier (35) organise une journée de formation (petits animaux, épreuves de tir) le samedi 3 juillet à la Maison de la Chasse de Rennes. Renseignements : Tél. 02.99.81.24.06.

CONCOURS DE CHIENS. La société de chasse de Bolazec (29) organise un concours de chiens d'arrêt brianniques et continentaux le dimanche 4 juillet. Engagement sur place à partir de 13 h. Renseignements : Tél. 02.98.93.31.31.

FÊTE DE LA CHASSE. La société de chasse de Beuzec-Cap Sizun (29) organise une fête de la chasse le dimanche 4 juillet. Ball-trap, concours de chiens d'arrêt, présen-

tation de meutes. Renseignements : Tél. 02.98.70.43.67.

EXPOSITION CANINE. Le Club du Setter Anglais organise une exposition canine, CAC, le dimanche 4 juillet, à Camphon (44). Renseignements : Tél. 02.40.77.25.48.

FORMATION ET GESTION. L'ONC organise du 6 au 8 juillet un stage destiné aux chasseurs gestionnaires d'un territoire de chasse sur le domaine de saint-Benoît (78). Programme des trois jours : réglementation relative aux missions du garde particulier, contrôle des prédateurs, amélioration de l'habitat du gibier, méthodes de repeuplement, utilisation du chien de chasse, sécurité en action de

chasse. Prix du stage 1980 F/personne. Renseignements : ONC, M. Tourmier, 85 bis avenue de Wagram, BP 236, 75822 Paris cedex 17. Tél. 01.44.15.17.17.

FÊTE DE LA CHASSE. La société de chasse de Plouay (56) organise une fête de la chasse le dimanche 11 juillet. Programme : Messe de St-Hubert, défilé des meutes dans les rues, exposition et présentation des meutes, course de piqueux enfants et adultes, drag sur renard, concours de chiens d'arrêt sur parcours de chasse. Renseignements : Stéphane Le Noalic, Tél. 02.97.33.17.96.

FÊTE DE LA CHASSE. Le Rallye Dampierre (22) organise une fête de la chasse et de la nature le dimanche 11 juillet à Ploubalay (22). Rassemblement des veneurs, des amateurs de chiens courants et des équipages sous terre, messe de St-Hubert à 11 h, exposition et présentation des équipages, chiens, chevaux et trompes toute la journée. Renseignements : Rallye Dampierre, Laurent Lapeyre, La Coméris, 22650 Ploubalay, Tél. 02.96.27.32.99 - 06.07.32.67.85.

PARCOURS DE CHASSE. Les champions du monde de parcours de chasse 1999 et les champions du monde handisport de parcours de chasse auront lieu du 12 au 17 juillet à Thiers, en

Auvergne. Renseignements : François Noalhat, stand de tir des Charmes, route de Ste Agathe, 63300 Thiers. Tél. 04.73.80.37.47.

BALL-TRAP. Une épreuve de ball-trap régional est organisée à Louargat (22) le mercredi 14 juillet à partir de 10 h. Trophée, coupes et nombreux prix. Renseignements : Tél. 02.96.43.12.67.

EXPOSITION CANINE. Le Club du Setter Anglais organise une exposition canine, CACIB, le dimanche 18 juillet, à Saint-Brieuc (22). Renseignements : Tél. 02.98.72.54.01.

FÊTE DE LA CHASSE. La société de chasse de Mahalon (29) organise une fête de la chasse le samedi 24 juillet et le dimanche 25 juillet. Ball-trap, concours sur lapins, présentation de meutes. Renseignements : Tél. 02.98.74.54.25.

FÊTE DU CHIEN. La société de chasse de Pleubian (22) organise une fête du chien le dimanche 25 juillet. Programme : exposition et présentation de meutes, démonstration de Springers Anglais, Field sur perdrix, brocante et animation par le bagad de Perros-Guirec. Renseignements : Tél. 02.96.22.82.75.

FÊTE DU CHIEN À PLEUBIAN (22) DIMANCHE 25 JUILLET EXPOSITION DE MEUTES, DÉMONSTRATION DE SPRINGERS ANGLAIS, FIELD SUR PERDRIX, BROCANTE ANIMATION PAR LE BAGAD DE PERROS-GUIREC.

Renseignements : Tél. 02.96.22.82.75.

AOÛT

EXPOSITION CANINE. Le Club du Fauve de Bretagne organise sa Nationale d'élevage le dimanche 8 août à Ploeguenast (22). Plus de 400 Bassets et Griffons Fauve de Bretagne y sont attendus. Sur place : démonstrations, agilité... Renseignements : Club du Fauve de Bretagne, Frédéric Trachenel, 20, Saint-Europe, 22800 Sain-Brandan.

FÊTE DE LA VÉNERIE. La société de chasse de Merdrignac (22) organise sa 10^e fête de la vénerie le dimanche 8 août, sur le site de Landroüer à Merdrignac, avec la participation de l'équipage de La Bourbaisais et des trompes des cinq forêts. Renseignements : Tél. 02.96.26.56.09 - 02.96.26.56.59.

FIELD D'ÉTÉ. Le Club du Setter Anglais organise un field d'été sur gibier naturel (CACIT Solo & couple) les samedis 21 et dimanche 22 août à Telgruc-sur-mer (29). Renseignements : Louis Grall, Kerangoff, 29460 St-Eloy, Tél. 02.98.21.95.46.

FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE. La société de Chasse de Lanester (56) organise le dimanche 22 août une fête de la chasse et de la nature au Resto à Lanester. Sur place : concours de chiens, présentation d'équipages, expositions et animations diverses.

FÊTE CHASSE ET NATURE. La 20^e édition de la fête de la chasse de Plouarzel-Saint-Renan (29) aura lieu le dimanche 22 août. Concours de travail lapiniers, messe de St-Hubert, spectacle de chevaux de selle et de trait, quête sur caillots, rapport à l'eau, concours de trompes de chasse, expositions et animations diverses, reconstitution d'une chasse à courre, présentation de meutes et d'équipages.

FÊTE CANINE. L'amicale des chasseurs de Plélan-le-Petit (22) organise le dimanche 29 août une fête canine toutes races 8 h 30, accueil des chiens, 10 h 30 messe de St-Hubert, 11 h 30 bénédiction des meutes, et présentation canine. Renseignements : Tél. 02.96.27.67.76 / 02.96.27.03.38.

SEPTEMBRE

FESTIVAL DE PAIMPONT. L'Association des Amis de la Forêt de Paimpont organise leur traditionnel festival de la chasse, de la pêche et de la nature le samedi 4 septembre et le dimanche 5 septembre sur le site de l'abbaye de Paimpont (35). Ouverture du festival le samedi à partir de 9 h. Pendant les deux jours : présentation de races, démonstrations de chiens d'arrêt, concours de déterrage, concours de ball-trap profes-

LA CANINE DE PONT RÉAN DIMANCHE 12 SEPTEMBRE de 10 H à 18 H.
Présentation Canine, Démonstrations : Agilité, éducation, Socialisation, Vénérie
Exposition féline
Attractions et Animations Diverses
Aliments - sellerie
Armerie - gibiers
Toute la journée : Galeries suisses, Buvettes, jeux pour enfants
Renseignements et inscriptions : Tél / Fax. 02.99.42.20.64 - 02.99.42.20.47.
Permanence sur répondeur/fax : 02.99.42.23.65

sionnel et amateur, concours de trompes de chasse individuel et groupes, présentation de 150 meutes de chiens courants, présentation de 15 équipages de vénerie, confirmation gratuite des chiens courants et des Setters Anglais, concours de pêche à la mouche, démonstration de pêche à la mouche, concours de bûcherons, démonstration de maréchalerie, expositions d'articles chasse et pêche. Tombola : 15 séjours de 8 jours à gagner à Morzine-Avoriaz.

Renseignements : Amis de la forêt de Paimpont, Les Forges, 35380 Paimpont
CHIENS COURANTS. La délégation d'Ille-et-Vilaine de l'AFACC organise le rassemblement régional des chasseurs de chiens courants les samedis 4 et dimanche 5 septembre à Paimpont (35). Renseignements : André Donard (Délégation 35), La Morvaigarde, 35340 Errec près Liffry, Tél. 02.99.68.56.45 - Remy Gibirois (Délégation régionale) Le Perthuis-Renaud, 35250 St Sulpice-La Forêt, Tél. 02.99.66.28.66.

TROMPES DE CHASSE. Les Trompes du Val sans Retour animeront un concert de trompes le samedi 4 septembre à 21 heures à l'abbaye de Paimpont (35). Renseignements : Tél. 02.97.75.82.69.

GRAND GIBIER. L'association des Chasseurs de Grand Gibier (35) organise une journée de formation à la préparation du brevet grand gibier (révision théorique générale, épreuves de tir officielles)

le samedi 4 septembre à la Maison de la Chasse de Rennes, 6 rue André Meynier. Renseignements : Tél. 02.99.81.24.06.

CONSERVATION DU BIER ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE. L'Office National de la Chasse organise du 7 au 9 septembre un stage destiné aux chasseurs gestionnaires d'un territoire de chasse sur le domaine de saint-Benoît (78). Programme des trois jours : réglementation relative aux missions du garde particulier, contrôle des prédateurs, amélioration de l'habitat du gibier, méthodes de repeuplement, utilisation du chien de chasse (chien de sang et retriever), sécurité en action de chasse. Prix du stage 1980 F/personne. Renseignements : ONC, M. Tourmier, 85 bis avenue de Wagram, BP 236, 75822 Paris cedex 17. Tél. 01.44.15.17.17.

GRAND GIBIER. L'épreuve officielle du brevet grand gibier aura lieu le samedi 11 septembre à la Maison de la Chasse de Rennes, 6 rue André Meynier. Renseignements : Tél. 02.99.81.24.06.

CHASSER AU FÉMININ. L'Association Chasser au Féminin organise une matinée de formation sur la recherche au sang, les chiens d'arrêt, les arrêtés d'ouverture et la réglementation des armes le samedi 11 septembre, de 9 h 30 à 13 h à Blérioux (35). Renseignements : Marie-France Pihard, Tél. 02.99.49.84.61 / Hélène de Roublin Tél. 02.99.07.54.59.

CANINE DE PONT-RÉAN. La fête annuelle de la Canine de Pont-Réan (35) aura lieu le dimanche 12 septembre, de 10 h à 18 h. Programme : présentation canine, démonstrations agilité, éducation, socialisation, vénerie - Exposition féline, attractions et animations diverses. Renseignements : Tél. 02.99.42.20.64 - 02.99.42.20.47.

N'OUBLIEZ D'ANNONCER VOS RENDEZ-VOUS D'ACTIVITÉS DANS NOTRE PROCHAIN N° DE CHASSER EN BRETAGNE À PARAITRE EN SEPTEMBRE !

FAX 02.97.47.91.06.

Petites annonces

Vends - 4 Chiens Courants de 3 à 6 ans - Très Bons Chasseurs - Tél. 02.96.83.87.16 (H.R.)

GIBIER

Vends - Canons Colvert - 1 jour - Démarrés - Prix Qualité - Tél. 02.99.76.31.68. *Élevage agréé 45245*

Élevage Agréé N° 22130 - Lapins de Garenne - Nés en parc - Guillou Paul - Vieux Marché - Tél. 02.96.38.98.21.

Spécialiste Lapin de Garenne Repris en Parc - Qualité Extra Repeuplement - Garanties sanitaires - Lapereaux 59 francs. Doc. sur Demande - Tél. 06.82.28.12.19. *Élevage agréé 45/534.*

CAILLE CHANTELOUP 35150 Corps Nuds vous propose pour la saison 1999-2000

- Cailles perdrix grises
- perdrix rouges
Tél. 02.99.44.12.83
Fax 02.99.44.08.05.
Élevage agréé N° 35243

EMPLOI

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor recherche un

Chargé de Mission - Profil BTS Gestion Protection de la Nature - pour une étude de validation des méthodes de suivi de chevreuils en milieu bocager - durée de la mission 5 ans - Renseignements : FDC des Côtes d'Armor - 19 rue de Brest, BP 4113 - 22041 Saint-Brieuc Cedex - Tél. 02.96.33.15.92.

Bedes Chasse (Groupe Dynamit Nobel) - Recrute pour secteur Nord-Ouest - Délégué commercial confirmé Pratiquant la chasse et/ou le tir sportif - Adresser dossier de candidature à BEDEC CHASSE - BP 310 - 92111 Clichy.

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor recherche un animateur pour l'association de mise en valeur du domaine de Lan Bern - Profil BTA Gestion de la faune sauvage - BAFA souhaité - Renseignements : FDC des Côtes d'Armor - 19 rue de Brest, BP 4113 - 22041 Saint-Brieuc Cedex - Tél. 02.96.33.15.92.

MATÉRIEL

Vends - Batterie d'élevage pour Petit Gibier + Couveuse 500 oeufs Favor - Le Tout 4500 francs - Tél. 02.97.39.63.20.

Vends - Équipement complet pour Tarotter les chiens - Tél. 02.96.25.68.19.

Vends - Lunette de battue Hakko 1-3x20 avec réticule lumineux - Montage pivotant pour carabine Browning - Prix 2000 francs - Tél. 02.41.33.17.26 (après 20 h).
Vends - Batterie d'élevage - Complet - Chauffage - Abreuvoir - Mangeoire - Pour Cailles Perdrix - 1700 francs - Valeur 5300 francs - Tél. 02.97.80.53.57.

ACTIONS DE CHASSE

Cherche - Territoire de Chasse à bécasse ou Actions - Tél. 04.74.20.40.10.
Cherche - Action Chasse Bécasse - Côtes d'Armor - Tél. 02.96.35.85.75 (après 20 h).
Chasseur Sérieux - Piéteur Agréé - Cherche - Chasse Lapin sur Commune Sud Rennes - Tél. 02.99.57.20.91.
Cherche - Action Chasse aux Alentours de Vannes (56) - Prix modéré - Tél. 02.97.43.90.72 (le soir).

Équipage de Vénierie au Lapin - CHERCHE d'Urgence - Territoires - Boutures - Sonneurs - Suiveurs - Tél. 02.99.45.73.31 et 02.96.83.64.41.

NATURALISATION GALERIE ART ANIMALIER (700 bêtes naturalisées)
ROLLAND PIERRÉ
La Grande Lande
35380 Paimpont
Tél. 02.97.22.66.17

Actions Gros Gibiers Disponibles dans Forêt du centre-Bretagne (3800 ha) - 6000 francs l'action - Tél. 02.96.38.68.90 ou 02.96.52.41.12 après 20 h.
Cherche - Territoire ou Action de Chasse Lapin - Région 35-22 - Tél. 02.99.69.61.61 (soir).

MUSIQUE
Les Sonneurs du Rallye Trompes des Ormes vous proposent d'animer vos festivités et accueillent sonneurs (ses) et débutants - Tél. 02.99.73.42.69. (Nord 35).

LOCATION
Technicien FDC56 - Cherche location - Environ Hennebont (56) - Tél. 02.97.33.05.75 (le soir) ou 02.97.47.10.32.

TORR'PEN © HONTEZ

ALORS, SE TIRE OU SE TIRE PAS ?

MMEUNON MEUNON MEUN

UNE ESPECE PROTÉGÉE ?

EN ATTENDANT, JE NE TIRE PAS ?

NNOUS SOMMES UNE ESPECE PROTÉGÉE !

DAM, C'EST QU'IL FAUT ÊTRE SÛR...

SE-JE VAIS TOUTOUT NOUS EXQUIPLER...

S'APPORTE TOUJOURS MON PORTABLE PARCE QU'AVEC LA LÉGISLATION...

'FAUT UN BON DISQUE DUR.

.. ET JE SUIS LÀ DEPUIS CE MATINNN!

J'ÉTAIS SUR MA BARQUE ET JE POUSSÉ SUR MA DERCHE ET SE GLISSE..

JE TE LE TIENS..

MERCI MATAOÙ.

DAM'GASTI! ON A BIEN FAIT! C'EST LE KROÏNG-REUH À NEUD PAPILLON!

Le Kroïng-Reuh

Le Kroïng-Reuh à neud papillon est classé comme espèce remarquable par la directive Oiseaux 79/409 (2080) concernant la conservation des oiseaux sauvages, directive modifiée JO CE du 31.02.99. Elle est inscrite à la convention de Bern du 19.09.79, convention de Bonn du 23.06.79, convention de Washington du 03.03.73, annexe OTAN du 31.05.99-404-117.

ET LA CHASSE EST AUTORISÉE DU 31 DEC. AU 1^{er} JANV. 2005. AU KROÏNGISTAN.*

'S'AGIT DE PROTÉGER LA NIDIFICATION.

BON, ON LÈVE LE CAMP! SALUT, PAOLIG!

'FAUT PAS DÉRANGER LA NIDIFICATION...

"HEIN, PAOLIG, C'EST GRÂVE DE NE PAS RESPECTER LA NIDIFICATION."

KROÏNG REUH!

AU SECOURS



Chasser en Bretagne

Bulletin d'abonnement

OUI, je désire m'abonner pendant un an au magazine Chasser en Bretagne

Nom :
Prénom :
Fédération :
Profession :
Adresse :
Date : Signature :

4 NUMÉROS pour connaître l'actualité cynégétique en Bretagne
ABONNEZ-VOUS !
Renvoyez ce bulletin à **chasser en Bretagne**, CP3433, Parc Pampidou - 56034 Vannes Cedex en joignant un chèque de :
- 60 FRANCS (tarif normal)
- 35 FRANCS (tarif spécial pour toute personne titulaire d'un permis de chasser validé dans les départements 22, 29, 35, 44 et 56).



*Prochain rendez-vous
en septembre !*

L 9479 - 15 - 15,00 F - RD



chasser en Bretagne N° 15 : 15 Francs